L'OBS
LES HORS SÉRIE DE

# ESCLAVAGE

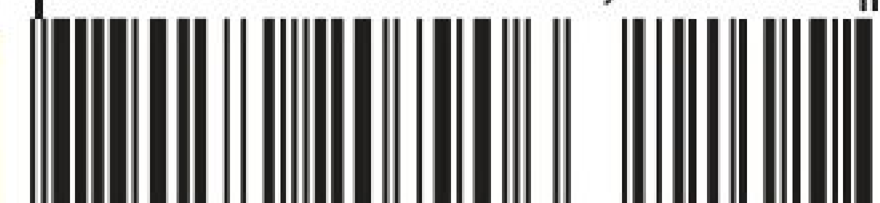
## UNE HISTOIRE FRANÇAISE

AVEC




FABRICE MONTEIRO

N° 107




ALLEMAGNE 8,80 €, BELGIQUE 8,30 €, CANADA 13 $CAN, DOM 8,30 €, ESPAGNE 8,50 €, GABON 7 400 XAF, GRÈCE 8,50 €, ITALIE 8,30 €, LUXEMBOURG 8,50€, MAROC 85 MAD, PORTUGAL CONT. 8,50 €, SUISSE 13 CHF, TOM 1 100 XPF, TUNISIE 14 TND.

VISIT…

LANZAROTE Caliente.com

# Écoutez ce qu'hier nous prépare.



> vendredi 16 avril
« Être noir en France avant l'abolition de l'esclavage »

Disponible en podcast
sur franceculture.fr
et l'application Radio France

Le Cours de l'histoire

DU LUNDI AU VENDREDI
9H – 10H

Xavier Mauduit




L'esprit d'ouverture.

En partenariat avec
L'OBS

© Radio France/Ch. Abramowitz

# OUBLIER, DISAIENT-ILS

PAR ÉRIC AESCHIMANN ET DOAN BUI

J*e recommande à chacun l'oubli du passé.* » Voilà ce que déclarait le gouverneur de la Martinique le 23 mai 1848, alors que l'abolition de l'esclavage venait d'être proclamée sur l'île. Pour faire entrer les frères esclaves dans la nation, il fallait oublier l'histoire de l'esclavage.

Oublier ? C'est peu dire que la consigne a été appliquée à la lettre. Sous la III[e] République, le « Petit Lavisse » berçait les écoliers en leur racontant la bonté de la France, *« qui ne veut pas qu'il y ait d'esclaves dans les pays qu'elle possède »*. Durant les Trente Glorieuses et les décennies Mitterrand, le sujet était tout aussi vite évacué : combien parmi les plus de 40 ans ont entendu parler du Code noir pendant leur scolarité ? Ce n'est qu'en 2001, avec la loi Taubira reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'humanité, que le silence a commencé à se craqueler. Mais encore aujourd'hui, un manuel de seconde peut évoquer la *« politique mercantiliste »* de Colbert sans juger utile de spécifier que ce mercantilisme-là faisait commerce d'êtres humains. Autant de lacunes incompréhensibles en un temps où les Noirs, en France comme ailleurs, expriment leur besoin de justice, y compris mémorielle...

A l'occasion du vingtième anniversaire de la loi Taubira, nous avons donc pensé qu'il était temps de se pencher sur ce passé en consacrant un « Hors-série de "l'Obs" » à l'histoire de l'esclavage.

Ou, plus exactement, à l'histoire française de l'esclavage. Car l'implication de notre pays dans la traite négrière reste mal connue. Les chiffres, pourtant, sont accablants. Entre 1642, date où Louis XIII autorise la traite, et l'abolition de 1848, la France a réduit en esclavage 4 millions d'hommes : 1,5 million de Noirs capturés sur les côtes africaines et 2,5 millions nés esclaves dans les colonies. Il faut bien le comprendre : l'esclavage n'a pas eu lieu par hasard et n'a pas été un événement périphérique. C'est un épisode central de l'histoire de notre pays, un système voulu et organisé par l'Etat français, notamment à travers sa politique fiscale – chaque esclave importé donnait droit à un abattement d'impôt – et sa législation – qui a transformé peu à peu les Noirs en êtres inférieurs. La France négrière s'est enrichie, a découvert les joies des sucreries tropicales, mais à quel prix ? *« C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches »*, écrivait Victor Hugo.

Se pencher sur ce passé, c'est aussi redonner leurs voix aux premiers concernés : les esclaves. Trop souvent, l'histoire de l'esclavage a été réduite à son abolition, et celle-ci à la figure de Victor Schœlcher. Cette héroïsation a éclipsé la vie des captifs, leurs pensées, leurs actes de résistance et de solidarité. Qui étaient-ils, ces femmes et ces hommes dont on avait dérobé le nom mais qui ont fini par arracher leurs chaînes ? Aujourd'hui, les historiens reconstituent des fragments de leurs existences : quelle émotion que de découvrir leurs mots au coin d'un procès-verbal, comme si des fantômes nous chuchotaient à l'oreille leur désir de liberté, leur révolte. De quoi, au passage, faire comprendre aux tenants de la thèse d'un esclavage consensuel (« ne faisons pas d'anachronisme, à l'époque, tout le monde trouvait ça normal », entend-on dire régulièrement) qu'ils gomment tout simplement les deux cents ans de lutte quotidienne des esclaves contre leur sort... Oui, il est temps de sortir de cette histoire écrite du point de vue des maîtres.

Certains plaideront aussi que les Etats-Unis ont pratiqué l'esclavage à une échelle plus large ou que la traite arabo-musulmane a duré plus longtemps (nous l'évoquons aussi dans ce hors-série). Mais à quoi bon hiérarchiser le passé, sinon pour en faire une affaire classée – une autre façon d'oublier ? Il nous a semblé plus utile d'écouter le présent et les mémoires blessées qui ressurgissent aujourd'hui, violemment, à coups de statues déboulonnées. Il faut se méfier des silences. Ils ne réparent rien. Aujourd'hui, il est temps de dire. D'exhumer les mémoires. Chacun se fera son avis. Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra tisser enfin une histoire qui nous relie tous. ◻

**DIRECTRICE DE LA RÉDACTION**
CÉCILE PRIEUR
**RÉDACTION EN CHEF**
ÉRIC AESCHIMANN ET DOAN BUI
**DIRECTION ARTISTIQUE**
SERGE RICCO
**SECRÉTARIAT DE RÉDACTION**
ISABELLE TRÉVINAL
**ICONOGRAPHIE**
NATHALIE MARCHETTI
**INFOGRAPHIE**
MEHDI BENYEZZAR
**PHOTOGRAVURE**
VÉRONIQUE BELLUZ,
MILOUD BENTEBRIA,
JEAN-LUC CHYZY
**FABRICATION**
NATHALIE MOUNIÉ

# INTRODUCTION

**3** **ÉDITO**
*Par ÉRIC AESCHIMANN et DOAN BUI*

**6** **DEUX SIÈCLES D'ESCLAVAGE**
*Infographie par MEHDI BENYEZZAR*

# ÉPILOGUE

**98** **LA DÉPOSITION DE MARGUERITE**



*Nous remercions la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage et la Ligue de l'Enseignement pour leur soutien à la diffusion de ce hors-série.*

En couverture : *extrait de la série « Marrons »*
Photo : *Fabrice Monteiro*
*Courtesy Galerie Magnin-A, Paris © Adagp, Paris, 2021.*




Hors-série L'OBS n° 107, avril 2021 • La collection Dossiers du Nouvel Observateur est éditée par Le Nouvel Observateur du Monde, SA à directoire et conseil de surveillance, au capital de 13 450 000 euros. Rédaction : 67, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris ; 01-57-28-20-00. **Fondateur :** Jean Daniel • **Président du directoire, directeur de la publication:** Grégoire de Vaissière • Impression : Maury • Printed in France • Commission Paritaire : 0120 C 85929 • Dépôt légal : à parution • ISSN : 2491-9462 • **Ventes au numéro :** Sabine Gude (van@nouvelobs.com et numéro vert réassort 08-05-05-01-47) • Les titres sont de la rédaction •



Ce magazine est imprimé chez Maury, imprimeur certifié PEFC, sur papier issu de forêts gérées durablement. Origine du papier Finlande. Taux de fibre recyclée 0% Eutrophisation Ptot 0,011kg/tonne. Ouvrage imprimé à 100% avec des encres respectueuses de l'environnement et conforme à la norme «Blue Angel».



P. 8

# LA MACHINE NÉGRIÈRE



**10** **NANTES, LA VILLE AUX 550 000 ESCLAVES**
*Par NATHALIE FUNÈS*

**16** **JOURNAL D'UN BATEAU NÉGRIER**
*Par FRÉDÉRIC RÉGENT*

**18** **LA FRANCE DANS LE COMMERCE TRIANGULAIRE**
*Carte par MEHDI BENYEZZAR*

**20** **« UNE POLITIQUE D'ÉTAT »**
*Entretien avec FRÉDÉRIC RÉGENT*

**24** **« LA SOCIÉTÉ ESCLAVAGISTE EST À LA SOURCE DE L'IDÉE DE RACE »**
*Entretien avec AURÉLIA MICHEL*

**28** **L'ESCLAVAGE DANS LE TEXTE**
*Par DOAN BUI*

**30** **À CUL DE SAC, UNE PLANTATION TRÈS ORDINAIRE**
*Entretien avec PAUL CHENEY*

**32** **LA CANNE À SUCRE, DÉSASTRE ÉCOLOGIQUE**
*Entretien avec JAMES WALVIN*

**34** **L'AUTRE TRAITE**
*Par FRANÇOIS REYNAERT*

# 2 VOIX D'ESCLAVES

P. 38




40 ÉCRIRE L'HISTOIRE DES « SANS-HISTOIRE »
*Entretien avec MYRIAM COTTIAS*

44 LA SAGA DE L'ESCLAVE MADELEINE ET DE SON FILS FURCY
*Par DOAN BUI*

48 UN SOULÈVEMENT CONTRE LES BLANCS
*Par DOAN BUI*

52 LES « NÉGRILLONS » DE L'ANCIEN RÉGIME
*Par DOAN BUI*

56 FEMMES RÉVOLTÉES
*Par DOAN BUI*

58 LE DÉPUTÉ BELLEY, NÉ ESCLAVE
*Par DOAN BUI*

60 LA GLOIRE SUSPENDUE DE TOUSSAINT
*Par DOAN BUI*


# 3 SORTIR DE L'OUBLI

P. 64




66 ROMPRE LE SILENCE
*Par DOAN BUI et NATHALIE FUNÈS*

70 MALAISE DANS LES MANUELS
*Par DOAN BUI*

72 RACISTE, NAPOLÉON ?
*Par DOAN BUI*

73 HUGO ET SCHŒLCHER, DE L'ABOLITION À LA COLONISATION
*Par DOAN BUI*

74 EN GUADELOUPE, LES CIMETIÈRES D'ESCLAVES SORTENT DE TERRE
*Par NATHALIE FUNÈS*

76 DIRE LES NOMS,
*Par DOAN BUI et NATHALIE FUNÈS*

80 PORTFOLIO : « MOI, DESCENDANT D'ESCLAVES »
*Par FABRICE MONTEIRO*

86 « LA FRANCE DEVRAIT REMBOURSER 30 MILLIARDS D'EUROS À HAÏTI »
*Entretien avec THOMAS PIKETTY*

90 ÊTRE NOIR AUJOURD'HUI
*Entretien avec PAP NDIAYE*

94 ET SI LA TRAITE N'AVAIT PAS EU LIEU...
*Entretien avec ACHILLE MBEMBÉ*


FRANÇOIS LAUGINIE / CHATEAU DES DUCS DE BRETAGNE - MUSÉE D'HISTOIRE DE NANTES

# DEUX SIÈCLES D'ESCLAVAGE

*De 1642 à 1848, la France a transporté au moins 1,5 million d'esclaves depuis l'Afrique vers ses colonies*



**1516**
**Le mot « nègre » apparaît dans la langue française**

**1571**
**Les premiers esclaves arrivés à Bordeaux sont libérés par le Parlement de la ville**

**1635**
**La Martinique devient française**

**1642**
**Louis XIII autorise le commerce des Africains**

**1664**
**La Compagnie française des Indes occidentales reçoit le monopole de la traite transatlantique**

**1669**
**Colbert devient secrétaire d'Etat de la Marine, du Commerce et des Colonies**

**1685**
**Le Code noir est promulgué**

**1697**
**La France s'installe à Saint-Domingue**

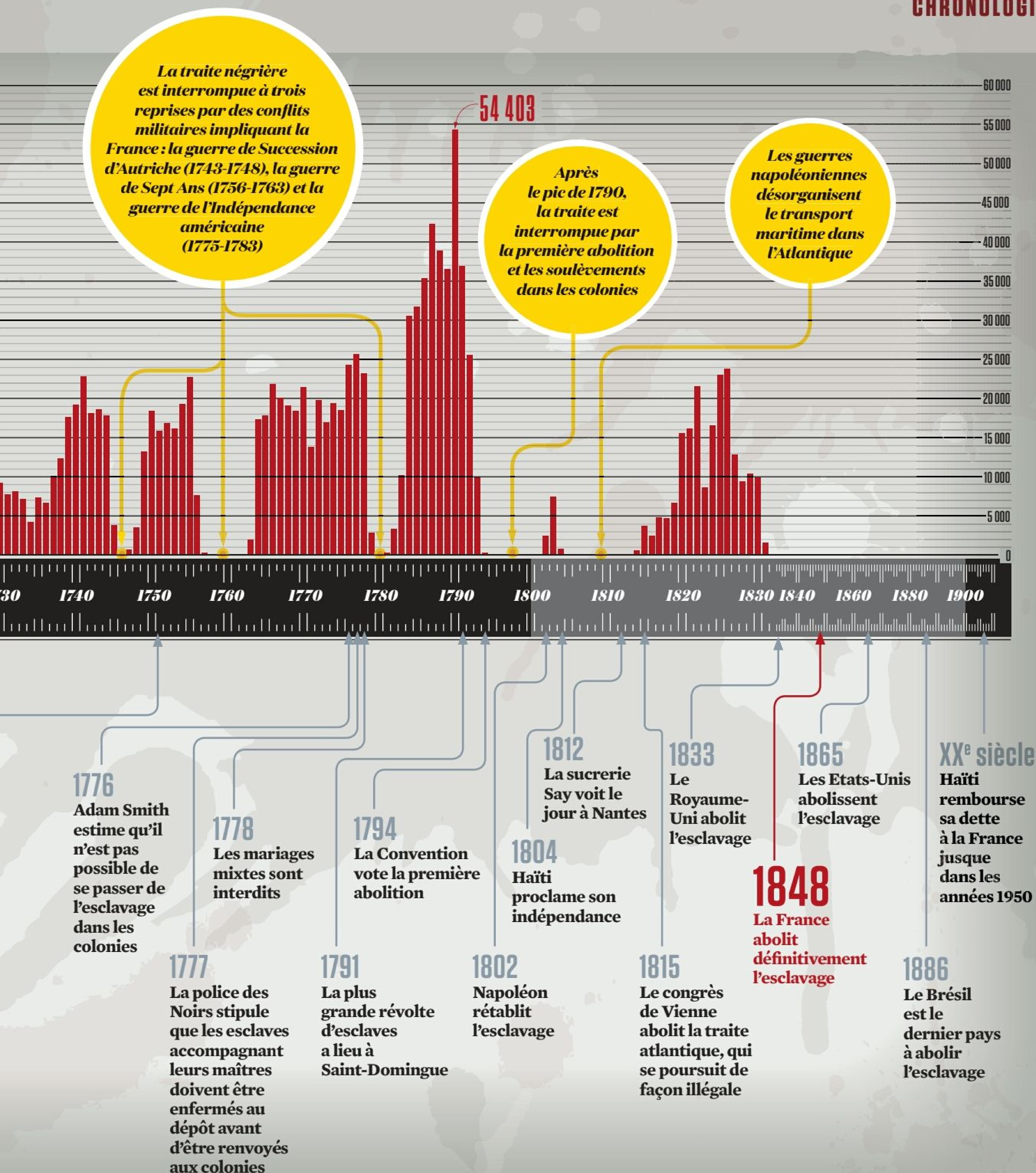
**1751**
**L'« Encyclopédie » condamne la traite mais explique que les Noirs sont *« enclins au libertinage, à la vengeance, au vol et au mensonge »***

*La base slavevoyages.org recense 4 090 expéditions transatlantiques sous pavillon français ayant transporté 1 381 405 esclaves vers les Antilles et la Louisiane. Par ailleurs, la traite vers l'océan Indien (Réunion et Maurice) a concerné entre 80 000 et 200 000 esclaves. A quoi s'ajoutent les expéditions non répertoriées, par définition difficiles à estimer. Le chiffre total de 1,5 million d'esclaves transportés sur des navires armés par des négociants français est donc une estimation minimale.*

SOURCE : SLAVEVOYAGES.ORG

*1643* — *Louis XIV* — *1715*




La traite négrière est interrompue à trois reprises par des conflits militaires impliquant la France : la guerre de Succession d'Autriche (1743-1748), la guerre de Sept Ans (1756-1763) et la guerre de l'Indépendance américaine (1775-1783)
54 403
Après le pic de 1790, la traite est interrompue par la première abolition et les soulèvements dans les colonies
Les guerres napoléoniennes désorganisent le transport maritime dans l'Atlantique
60 000
55 000
50 000
45 000
40 000
35 000
30 000
25 000
20 000
15 000
10 000
5 000
0
30
1740
1750
1760
1770
1780
1790
1800
1810
1820
1830
1840
1860
1880
1900
1776
Adam Smith estime qu'il n'est pas possible de se passer de l'esclavage dans les colonies
1777
La police des Noirs stipule que les esclaves accompagnant leurs maîtres doivent être enfermés au dépôt avant d'être renvoyés aux colonies
1778
Les mariages mixtes sont interdits
1791
La plus grande révolte d'esclaves a lieu à Saint-Domingue
1794
La Convention vote la première abolition
1802
Napoléon rétablit l'esclavage
1804
Haïti proclame son indépendance
1812
La sucrerie Say voit le jour à Nantes
1815
Le congrès de Vienne abolit la traite atlantique, qui se poursuit de façon illégale
1833
Le Royaume-Uni abolit l'esclavage
1848
La France abolit définitivement l'esclavage
1865
Les Etats-Unis abolissent l'esclavage
1886
Le Brésil est le dernier pays à abolir l'esclavage
XXe siècle
Haïti rembourse sa dette à la France jusque dans les années 1950


Louis XV
Louis XVI
Révolution
Napoléon
Restauration
1774
1789
1804
1814
1848







# LA MACHINE NÉGRIÈRE 1

FRANÇOIS LAUGINIE / CHATEAU DES DUCS DE BRETAGNE - MUSÉE D'HISTOIRE DE NANTES



De 1642 à 1848, les armateurs français, activement soutenus par l’Etat, ont déporté plus de 1,5 million d’Africains. Source d’enrichissement et laboratoire de l’agriculture intensive, l’esclavage a aussi été la matrice de l’idée de race

# NANTES

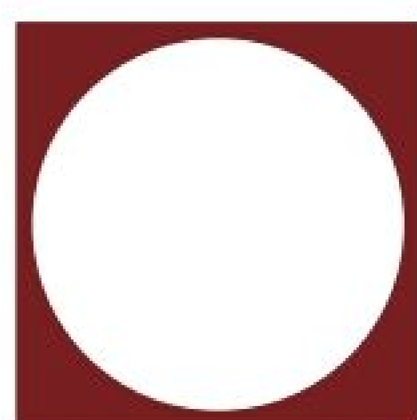
# LA VILLE AUX 550 000 ESCLAVES

*Entre 1657 et 1831, la cité portuaire a lancé près de 1 800 expéditions négrières. Les entreponts remplis de captifs, "le Bienfaisant", "la Marie-Séraphique" ou "le Père de famille" ont fait la richesse des grandes familles d'armateurs... Aujourd'hui, la ville tente de se confronter à ce passé enfoui*

**NATHALIE FUNÈS**

*Envoyée spéciale à Nantes*

***Sur les façades des hôtels particuliers, des mascarons, représentant des figures aux traits africains, témoignent du passé de la ville qui fut le premier port négrier de France. Ici, allée Brancas.***



Madame pose avec son esclave, une jeune fille vêtue de blanc, tissu sans dentelle, cheveux noués sous un foulard, la tenue réglementaire. Monsieur trône avec le sien, un gamin en livrée rouge, collier de servitude autour du cou, qu'il aurait hérité de son frère, mort sans veuve et sans enfant. Pour leur dixième anniversaire de mariage, en 1753, Dominique et Marguerite Deurbroucq se sont offert une folie : un portrait chacun, deux huiles sur toile, avec leurs signes extérieurs de richesse. Mobilier Louis XV, veste de velours, robe en tissu indien imprimé d'œillets. Du café dans une tasse en porcelaine. Du sucre qui déborde d'un pot. Un perroquet gris du Gabon, l'oiseau de compagnie que toute la bonne société s'arrache. Et en arrière-plan, les esclaves. Le luxe de l'époque.

En cette moitié du XVIII^e siècle, les Deurbroucq, un couple de négociants et armateurs, sont une des plus grosses fortunes nantaises. Tous deux viennent de riches familles de marchands, lui de Gand, elle, de Hambourg. Dominique Deurbroucq commerce avec Saint-Domingue, la « perle des Antilles », premier producteur mondial de sucre. Il a pris des parts dans des navires négriers « la Notre-Dame de Bonne Garde » et « le Marquis de Brancas », a armé lui-même des bateaux, « l'Aimable Phœnix » et « les Trois Frères ». Il commence à se spécialiser dans les expéditions de droiture, directement vers les îles américaines – sans passer par l'Afrique chercher des captifs – pour importer des produits coloniaux. Bientôt, le couple affichera sa réussite de façon plus spectaculaire encore. Il fera construire, sur les quais de l'île Gloriette, un palais néoclassique, au fronton sculpté des armoiries familiales et de symboles maritimes, ancre, cordage. L'édifice coûtera 500 000 livres tournois, une somme colossale, 100 000 fois la solde mensuelle d'un matelot.

Plus de deux siècles ont passé. Sur l'île Gloriette, la Loire a été comblée de béton, transformée en route à deux voies. Mais l'hôtel particulier, classé « monument historique », est toujours là. Il sert de tribunal administratif et de siège social à l'hôpital public. C'est un des derniers témoignages de ce qu'a été la puissance des Deurbroucq. Il y a six ans, des descendants ont décidé de vendre aux enchères les portraits du couple. Le lot avait été adjugé 30 000 euros à un particulier. Mais le ministère de la Culture a exercé son droit de préemption. La paire de tableaux est désormais exposée au Musée d'Histoire de Nantes, dans le château des Ducs de Bretagne. Elle est *« capitale pour l'histoire de la traite négrière »,* indique l'établissement.

Nantes détient un palmarès infâme. La ville a été le premier port négrier ☛

THÉOPHILE TROSSAT POUR « L'OBS »





*Portraits de Marguerite-Urbane née Sengstack (à gauche) et de son époux Dominique-René Deurbroucq, négociant et armateur (à droite), avec leurs esclaves noirs. Huiles sur toile de Pierre-Bernard Morlot. (1753).*

ANDRÉ BOCQUEL / CHÂTEAU DES DUCS DE BRETAGNE - MUSÉE D'HISTOIRE DE NANTES

de France, le quatrième d'Europe après Liverpool, Londres et Bristol. De la fin du XVII^e^ siècle au début du XIX^e^ – la durée de la traite – près de 1 800 expéditions en sont parties, 42 % de la totalité des campagnes françaises. La première aurait commencé dès 1657. En février, « Notre-Dame », armé par Antoine Bruneau, sieur de la Villeau-Blanc, et Guillaume Libault, sieur de Boistobin, largue les voiles pour la Guinée. Le ballet tragique deviendra incessant au XVIII^e^ siècle. « Le Bienfaisant », « la Fraternité », « le Père de famille »...

Les frégates et corvettes nantaises, avec en moyenne une trentaine de marins à bord et un entrepont pouvant emprisonner 300 Africains, partent, lourdes et ventrues, chargées d'armes, d'alcool, d'« indiennes », les cotons imprimés importés des Indes, autant de monnaies d'échange contre le « bois d'ébène ». Elles s'arrêtent dans les comptoirs africains, souvent le long de la côte d'Angole, au sud-ouest du continent, avant de repartir pour les Amériques – vers Saint-Domingue la plupart du temps –, vendre leur cargaison humaine. Elles reviennent, au bout de douze à dixhuit mois, avec du café, du cacao, du sucre, le « pétrole » de l'époque, enrichi de la sueur et du sang des esclaves...

La ville a transporté ainsi 550 000 Africains de l'autre côté de l'Atlantique. Au siècle des Lumières, presque personne ne s'en offusque. « *L'université de Nantes fut fondée en 1460, mais c'est l'université du commerce qui brille*, écrit en 1765 le savant Louis de Jaucourt, disciple de Diderot, dans "l'Encyclopédie". *Ils arment tous les ans plusieurs navires pour la traite des nègres dans les colonies françaises. Ce débit de toutes sortes de marchandises est plus aisé et plus vif à Nantes que dans toutes les autres villes du royaume.* »

## UN SIÈCLE DE PROSPÉRITÉ

Au début du XVIII^e^ siècle, Nantes est encore une cité médiévale, ruelles étroites, maisons à pans de bois, chemins de terre. C'est la capitale d'une région pauvre, la Bretagne, avec une activité maritime moins prospère qu'à Saint-Malo, une bourgeoisie moins fortunée qu'à Bordeaux, et sans prééminence politique (le Parlement est à Rennes). A la Révolution, l'argent de la traite l'a transformée en port opulent. « *La ville dispose de plusieurs atouts,* explique Bernard Michon, maître de conférences en histoire moderne à l'université de Nantes. *Elle est bien située sur la façade Atlantique et sur l'estuaire de la Loire, une voie fluviale très utilisée. Elle arme déjà des bateaux de pêche vers Terre-Neuve et établit des relations avec les Antilles quelques années après la colonisation de l'île de Saint-Christophe en 1625. Enfin, il y a l'arrière-pays ligérien, riche en marchandises d'échange, comme les tissus de Laval et Cholet.* » Ou la précieuse eau-de-vie. « *On ne vient à bout de rien à la côte d'Afrique sans donner de l'eau-de-vie* », écrit le capitaine de navire Pierre Labarthe en 1805 dans « Voyages à la côte de Guinée ».

En moins de cent ans, la population double, de 40 000 à 80 000 âmes. On arrive de l'estuaire de la Loire, de la région, de toute l'Europe pour s'y installer. Les marins qui cherchent du travail (50 000 matelots auraient embarqué sur les navires nantais durant la traite), les négociants qui veulent leur part du gâteau. L'économie négrière profite à tout le monde. Les quais débordent d'activités. Ateliers de réparation, métallurgie, poissonneries, commis en négoce, aubergistes, prostituées, fabricants de toiles, constructeurs navals... C'est à Nantes, en 1766, que naît « la Boudeuse », la frégate, avec laquelle Louis-Antoine de



ANDRÉ BOCQUEL / CHÂTEAU DES DUCS DE BRETAGNE - MUSÉE D'HISTOIRE DE NANTES

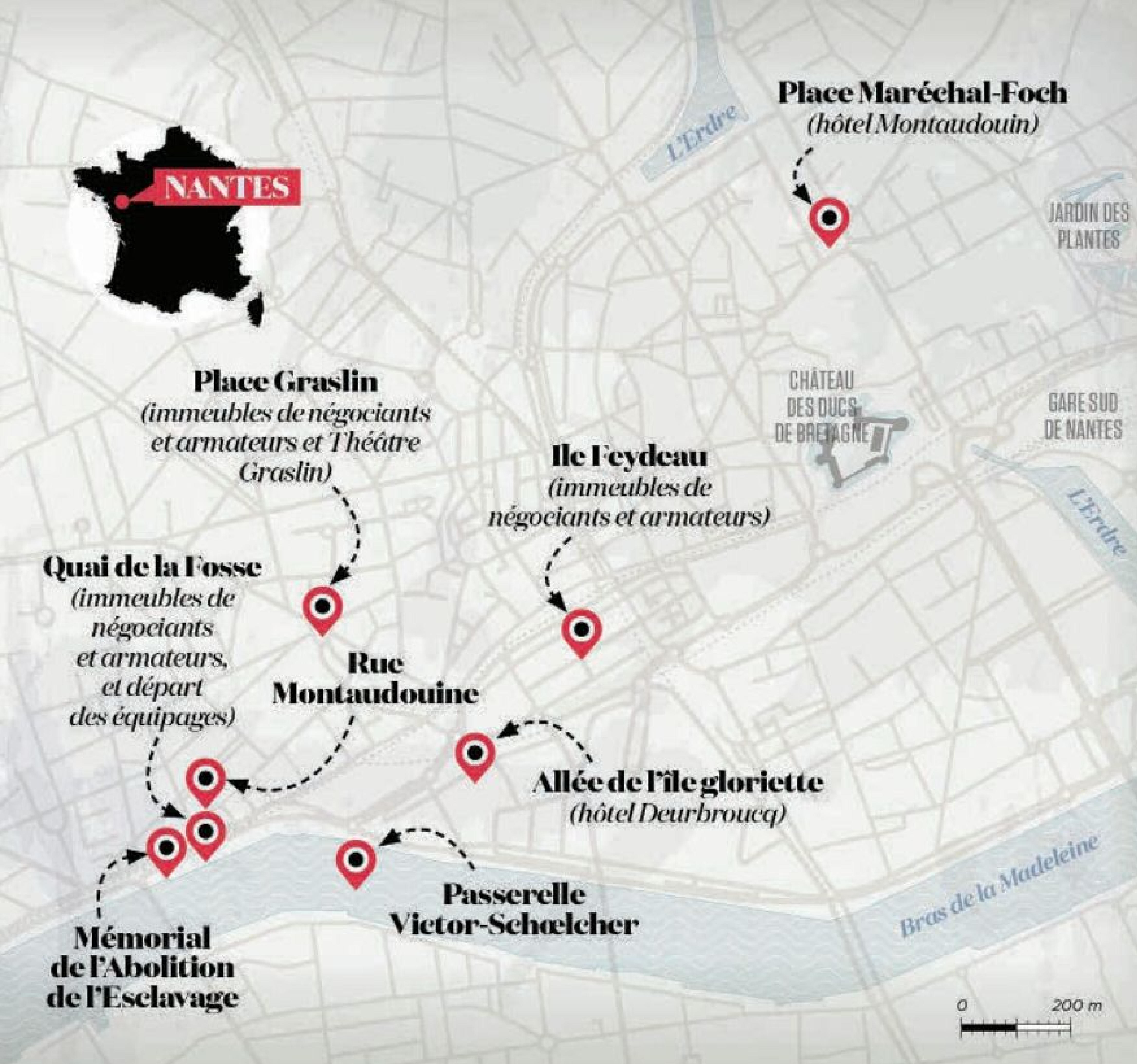
Bougainville, réalise le premier tour du monde officiel français. Des fabriques de tissu imprimé poussent sur les îles de Petite Biesse et de Grande Biesse. Les Petitpierre, des Suisses venus de Neuchâtel, sont à la tête d'une des plus florissantes manufactures de textile. Le raffinage sucrier s'installe dans le quartier de Richebourg et fait la fortune d'Orléans, à 300 kilomètres. *« La traite nantaise est une histoire locale, mais aussi globale,* résume Krystel Gualdé, directrice scientifique du Musée d'Histoire de Nantes. *C'est le premier négoce mondial. Le commerce triangulaire est en fait quadrangulaire. Il concerne quatre continents, avec les "indiennes" importées d'Asie. »*

La ville se transforme. On détruit les remparts, on arase les mottes de terre féodales – vestiges de la guerre entre le roi de France et le duc de Bretagne au XVe siècle –, on bâtit des immeubles en pierre, on ouvre des avenues, on aligne les quais de la Fosse, Brancas et Flesselles. Les négriers se font construire de majestueux hôtels quai de la Fosse ou place Henri-IV, qui deviendra Maréchal-Foch. Des quartiers entiers sortent de terre. En 1723, un projet est lancé sur l'île Feydeau, le nom donné à la grève de la Saulzaie, envahie de sable et de roseaux. Le maire de Nantes, Gérard Mellier, qui est aussi conseiller du roi, défend bec et ongles le commerce triangulaire et les intérêts des armateurs. Il a écrit un texte qui a servi de base à l'édit du roi sur les esclaves des colonies de 1716, créant un statut d'exception lié à la couleur de peau. *« Mellier fait jouer son entregent et obtient l'autorisation de Paul-Esprit Feydeau de Brou, l'intendant de Louis XV en Bretagne, pour aménager la grève »,* raconte Brigitte Château, guide conférencière. Immeubles néoclassiques en pierre de tuffeau, balcons et rampes d'escalier en fer forgé, mascarons sur les façades : ces fameuses sculptures de têtes d'Africains ou de dieux grecs favorables au négoce maritime, Hermès, pour la prospérité, Neptune, la mer, Eole, le vent.

## "LA MARIE-SÉRAPHIQUE"

C'est sur l'île Feydeau que s'installe Jacques-Barthélemy Gruel, fils d'un planteur de Saint-Domingue, quand il arrive à Nantes au début des années 1760. Au nº 11 de l'actuel quai de Turenne. Il habite au premier, l'étage noble, avec sa femme, Marie-Anne Séraphique, la fille du trésorier de l'amirauté, et leurs trois enfants. Tapisseries « indiennes », porcelaines dorées, secrétaire en marqueterie, commode en bois des îles... L'intérieur type d'un négociant. Comme souvent chez les marchands, Gruel donne au navire qu'il achète en 1769, le troisième de sa flotte, le prénom de sa femme. Armer un bateau négrier, c'est-à-dire payer la cargaison de troc et de retour, les vivres, les assurances, les deux mois de salaire d'avance pour l'équipage, coûte l'équivalent d'un hôtel particulier parisien, entre 200 000 et 300 000 livres. C'est une loterie. On peut y perdre sa chemise ou doubler sa mise. Gruel embauche un voisin de l'île Feydeau comme capitaine, fait venir des associés et investit quasiment tous ses deniers dans l'expédition de « la Marie-Séraphique ».

Le navire est chargé de cotons du Bengale, d'« indiennes » fabriquées dans les manufactures nantaises, d'armes à feu de Charleville, de vaisselles de Nevers et de La Rochelle, d'eau-de-vie de Bordeaux. Il y a aussi des réserves en eau et vivres, volailles, cochons, moutons – vivants –, morues de Terre-Neuve et biscuits pour l'équipage, fèves des campagnes nantaises pour les esclaves. Le bazar flottant lève l'ancre de Paimbœuf, l'avant-port de Nantes, *« à destination de la côte d'Angole le 1er mai 1769, à 11 heures, poussé par un fort vent d'est »,* écrit Bertrand Guillet, directeur du Musée d'Histoire de Nantes, dans « *"la Marie-Séraphique"*, navire négrier » (1). Il atteint le royaume de Loango, l'actuel Angola, après 112 jours de traversée. Un « beau captif », appelé « pièce d'Inde », s'échange entre 30 et 40 pièces. Trois cent douze Africains, dont 58 enfants, ☛




☛ « négrillons » et « négrittes », comme on disait, s'entassent dans l'entrepont (1,60 mètre de haut), allongés, tête-bêche, les femmes et les enfants derrière, les hommes devant, ferrés, attachés deux par deux, dans les excréments, le vomi, avec le mal de mer, la peur, les maladies, le typhus, le scorbut, les dysenteries…

La traversée vers Saint-Domingue est considérée comme un succès. Neuf captifs « seulement » décèdent, cinq hommes, deux femmes, deux enfants, moins que le taux de mortalité moyen de 13 %. « La Marie-Séraphique » revient à Nantes au bout de quatorze mois, les esclaves ont été vendus à des planteurs, des fonctionnaires et des Petits Blancs de Saint-Domingue, les cales sont chargées de sucre et de café. Gruel empoche 200 000 livres de bénéfice. A son apogée, à la fin des années 1770, sa fortune atteint 2 millions de livres, il accueille dans sa propriété campagnarde, « la Barbarie », Benjamin Franklin, le père fondateur des Etats-Unis, pourtant précurseur dans le combat abolitionniste, venu chercher en France des fonds pour la guerre anglo-américaine. Comme le couple Deurbroucq, Gruel dispose d'un esclave, Narcisse, un garçon de 9 ans, venu soi-disant pour être instruit au catholicisme et apprendre un métier avant de repartir à Saint-Domingue. Un esclave a le droit de séjourner en métropole s'il est déclaré, dans le but d'être formé et pour trois ans maximum. En 1777, selon une estimation du procureur du roi, 700 Noirs vivent à Nantes, dont seulement 140 déclarés.

## LES GRANDES FAMILLES

Pendant les douze années où il va pratiquer la traite, Gruel déportera plus de 4 000 Africains et sera responsable de la mort de 506 d'entre eux. « *Ces chiffres d'une grande cruauté ne font pas de* [lui] *un gros négrier mais un acteur de second plan* », écrit Bertrand Guillet. Rien à voir avec les Montaudouin à la tête de la première fortune de la ville, les inventeurs de la traite négrière privée nantaise. Ils comptent Voltaire parmi leurs proches (un de leurs navires porte le nom du philosophe) et prêtent de l'argent à Louis XV. A la fin du XVIII[e] siècle, quand ils voudront ériger un hôtel plus vaste que leur immeuble du quai de la Fosse, ils bâtiront, sur l'actuelle place Maréchal-Foch, un palais gigantesque, doté d'un porche et de quatre colonnes corinthiennes, classé « monument historique » aujourd'hui. Ils n'iront pas s'installer sur l'île Feydeau, avec la centaine d'armateurs, officiers de marine, et autres « petites » fortunes, du genre Gruel.

D'autant que le sol de l'île est marécageux, des mètres de vase. Les pieux de pilotis en chêne, ne supportent pas le poids des bâtiments, les radiers en bois, ajoutés en catastrophe au début de la construction, n'arrivent pas à éviter que les immeubles penchent. Aujourd'hui encore, la plupart des hôtels de l'île Feydeau ne sont pas droits et donnent parfois l'impression qu'ils pourraient s'écrouler, façade contre terre. « *C'est le symptôme névrotique de Nantes, sa mauvaise conscience, sa façon d'exprimer l'ampleur du crime commis ; les villes sont comme les êtres humains, elles ont une part d'inconscient* », analyse Yvon Chotard, fondateur de l'association locale Les Anneaux de la Mémoire, qui a œuvré pour que le tabou de l'esclavage soit levé.

Longtemps, le passé négrier de Nantes est resté enfoui. En 1985, pour les 300 ans du Code noir, des universitaires organisent un colloque international sur la traite et cherchent des appuis à la mairie. L'édile RPR Michel Chauty refuse de financer la commémoration ainsi qu'un projet d'exposition. Il faut attendre 1992 pour que cette dernière voie le jour. Organisée par l'association du même nom, soutenue par le nouveau maire PS, Jean-Marc Ayrault, l'exposition « Les Anneaux de la Mémoire » reproduit les cales d'un bateau négrier et accueille 200 000 visiteurs, jusqu'à Nicéphore Soglo, le président béninois, en visite d'Etat, qui fait un crochet par la Loire. Un projet de mémorial est lancé. Installé en 2012 quai de la Fosse, il n'est pas dédié à l'esclavage et à son sinistre bilan, contrairement à ce que beaucoup espéraient, mais à son abolition. Au sol, des plaques, avec les noms des bateaux négriers nantais, au mur, le mot « liberté » écrit en 40 langues, en bambara, baoulé…, et des citations d'abolitionnistes, l'Abbé Grégoire, Victor Schœlcher…, ou de l'écrivain martiniquais Aimé Césaire. « *C'est un endroit qui invite à la méditation, presque dans l'eau, comme dans un bateau* », dit Jean-Marc Ayrault, aujourd'hui président de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage.

Depuis trois ans, pour les Journées européennes du Patrimoine, c'est Pierre Guillon de Princé, 81 ans, ingénieur à la retraite, qui s'occupe des visites. Descendant de négriers, il a écrit un fascicule sur le mémorial, l'histoire de la traite nantaise et ses ancêtres armateurs. Quand il l'a donné à ses huit petits-enfants, l'un d'eux a dit : « *C'est la honte.* » D'autres membres de la famille ont refusé de le prendre. Son ancêtre « *à la septième génération* », Daniel Jean Guillon, né dans une famille de notaires, a embarqué pour Saint-Domingue à 14 ans comme maître boulanger. Il a acheté des champs de canne à sucre, des brûleries, un bateau, « le Vermudien », qui battra des records de longévité dans le commerce triangulaire.

*« Il faut que l'histoire soit dite »*, martèle Pierre Guillon de Princé. C'est pour cela qu'il s'est reconverti en guide amateur dans les méandres de l'histoire négrière nantaise.

## GRINCEMENTS DE DENTS

Le mémorial a déjà attiré 1,5 million de visiteurs. Mais il continue de faire grincer les dents. *« Ce n'est pas un monument en hommage aux victimes de la traite, mais dédié à l'intelligence des abolitionnistes,* insiste Michel Cocotier, président de l'association Mémoire de l'Outre-Mer. *Les débats ont duré plus d'une décennie. Il ne fallait pas heurter les familles de descendants, ni mettre trop en avant les fautes impardonnables de Nantes. Cela reste une polémique. »* L'installation d'un mémorial de l'abolition dans une ville qui s'est battue contre ? « *Un comble* », tranche Yvon Chotard.

C'est que Nantes a été la ville la plus enragée de France dans le combat pour le maintien de l'esclavage et de la traite. A la veille de la Révolution, elle n'a jamais été aussi prospère. Il est impensable qu'on la prive de son carburant, le « bois d'ébène ». Rien ne doit changer. Le Théâtre Graslin, inspiré de l'Odéon à Paris, est inauguré en grande pompe en 1788. Au programme, une représentation de « la Négresse ou le pouvoir de la reconnaissance », un opéra, déjà joué à Paris, qui raconte l'attirance entre une princesse africaine et un jeune homme blanc. Toute l'élite marchande vient applaudir.

La ville est voltairienne, républicaine, elle combattra l'armée royaliste et célébrera même la Révolution avec les noms de ses bateaux négriers, « le Citoyen », « le Patriote ». Mais dans les cahiers de doléances, les négociants exigent la poursuite de la traite. Ils s'inscrivent au Club de l'Hôtel de Massiac, repaire parisien des planteurs de Saint-Domingue, dénoncent la Société des Amis des Noirs, menée par Mirabeau, agitent la menace de la ruine économique. En février 1794, au lendemain de la première abolition, une délégation de députés du commerce part protester à la Convention.

Après la proclamation de l'arrêt de la traite en 1815, Nantes organisera même 318 nouvelles expéditions et deviendra la capitale du commerce triangulaire illégal. La dernière campagne « la Virginie » appareille en 1831, peu après la mise en place de la Monarchie de Juillet, plus répressive. *« Les négociants armateurs étaient les golden boys de l'époque,* explique Jean-Marc Masseaut, directeur de la revue annuelle *« les Cahiers des Anneaux de la Mémoire ». Ils prônaient les nouvelles technologies, le progrès et les profits que l'on pouvait en tirer. Les esclaves, achetés à des prix élevés, n'étaient pour eux qu'une marchandise qui pouvait rapporter de gros bénéfices aux Amériques, pourvu que la traversée réussisse. Ils ne se souciaient pas de leur sort et exigeaient qu'on limite le nombre des morts durant le voyage uniquement pour protéger le capital financier investi. »*

Nantes ne se remettra jamais totalement de la fin de la traite et de la « perte » de Saint-Domingue, l'île dévoreuse d'esclaves, où des révoltes éclatent en août 1791 et qui devient indépendante en 1804. La ville se redéploie dans le commerce colonial, investit le Pacifique, l'Extrême-Orient, importe de l'huile de palme, de la gomme arabique, construit un hangar à bananes, après la Première Guerre mondiale, sur l'actuel quai des Antilles, qui accueille aujourd'hui restaurants et bars. Des activités se développent, souvent liées aux produits coloniaux, parfumeries, savonneries, biscuiteries, chocolateries, sucreries. Lu, BN, Saupiquet, Cassegrain, Béghin-Say. Mais la révolution industrielle s'épanouit dans le nord de l'Europe, les chemins de fer remplacent les fleuves, la Loire est délaissée, Nantes, excentrée.

Les familles de négriers resteront sur le devant de la scène jusqu'au début du XXe siècle. Une fois fortune faite, comme beaucoup d'armateurs, les Montaudouin quittent le commerce. *« Le modèle social était d'investir dans la terre, les châteaux, les immeubles de rapport, les offices royaux, de s'anoblir, de "sortir du négoce par le haut" »*, indique Bernard Michon. La plupart des maires de la Restauration, entre 1815 et 1830, sont des armateurs qui pratiquent la traite illégale. Les négociants se reconvertissent dans le sucre, la conserverie, la spéculation immobilière, la marine à voile. Plusieurs meurent ruinés. Jacques-Barthélemy Gruel, les Guillon de Princé... Les Deurbroucq ont eu le nez creux. Lassés de voir les dettes de leurs clients planteurs s'accumuler, ils arrêtent le commerce avec Saint-Domingue quatre ans avant la Révolution, au profit de l'export vers l'Europe du Nord.

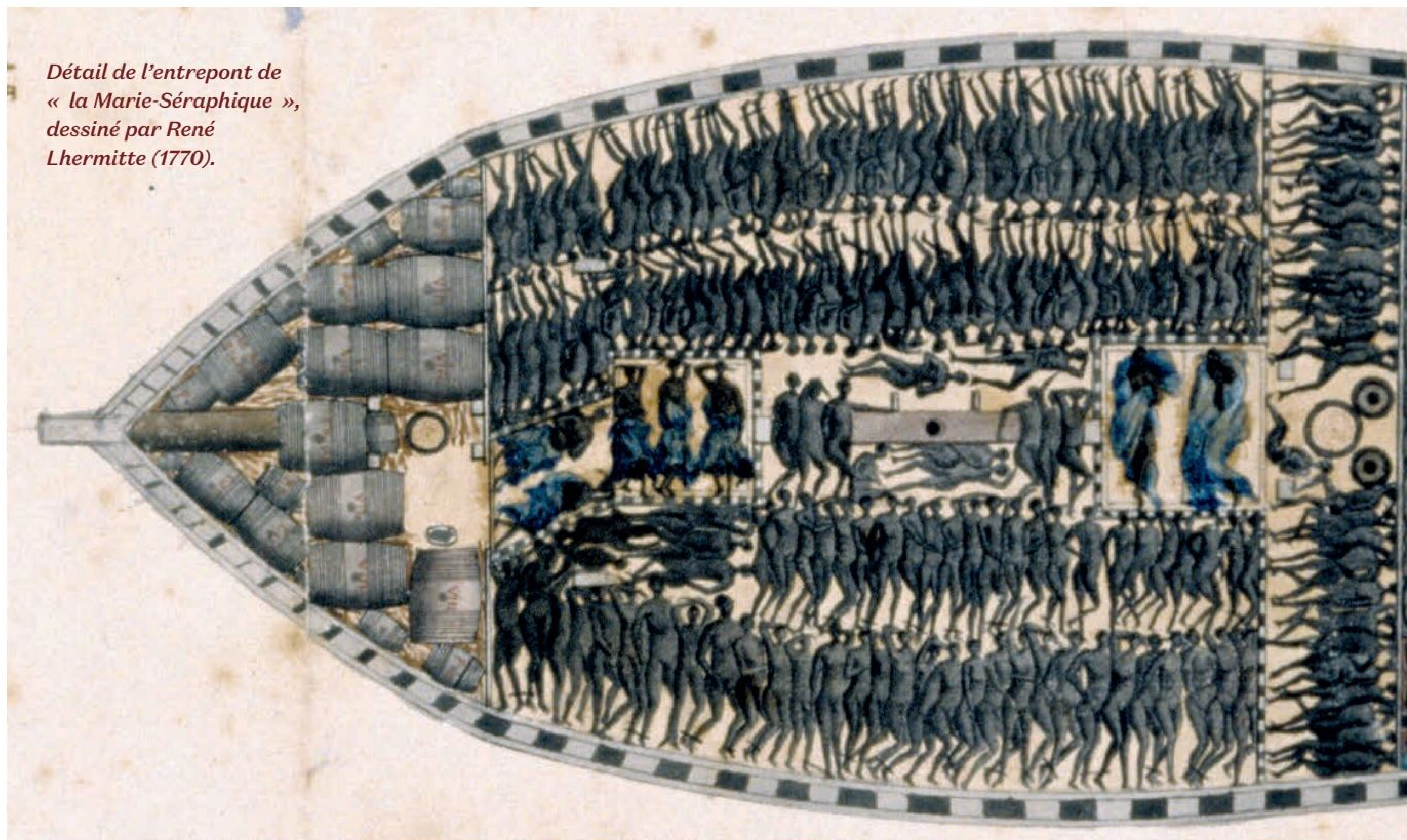
Aujourd'hui, les familles d'armateurs occupent toujours les annuaires de la région. Mais elles ne font plus guère parler d'elles. Discrètes, silencieuses. Les rues nantaises baptisées de leur nom sont là pour rappeler que leurs ancêtres étaient des notables. Une ruelle dédiée aux plus riches d'entre eux, les Montaudouin, a même été inaugurée en 1918, sans aucune trace de mauvaise conscience. Sinon, peut-être, sous la forme d'un « e » ajouté par erreur lors de la délibération municipale, accouchant d'une étrange « rue Montaudouine ». ◘

(1) *« "La Marie-Séraphique", navire négrier », Bernard Guillet, éditions MeMo, 2010.*

*Maquette du négrier « la Marie-Séraphique », au Musée d'Histoire de Nantes.*



THÉOPHILE TROSSAT POUR « L'OBS »



*Détail de l'entrepont de « la Marie-Séraphique », dessiné par René Lhermitte (1770).*

# JOURNAL D'UN BATEAU NÉGRIER

*Le 13 février 1752, "l'Aimable de Ray" quitte le port de Nantes, rempli de marchandises à échanger contre des esclaves. Son capitaine, François Boucard, a tenu un journal de bord que l'historien Frédéric Régent a décrypté pour "l'Obs"*

*Par FRÉDÉRIC RÉGENT*

D'une capacité de 200 tonneaux, « l'Aimable de Ray » est piloté par le capitaine François Boucard, qui a dirigé quatre expéditions négrières entre 1743 et 1755. Celle-ci est financée par la société Michel et Grou, un acteur central de la traite nantaise au milieu du XVIIIe siècle, qui compte plusieurs dizaines de traversées à son actif. La famille Grou fut l'une des grandes dynasties d'armateurs nantais, donnant à la ville consuls et échevins. Jean-Baptiste Grou, l'un des associés de la société Michel et Grou, jouissait à sa mort d'une fortune de 1,5 million de livres. Durant ces mêmes années, son frère, Guillaume Grou, lui aussi armateur (Boucard raconte dans le journal de bord qu'il croise à deux reprises un de ses bateaux), fait construire un hôtel particulier dans le quartier Feydeau. L'hôtel Grou est encore aujourd'hui l'un des monuments emblématiques du vieux Nantes.

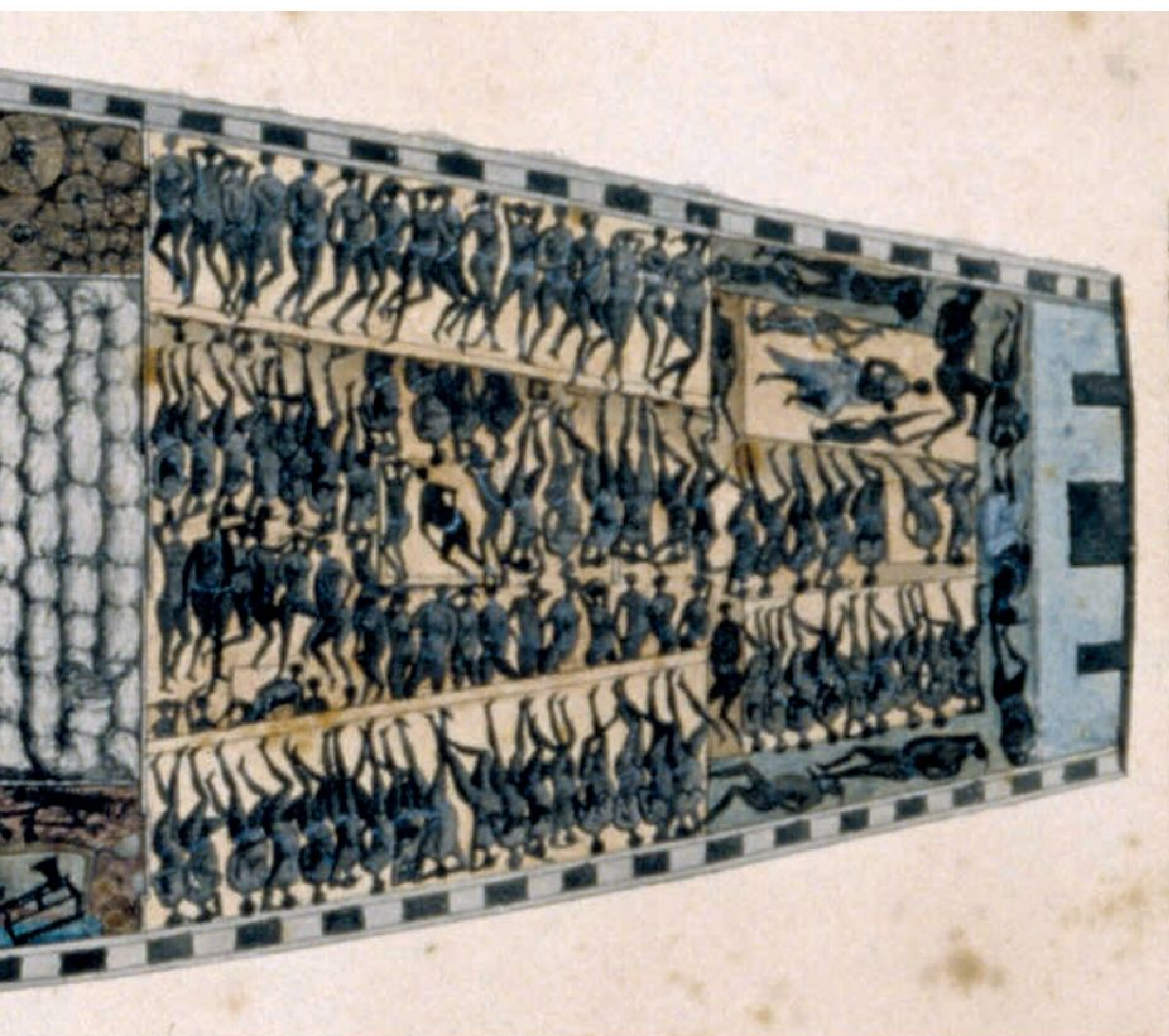
L'armement d'un navire négrier coûtait de 200 000 à 300 000 livres, soit le prix d'un petit hôtel particulier parisien, 70 % de cette somme étant consacrés aux marchandises : textile (« indiennes » importées d'Inde, toiles et draps produits en Europe), armes (de préférence des fusils anglais), poudre, suif, métaux et objets métalliques (provenant de Hollande, Suède et France), cauris (coquillages servant de monnaie, produits aux Maldives et au Brésil), vins, spiritueux, tabac (produits en Amérique), porcelaine de Chine. La provenance des produits montre que le commerce triangulaire relie en réalité les quatre parties du monde : Europe, Asie, Afrique et Amérique. Voici les grandes étapes du voyage de « l'Aimable de Ray ».

**13 février 1752.** Départ de Nantes.

**13 mars.** Arrivée aux îles Bananes, en Sierra Leone.

**1er avril.** Mouillage en rade du grand Mesurade, en Sierra Leone. *« Nous avons trouvé mouillée dans cette rade "la Placelière" de Nantes, capitaine Denis Appart, à M. Guillaume Grou. Ils sont partis de la rivière de Nantes, le même jour que nous. »*

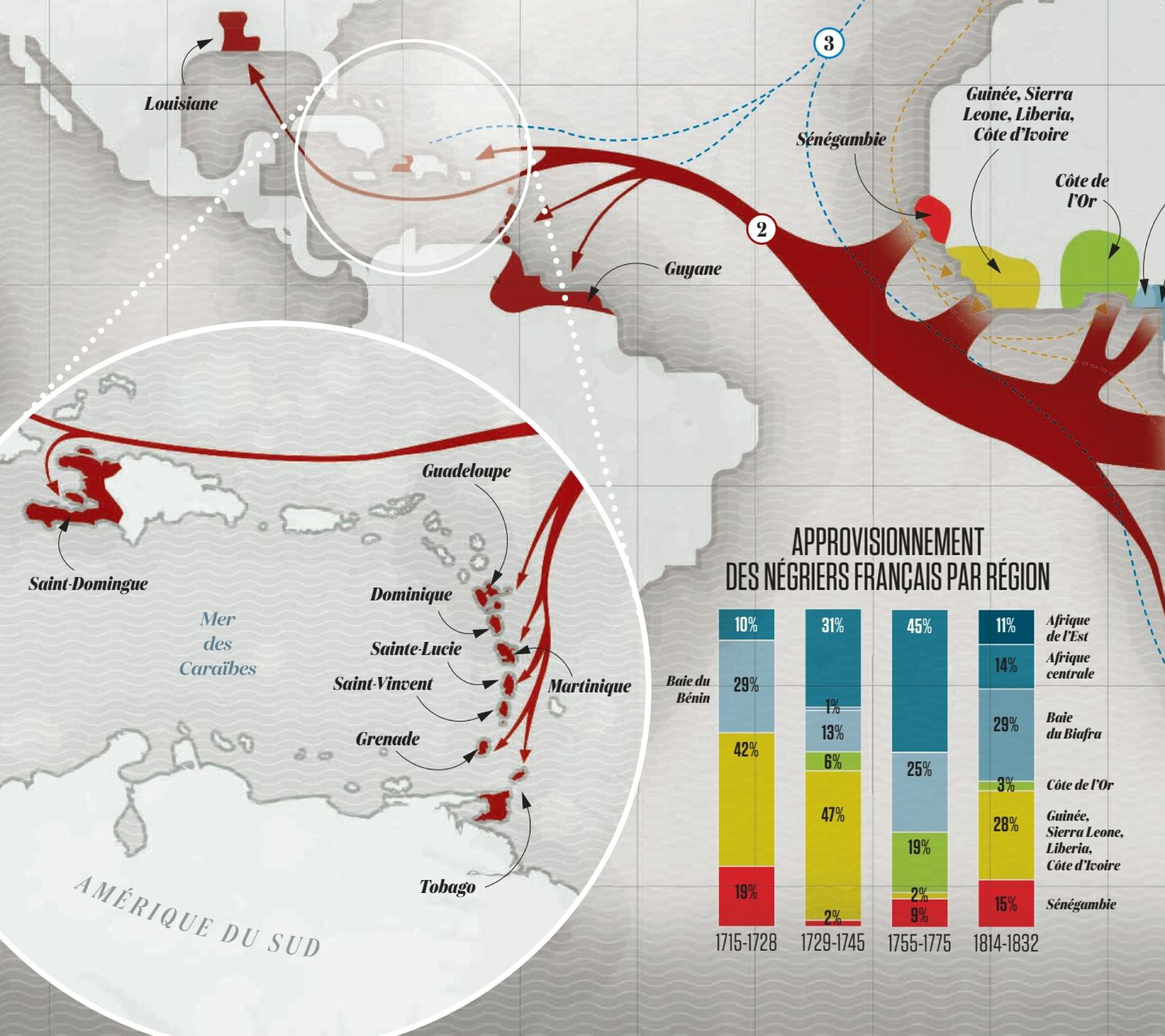
**14 avril.** *« A la pointe du jour, il nous est venu deux pirogues à bord, qui nous ont apporté 41 paquets de riz et le Grand Louis* [un roi


CHÂTEAU DES DUCS DE BRETAGNE - MUSÉE D'HISTOIRE DE NANTES, PHOTO ALAIN GUILLARD

local, NDLR] *qui a remis son fils pour porter en France, qui est un nègre de 17 à 18 ans.»* Les souverains africains traitaient d'égal à égal avec les négriers et il est arrivé qu'ils leur confient un fils pour que celui-ci s'instruise en France.
**22 avril.** *« Ce matin nous nous sommes trouvés dépasser le cap Lahou* [Côte d'Ivoire, NDLR] *où il y a trois navires mouillés ce qui nous a déterminés à suivre notre route le long de la côte. »* Indice que ces côtes sont très fréquentées : une pirogue aborde « l'Aimable » avec cinq marins hollandais, probablement des *« interlopes »*, c'est-à-dire des clandestins qui pratiquent la traite sans autorisation de leur pays.
**1er mai.** Arrivée à Dixcove, au Ghana, où mouillent deux petits bateaux anglais. *« Il nous vient deux pirogues de tous les forts pour nous engager à s'y arrêter et faire commerce mais nos ordres ne sont point tels que nous n'avons point d'assortiments, mais cela n'empêcha pas que nous n'ayons gardé deux nègres courtiers, nous traiterons quand nous pourrons. Sur les 7 heures et demie du soir est décédé le nommé Thomas Clavier, mousse de Nantes d'un flux de sang et fièvre qu'il a apporté de Nantes. On l'a jeté à la mer à 8 heures et demie du soir. »*
**18 mai.** Arrivée à l'embouchure de la Volta, à l'est du Ghana. *« Aussitôt que nous fûmes mouillés hier, il vient une pirogue à bord avec un jeune captif que nous avons traité* [échangé, NDLR] *à bord avec sept moutons, un cochon et quelques poules. »*
**De fin mai à la mi-août.** « L'Aimable de Ray » séjourne trois mois à Ouidah, au Bénin. Boucard achète 477 esclaves, mais n'en dit pas un mot dans son journal de bord. Ouidah a été l'un des plus grands comptoirs de la traite négrière. Plusieurs pays (France, Angleterre, Portugal, Hollande, Danemark) disposaient de forts, ce qui permet au roi du Bénin et aux élites du royaume d'obtenir le meilleur prix pour les esclaves. On estime que 2 millions de captifs y ont transité. C'est de Ouidah qu'est parti en 1860 le « Clotilda », ultime bateau négrier américain, avec 110 esclaves à bord.
**24 août.** *« Cette nuit sur les 3 heures du matin, un nègre minois* [venant d'Elmina, au Ghana, NDLR], *allant pour pisser sur le bord, est tombé à la mer. Sur-le-champ, quoiqu'il sût nager il n'a pas eu le temps d'attraper un bout de corde qu'on lui a jeté, un requin l'a dévoré. »* Puisque ce Noir a pu aller sur le pont, on peut supposer qu'il s'agit d'un Noir membre de l'équipage.
**22 août.** *« Hier au soir, ai eu avis qu'il y avait quelques nègres qui cabalaient de former un parti pour se révolter, mis ce chef aux menottes. »* On a calculé que 1,27 % des traversées avaient été le théâtre d'une révolte des esclaves, qui pouvaient se terminer par la prise du contrôle du navire.
**15 octobre.** *« Nous avons trouvé en cette rade, "la Placelière" de Nantes, capitaine Denis. Il a mis deux mois à se rendre de Badagry* [Nigeria, NDLR] *à ici sans perdre de nègres, ni Blancs que deux, depuis son départ de France. »*
**22 octobre.** Arrêt à Sao Tomé, colonie portugaise au large du Cameroun. *« Cette île en général est très belle, le terrain très bon et propre à sucreries, il y en a quelques-unes et de moyenne hauteur vers les bois. Il n'y a que vers le milieu de l'île où il y a quelques montagnes de moyenne hauteur, l'indigo y vient très bien et quantité prodigieuse de vivres et bien peu de Blancs et tous mariés à des négresses ou griffes. »*
**Novembre-décembre.** « L'Aimable » traverse l'Atlantique chargé de 480 esclaves enfermés dans la cale. Les hommes sont maintenus en position couchée par des chaînes et disposés tête-bêche, avec 60 centimètres d'espace vital par individu. Ils font leurs besoins ainsi. Ils sont régulièrement envoyés sur le pont pendant que l'on nettoie la cale. Les femmes et les enfants sont laissés sans entrave.
**25 décembre.** Arrivée à Saint-Domingue. 54 esclaves ont péri durant la traversée, soit une mortalité de 11,2 % (moyenne : 12,5 %). Les causes de décès sont principalement le scorbut et les fièvres.
**3 janvier 1753.** « L'Aimable de Ray » arrive en rade de Léogane, à 50 kilomètres de Port-au-Prince, où 426 des 480 captifs sont vendus comme esclaves. Le prix d'un esclave se situant aux alentours de 1 000 livres, on peut estimer le prix total de la vente à plus de 400 000 livres.
**5 avril.** Le navire quitte Léogane chargé de sucre et autres denrées à destination de la France.
**15 juin.** Arrivée à Nantes, où les marchandises sont revendues. En tout, l'expédition aura duré 487 jours. Sur les 39 membres de l'équipage, 14 sont morts de maladie, soit une mortalité de 36 % (moyenne : 19 %). ◻

# LA FRANCE DANS LE COMMERCE TRIANGULAIRE

*Vingt ports français ont participé à la traite atlantique. Les navires partaient chargés de marchandises (1), les échangeaient sur les côtes africaines contre des esclaves (2), revendaient ceux-ci dans les Antilles (3) et revenaient en France avec des denrées tropicales qui étaient revendues avec un substantiel profit*



Selon le site slavevoyages.org, les pays occidentaux ont transporté 12,5 millions d'esclaves de l'Afrique vers les deux Amériques.

Portugal/Brésil 5 850 000

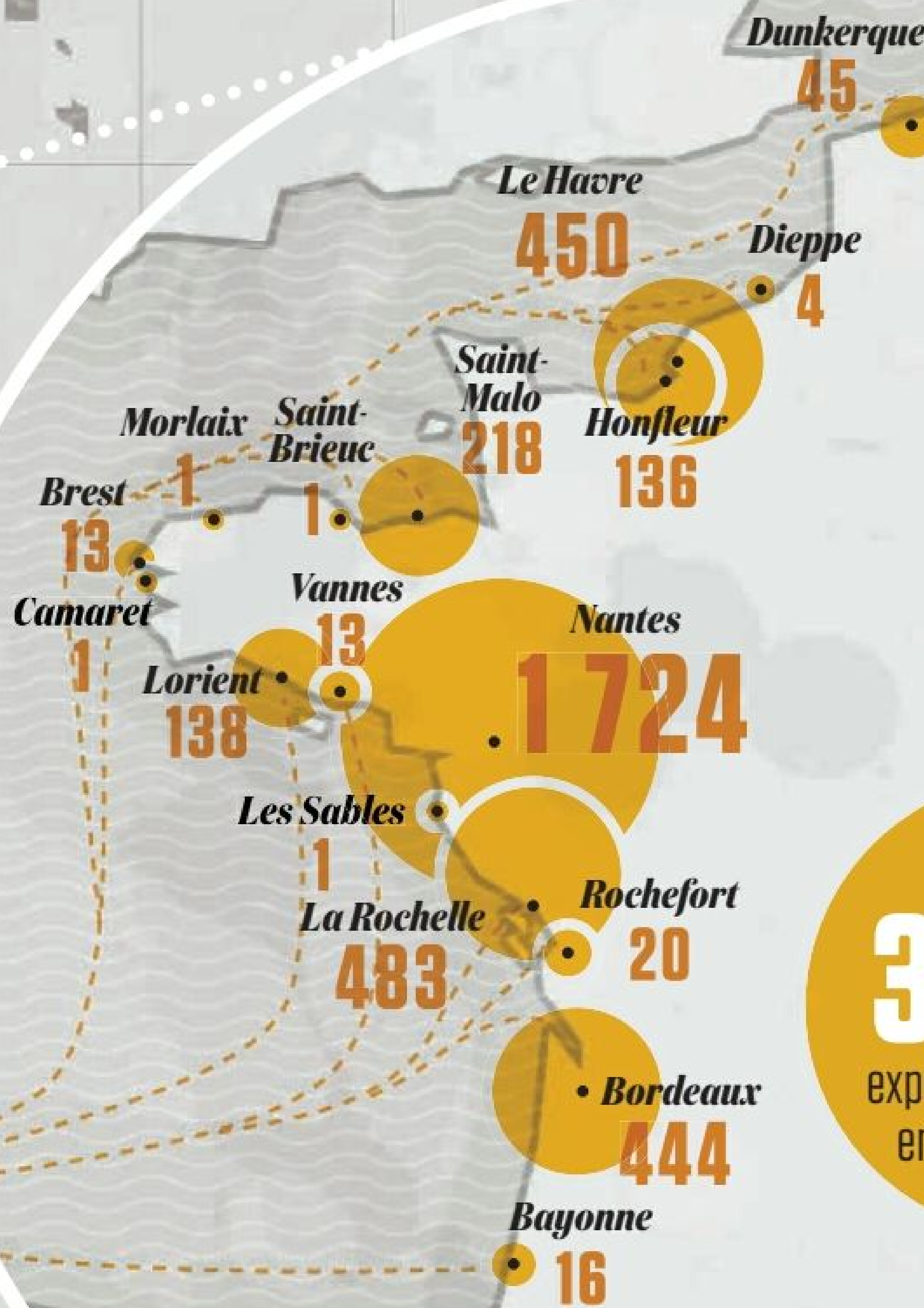
Grande-Bretagne 3 260 000

Espagne/Uruguay 1 080 000

France 1 380 000

Pays-Bas 554 000

Soit un total de **34 850 expéditions** négrières transatlantiques




Au total **3 804** expéditions négrières entre 1643 et 1848

Port non spécifié 4

Sète 1

Marseille 91

## PORTS DE DÉPART DES EXPÉDITIONS NÉGRIÈRES FRANÇAISES

Baie du Bénin

Baie du Biafra

Afrique centrale

Afrique de l'Est

Ile de France (Ile Maurice)

Ile Bourbon (Réunion)

## NOMBRE D'ESCLAVES PAR LIEU D'ARRIVÉE

Saint-Domingue 864 000

Martinique 366 000

Guadeloupe 291 000

Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Tobago, Diminique, Grenade 137 000

Ile Bourbon (Réunion) 130 000

Ile de France (Ile Maurice) 80 000

Guyane 51 000

Louisiane 10 000

SOURCES : « LA FRANCE ET SES ESCLAVES », FRÉDÉRIC RÉGENT, ÉDITIONS FAYARD/PLURIEL - « ATLAS DES ESCLAVAGES, DE L'ANTIQUITÉ À NOS JOURS », MARCEL DORIGNY ET BERNARD GAINOT, ÉDITIONS AUTREMENT - SLAVEVOYAGES.ORG



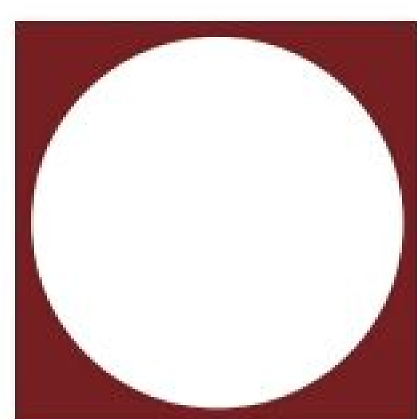

*Jean-Baptiste Colbert, ministre de Louis XIV et à l'origine du Code noir. Sa statue, devant l'Assemblée nationale à Paris, a été aspergée de peinture rouge avec l'inscription « Négrophobie d'Etat », le 23 Juin 2020.*

# “UNE POLITIQUE D’ÉTAT”

*A partir de la fin du XVIIe siècle, sous l’impulsion de Colbert, la France a organisé la traite des Noirs, et l’a même soutenue... par des aides fiscales*

**FRÉDÉRIC RÉGENT,** HISTORIEN

*Propos recueillis par ÉRIC AESCHIMANN*



***Quelle est la place de la France dans la traite transatlantique ?***

Sur deux siècles, la traite transatlantique menée par les puissances européennes a concerné au moins 12 millions d’Africains. Le Portugal, qui a commencé à transporter des esclaves dès le milieu du XVe siècle, arrive en tête de ce classement lugubre, suivi de l’Angleterre. La France est en troisième position : on estime que, par l’intermédiaire de ses bateaux négriers, elle a déplacé de force 1,5 million d’Africains, auxquels s’ajoute un nombre important d’esclaves fournis par des navires étrangers. Soit 12 % à 13 % du total, avec une proportion plus grande au XVIIIe siècle, période qui a marqué le paroxysme de la traite française. Si l’on y ajoute les 2 millions d’esclaves nés dans les colonies françaises, ce sont donc près de 4 millions de femmes et d’hommes qui ont été asservis par la France.

***Comment passe-t-on de la découverte de l’Amérique en 1492 à l’émergence de ce trafic monstrueux un siècle et demi plus tard?***

Les Espagnols furent les premiers à partir à la conquête de l’Amérique. Leur but était principalement la recherche de l’or et de l’argent, ce qui impliquait la mise en place de sites de production et de routes terrestres et maritimes. Les autres puissances européennes ont voulu suivre le même chemin, mais n’ont pas trouvé les gisements qu’elles espéraient. L’Amérique devenant peu à peu un lieu géostratégique, elles ont tout de même voulu s’y implanter et y ont encouragé la colonisation, par le développement de la production agricole et du commerce avec l’Europe. On s’est aperçu aussi que la possession d’une grosse flotte commerciale constituait un avantage stratégique : les équipages qui transportent des marchandises en temps de paix peuvent faire marcher les navires militaires quand survient la guerre. Comme disait l’adage, « point de colonie, point de commerce ; point de commerce, point de marine ». Or, pour développer une colonie, il faut des bras. Sous l’effet du choc microbien, la population amérindienne des Caraïbes s’est très vite effondrée. La transformation de l’écosystème – introduction de chevaux, de bovins, d’ovins et de porcins – a provoqué des famines et apporté des maladies qui n’existaient pas aux Antilles. La France, mais aussi l’Angleterre, a fait alors appel aux « engagés », des paysans pauvres tenus par contrat de travailler pendant trois ans pour le planteur qui avait payé leur traversée, avant de recouvrer la liberté. Mais la mortalité est également très forte et les candidats pas assez nombreux.

***Le recours aux Noirs d’Afrique va donc permettre de régler ce problème...***

Dans le cas de la France, les premiers établissements coloniaux remontent à 1620, à Saint-Christophe et les premières traces d’esclaves à 1626, toujours à Saint-Christophe. C’est probablement un effet de mimétisme : les colons ont vu les Espagnols faire travailler des Noirs dans des îles voisines et l’on peut supposer que ces premiers esclaves ont été capturés sur des navires espagnols ou portugais. Rapidement, les colons constatent que la main-d’œuvre noire survit mieux aux conditions épidémiques et qu’il existe un marché pour s’approvisionner. L’esclavage est donc d’abord le choix des négociants et sa montée en puissance sera d’ailleurs progressive. Le roi Louis XIII autorise la traite négrière en 1642 : trente ans plus tard, en 1671, la Guadeloupe ne dénombre que 3 500 esclaves. Et en 1685, quand est enregistré ce que l’on appellera plus tard le Code noir, les colonies françaises – Antilles, Louisiane, Réunion, île Maurice – comptent au maximum 20 000 esclaves.

***Quand la colonisation et l’esclavage deviennent-ils un système d’Etat?***

Au départ, la colonisation est le fruit d’initiatives privées, d’aventuriers, de capitaines de navire qui font du commerce avec les Amérindiens des Antilles et qui s’installent peu à peu, défrichent, importent de la main-d’œuvre. Les premières troupes royales ne débarquent dans le jeu colonial qu’en 1663 au Canada et l’année suivante aux Antilles, à cause de la menace anglaise. Dès lors, l’Etat va prendre progressivement en main le destin des colonies et ce n’est qu’avec Colbert que la colonisation devient un projet de la ☛

KARIM DAHER/HANS LUCAS

☛ puissance publique. En 1669, il est propulsé à la tête d'un secrétariat d'Etat à la Marine au Commerce et aux Colonies créé spécialement pour lui. Nourri par les théories mercantilistes, Colbert pense que la richesse d'une nation se mesure à l'excédent de ses exportations sur ses importations. Lorsqu'il arrive aux affaires, les colonies françaises préfèrent vendre leur sucre à des négociants hollandais qui le raffinent et le revendent à la France, empochant au passage un juteux bénéfice. Colbert réagit en interdisant aux colonies de commercer avec les navires étrangers : c'est ce qu'on appellera « l'Exclusif ». L'enjeu est moins d'augmenter les territoires sous domination française – malgré de nombreuses guerres, le périmètre des Antilles françaises ne va pas connaître de modification significative jusqu'à la Révolution – que d'encourager la mise en culture des territoires et une densification de la production agricole. Et c'est à ce moment que l'esclavage devient une politique d'Etat.

***C'est un fait peu connu : à partir de Louis XIV, la traite négrière a été l'objet d'une politique fiscale très volontariste de la part de l'Etat monarchique français. Comment cela fonctionnait-il ?***

Chaque esclave importé donnait droit à un abattement fiscal de 10 livres. Lorsqu'un bateau chargé d'esclaves arrivait dans une colonie française, il était inspecté par des représentants de l'Etat. Après la visite du médecin, qui déclarait la quarantaine s'il y avait des malades, l'intendant répertoriait les esclaves introduits sur le territoire. Un document était remis au capitaine, qui le présentait aux autorités lorsque le navire rentrait en France avec sa cargaison de sucre : son droit de douane était réduit du montant de l'aide dont il bénéficiait au titre de l'importation d'esclaves. Et si le crédit d'impôt était supérieur à l'impôt de douane, la différence était versée en numéraire. Une autre façon pour l'Etat de soutenir la traite sera la création de compagnies privées, sur le modèle de la Compagnie anglaise des Indes – la Compagnie des Indes occidentales, la Compagnie du Sénégal, etc. Leur rôle sera d'amorcer la pompe de la colonisation en affrétant des bateaux, mais malgré les encouragements de Colbert, qui incite ses proches à y investir des capitaux, elles ne sont pas de grandes réussites commerciales.

***Comment l'esclavage est-il perçu par la société française de l'époque ?***

En France, depuis l'édit de Louis X en 1315, l'esclavage est interdit. Aussi, en 1571, quand arrive la première cargaison d'esclaves à Bordeaux, le Parlement de la ville ordonne logiquement leur liberté. Par la suite, tous les esclaves qui arrivent en France et se rendent devant un tribunal obtiendront la liberté. En 1698, à la Sorbonne, se tient un débat entre théologiens pour savoir si la traite est licite ou illicite. La conclusion peut être résumée ainsi : « Oui, il est possible de réduire quelqu'un en esclavage de manière juste, par exemple un prisonnier de guerre, un criminel dont

**"CHAQUE ESCLAVE IMPORTÉ DONNAIT DROIT À UN ABATTEMENT FISCAL DE 10 LIVRES."**

**FRÉDÉRIC RÉGENT**
Historien, ancien président du Comité national pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage en France, il enseigne à Paris 1 et a publié plusieurs livres, notamment « la France et ses esclaves » et « les Maîtres de la Guadeloupe ».

on commue la peine de mort ou encore une personne endettée ; mais les esclaves achetés sur les côtes africaines n'entrent pas dans ces cas de figure et donc la traite est illégitime. » Néanmoins, ces prises de position n'auront guère d'écho. A ce moment-là, l'esclavage reste une réalité lointaine et numériquement modeste. On recense plus de prisonniers des barbaresques *[les pirates qui capturaient les Européens en Méditerranée, NDLR]* que d'esclaves africains. Les choses changeront avec le développement de l'activité coloniale. A la veille de la Révolution, quand les colonies comptent de 700 000 à 800 000 esclaves, l'intérêt de l'opinion publique sera tout autre.

***Comment se passe une opération de traite?***

Il s'agit d'opérations d'ampleur : l'armement d'un navire représente une mise de fonds de 300 000 livres. Pour donner un ordre d'idée, le salaire d'un ouvrier est compris entre une demi-livre et 1 livre par jour. Les fonds servent à louer le navire, payer l'équipage et pour les deux tiers, à acheter les marchandises qui seront échangées sur les côtes africaines contre les esclaves : textile, armes, produits manufacturés, produits de luxe… Une fois sur place, les navires doivent faire halte dans plusieurs comptoirs, car il n'y a jamais autant d'esclaves qu'on le voudrait. Cette phase de collecte peut durer plusieurs mois. Les comptoirs sont en général aux mains des Africains, même si les puissances africaines acceptent parfois qu'il y ait quelques représentants européens, avec des canons et une captiverie. Le navire négrier mouille au large et les esclaves sont transportés en chaloupe. Puis c'est la traversée vers les Antilles.

***La France des XVIIe et XVIIIe siècles s'enrichit-elle grâce à l'esclavage?***

En soi, le commerce triangulaire n'est pas l'activité principale des grands ports français : à Bordeaux, il représente 5 % des expéditions maritimes transatlantiques, jusqu'à 20 % à Nantes. Les travaux d'Olivier Grenouilleau montrent qu'une opération de traite offre un retour sur investissement de 6 % ou 7 %, ce qui est à peine mieux que la rente, alors fixée à 5 %. Toutefois, le profit peut atteindre 100 %. En réalité, la grande affaire, c'est le commerce « en droiture » : là aussi, le navire est chargé de produits (farine, vin, quincaillerie, armes, tissus), mais cette fois, il se rend directement à Saint-Domingue ou en Guadeloupe, vend les marchandises aux colons, qui en sont avides, et revient avec du sucre, du café, de l'indigo. Lesquels sont en partie réexportés vers d'autres pays européens : en 1787, un tiers des exportations françaises sont des réexportations de produits venus des colonies. C'est de là que vient l'enrichissement des négociants, qui va profiter aux ports de la façade atlantique – Nantes, Le Havre, Bordeaux, La Rochelle, Honfleur, Saint-Malo… – mais aussi aux campagnes alentour. Car, que ce soit pour le commerce triangulaire ou le commerce « en droiture », il faut produire les marchandises dont on charge les bateaux. Des manufactures de tissus et

CHATEAU DES DUCS DE BRETAGNE - MUSÉE D'HISTOIRE DE NANTES, PHOTO ALAIN GUILLARD

*Aquarelle représentant « la Marie-Séraphique », bateau négrier nantais, en vue des côtes de Saint-Domingue. (1772-1777).*

d'armes se développent en amont de Bordeaux, de Nantes (mouchoirs de Cholet, soieries de Lyon, fusils de Saint-Etienne), ainsi que des sucreries pour raffiner le sucre (Angers, Saumur, Tours, Orléans, Lille, Rouen) qui arrive brut des colonies.

***Les colonies françaises se développent tout au long du XVIIIe siècle. Comment sont-elles organisées?***

C'est une société très hiérarchisée, avec de 5 % à 10 % de Blancs, de 85 % à 90 % d'esclaves et de 3 % à 5 % de libres de couleur, et avec des strates à l'intérieur des grandes catégories. Tout en bas, il y a le « nègre nouveau » ou « nègre de Guinée », né en Afrique et qui vient d'être débarqué : on le met dans les travaux agricoles. Au-dessus se trouve le « nègre créole », né dans les colonies et qui peut espérer accéder à certains travaux plus valorisés en devenant par exemple commandeur (celui qui dirige et fouette les autres esclaves) ; et encore au-dessus, l'« esclave métissé », qu'on retrouve souvent à des postes de domestique, de raffineur ou d'artisan. Enfin, en haut de la hiérarchie des esclaves, il y a les affranchis qui avec leurs descendants forment la catégorie des « libres de couleur ».

***Quelle est la place de l'affranchissement dans la société coloniale?***

C'est un rouage important. J'ai étudié le destin des maîtres en Guadeloupe et je n'en ai pas vu un seul qui n'ait pas affranchi un esclave au cours de sa vie. Cela fait partie du standing, en quelque sorte… Néanmoins, l'effet reste limité. Un grand propriétaire qui a 100 esclaves va affranchir de 2 à 3 esclaves au total. L'affranchissement profite à la concubine du planteur ou à ses enfants. Ou encore à l'enfant de la nourrice noire qui jouait avec l'enfant du maître : arrivé à l'âge adulte, ce dernier affranchit son frère de lait. Il y a enfin des esclaves qui parviennent à se racheter eux-mêmes.

***Les affranchis sont-ils égaux en droit?***

Au début, oui, mais, au cours du XVIIIe, se met en place ce que l'on va appeler « le préjugé de couleur ». Des professions leur sont interdites : officiers de milice, officier de justice, médecin, avocat, notaire, orfèvre, armurier. Le libre de couleur paie plus d'impôt, il n'est plus appelé « monsieur » ou « madame » dans les textes officiels, des arrêtés somptuaires restreignent son droit de s'habiller trop luxueusement. Mais l'affranchi était partie prenante du système global et s'achetait lui-même des esclaves dès qu'il en avait les moyens.

***Et les Blancs? Sont-ils égaux entre eux?***

Là aussi, il existe une subtile hiérarchie. Le monde des « Petits Blancs » est composé de marins, soldats, déserteurs, vagabonds, commis, artisans sans boutique, colporteurs. Directement au-dessus, le petit planteur possède deux ou trois d'esclaves et le planteur moyen quelques dizaines, pour produire du café, de l'indigo, du coton. Enfin, tout en haut du millefeuille, les grands planteurs en comptent des centaines. Ce sont eux qui possèdent les sucreries, au rendement bien plus élevé que le café ou le coton. A la veille de la Révolution, la France est le premier producteur mondial de sucre. On dénombre 300 grands planteurs en Martinique et autant en Guadeloupe, qui résident en général sur place. Mais ils sont 800 à Saint-Domingue et la plupart ont confié leurs plantations à des régisseurs, préférant vivre en métropole – à Paris ou à Versailles. Certains n'ont jamais mis les pieds dans l'île, ni leurs ancêtres, ils se sont contentés d'y investir des capitaux.

***L'esclavage a-t-il préparé l'essor industriel de la France?***

L'esclavage a participé à l'essor du capitalisme. Il a permis non seulement d'accumuler du capital, mais surtout d'élaborer des outils indispensables au fonctionnement du capitalisme : les sociétés par action, les banques, les assurances, la Bourse, le commerce international ou encore la monoculture. ◻

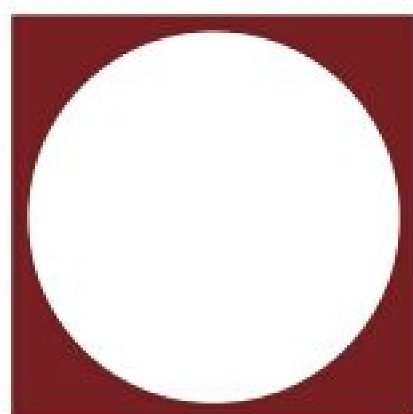
# "LA SOCIÉTÉ ESCLAVAGISTE EST À LA SOURCE DE L'IDÉE DE RACE"

*Moulage de la dépouille de Sarah Baartman, la « Vénus hottentote », jeune Sud-Africaine présentée comme une bête de foire en Europe dans les années 1800.*

*A Saint-Domingue, à la fin du XVIIIe siècle, on comptait 500 000 esclaves pour 600 000 habitants. Une situation qui a provoqué la grande peur des colons, la surenchère des violences et la déshumanisation des Noirs*

**AURÉLIA MICHEL,** HISTORIENNE

*Propos recueillis par CÉLINE LUSSATO*



***Vous décrivez dans « Un monde en nègre et blanc » un ordre de domination. Comment celui-ci va-t-il s'installer avec l'esclavage et perdurer malgré son abolition?***

La société esclavagiste impose des rapports sociaux absolument dégradés car elle repose sur le fait que les individus mis en esclavage en sont fondamentalement exclus. A Saint-Domingue, plus grande île et principale source de revenus pour la France, on compte à la fin du XVIIIe siècle 600 000 habitants dont 500 000 esclaves. Cette configuration implique des humains plongés en permanence dans la violence. Une situation presque absurde et en soi intenable, qui produit chez les maîtres une série de comportements pathologiques fondés sur la terreur de se voir doublement débordés: par une révolte d'esclaves, mais aussi par leurs propres pulsions. La disponibilité des esclaves pour le maître, du fait même de l'institution de l'esclavage, est une invitation permanente à la transgression et l'assouvissement de ses pulsions, notamment sexuelles. Les maîtres sont enfermés, terrorisés par la réalité de leurs pulsions violentes ou sexuelles, dont ils rejettent la responsabilité sur les esclaves. Ce sont alors les esclaves femmes qui sont accusées d'être lascives, attirantes, d'être dans la luxure...

Dans cette situation intenable, la meilleure façon de se convaincre que ce système est juste est de produire volontairement cette violence. La surenchère de tortures, d'humiliations ne vise en fait qu'à réaffirmer la nécessité de recourir à la violence. Plus on a recours à la traite, plus les plantations s'étendent, plus la violence va se développer de manière exponentielle, névrotique. Quand on voit le degré de sophistication des châtiments, de la haine qui peut ressortir des témoignages, on comprend qu'on est dans une société complètement pathologique qui va constituer la source, le creuset de l'idée de race. La race en effet, en reproduisant l'exclusion radicale qui était opérée par l'esclavage, protège le monde des planteurs d'une proximité symbolique avec les esclaves et avec tous ceux qui rappellent, par leur couleur de peau, la violence qui peut leur être infligée. Cette exclusion par la race fonctionnera au moins un siècle et demi, elle reste encore à disposition pour justifier de nouvelles violences.

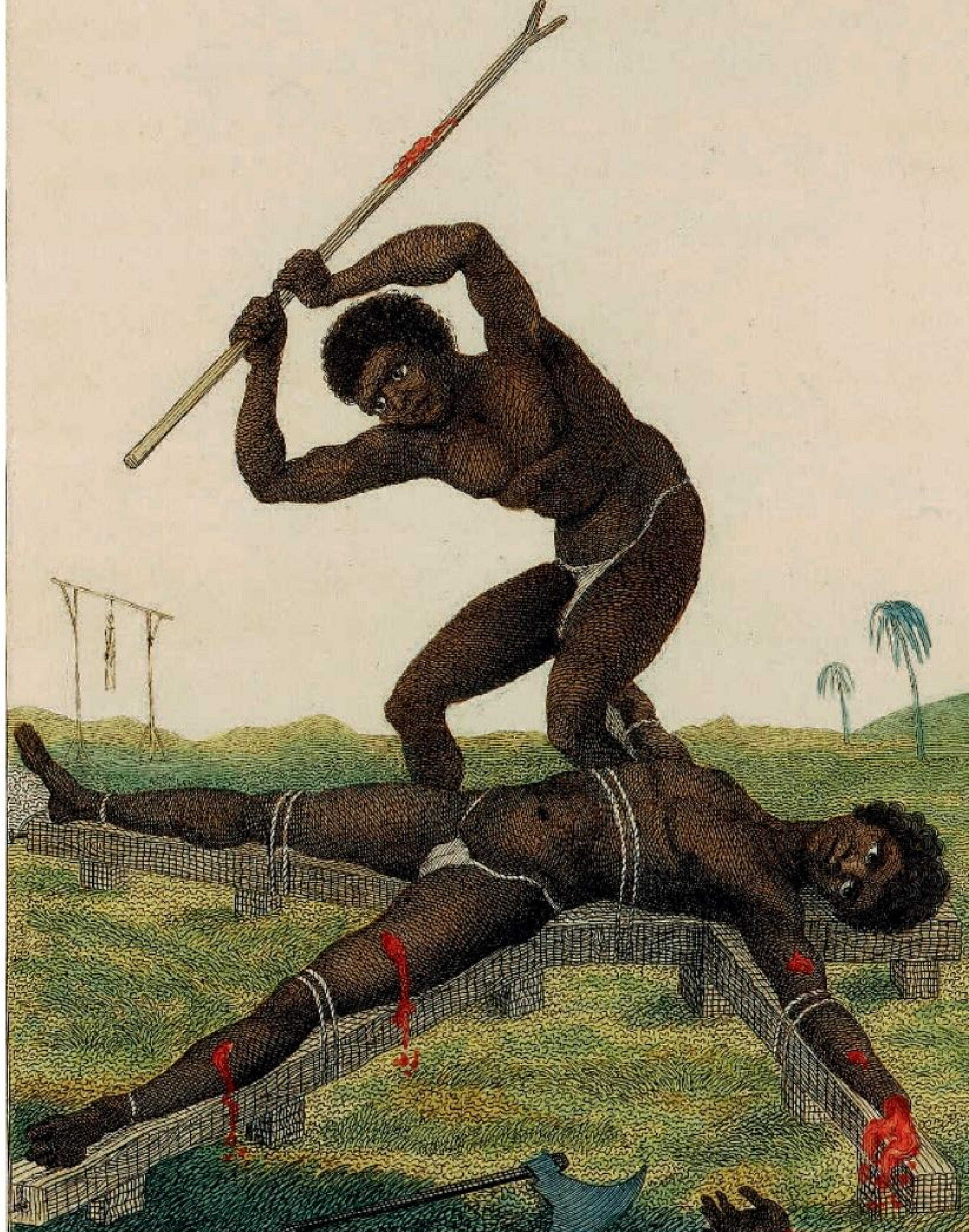
***L'esclavage est cependant encadré, en particulier, en France, par le Code noir, promulgué par Louis XIV en 1685. Quel a été son rôle?***

Les Noirs sont les facteurs de production de l'économie coloniale et incarnent ☛

FRANCOIS GUILLOT/AFP



☛ les capitaux investis dans la plantation. Il serait malvenu de les perdre par de mauvais traitements. Le Code noir dont Colbert est l'initiateur, promulgué en 1685 apporte la protection de l'Etat à la personne physique des esclaves, non par humanisme ou charité, mais dans l'objectif d'assurer la production. Il oblige les propriétaires à les nourrir, les vêtir, les loger, de manière à leur permettre de produire le plus possible. Les planteurs doivent aussi éviter par tous les moyens de donner la moindre autonomie aux esclaves dont l'activité doit être entièrement dirigée vers la production de sucre ou de café. Pour lever un certain nombre d'entraves juridiques liées à la féodalité, les Noirs deviennent des « biens meubles » associés à la plantation en dehors de laquelle ils ne peuvent être vendus. Mais le Code noir n'empêchera pas un degré de violence inouï de s'installer dans les plantations. Les colons se retrouvent chargés de faire produire par les esclaves et la seule raison pour laquelle ces derniers obéissent, c'est le fouet. La violence est institutionnelle, intrinsèque au système de production qui est pensé comme ça. Avec un coût physique (la mortalité très forte des esclaves) mais aussi psychologique, y compris pour les maîtres et les exécutants, ce qui sera une des limites du système. On comprend ainsi pourquoi il deviendra impossible pour les coloniaux de penser une commune humanité avec ces individus qui rappellent, par leur existence même, les violences infligées et les transgressions profondes que le système esclavagiste a engendrées.


IMAGE BNF/ RMN-GP

*« Supplice d'un esclave maraudeur », planche de John Gabriel Stedman (1796).*

***Comment les esclavagistes justifient-ils cette violence?***

On trouve de nombreux textes qui justifient la traite négrière et sa violence. Je n'ai pas trouvé de source qui affirme que l'esclavage est une pratique formidable. Tout le monde comprend bien la situation dramatique des esclaves et la violence qu'ils subissent. Mais il faut alors s'en consoler car l'enjeu économique prime. On se convainc avec différents arguments. La religion : on christianise ces individus donc on leur rend service. L'impossibilité de se passer des esclaves : les populations européennes seraient incapables d'effectuer ce travail… De toute façon, tant que l'esclavage est une institution solide, cela justifie tout. Le principe même de l'esclavage c'est que les individus qui relèvent de cette condition étant exclus de la société, on peut tout leur infliger. Le problème c'est qu'assez rapidement, puisque la traite se fait à un rythme très important, ces catégories – les esclaves et les libres – sont chahutées, débordées par la réalité des sociétés coloniales caribéennes. Des relations humaines se nouent, des relations ambivalentes naissent, des maîtres souhaitent affranchir leur favorite ou leurs enfants biologiques issus de relations avec leurs esclaves, des enfants métis vont donc devenir des libres. Et tous ces individus, qui vont croître numériquement, vont questionner au fond l'institution de l'esclavage elle-même. Que faire des « libres de couleur » ? Les esclavagistes ne souhaitent pas appartenir à la même société que des individus qui portent le stigmate de l'esclavage. Pour faire face à cette réalité, une partie des maîtres va petit à petit assigner aux « nègres », c'est-à-dire les noirs esclaves, une servilité naturelle, comme s'ils étaient naturellement esclaves au-delà de leur statut juridique. Définitivement « nègres », ils font l'objet de toutes les transgressions inadmissibles dans la société européenne du XVIIIe siècle dans laquelle, en principe, on ne fait pas d'enfant à sa fille par exemple, ce qui en revanche arrive fréquemment dans la société coloniale.

***Et pourtant, au même moment, en Europe, on vit les Lumières, on définit l'humanité comme un tout…***

C'est le grand paradoxe, un paradoxe qui se posait déjà au sein de la chrétienté ou de l'islam, pour lesquels la communauté des croyants a une dimension universelle, ce qui pourrait contredire l'idée de l'exclusion de la société par l'esclavage. Les Lumières critiquent ce système esclavagiste en théorie en allant au bout de leur réflexion sur l'humanité, l'universalité, la liberté naturelle… Mais ces discours sont prononcés dans des sociétés qui reposent sur l'esclavage, sur le travail extorqué par la violence, des sociétés qui sont embourbées dans ce système économique. C'est Thomas Jefferson, le

troisième président des Etats-Unis, qui affirme que la société états-unienne, fondée sur la liberté naturelle, ne peut tout simplement pas se réaliser avec des affranchis. Il estime que la société ne le supportera pas. Ce n'est pas de l'ordre du raisonnement, mais d'un barrage presque psychique : l'égalité théorique serait inapplicable avec les Noirs, éternels affranchis. Trop de transgressions ont été commises, trop de violence a été infligée. Comment imaginer que celui qui était le rejeton d'une esclave devienne soudain un parent, le frère, l'oncle ? C'est tout simplement insoutenable.

***La solution de Jefferson est elle-même extrêmement violente car il va prôner l'expulsion des affranchis de l'Etat!***

Il n'y a pas d'autre solution pour lui. Et beaucoup d'abolitionnistes américains dès le XVIIe défendent la même position. L'égalité à leurs yeux ne peut se réaliser qu'entre Blancs. Il ne s'agit pas d'une théorie mais d'un sentiment qu'on ne pourra pas dépasser cette expérience. C'est seulement dans un second temps qu'on va chercher à justifier ce sentiment par des raisons culturelles, physiologiques…

***C'est là que naissent les justifications par la science?***

Absolument. Dans l'Europe du XVIIIe siècle, la question du « nègre » n'entre pas dans les travaux des naturalistes des Lumières. Chez Linné, le premier savant à avoir imaginé l'espèce humaine, qui propose en 1735 dans son « Systema naturæ » de distinguer des sous-catégories géographiques, autant que chez Buffon qui, au contraire, dans son « Histoire naturelle », collection d'ouvrages publiés à partir de 1753, ne considère qu'une seule espèce humaine, il existe un humain européen, un humain africain, un humain asiatique, etc. Quant au terme « nègre », que l'on retrouve dans différents dictionnaires de langue française, il répond à une tout autre logique : il est réservé au vocabulaire marchand : ce sont bien des humains à vendre, des esclaves, et ils sont localisés en Afrique.

Lorsque l'idée de l'abolition est entérinée dans la première moitié du XIXe, le monde scientifique se saisit de la question de l'origine naturelle des rapports sociaux et adopte le principe d'une classification raciale. Il fait alors de la race une institution, admise par tous, et qui ne sera plus questionnée. Elle est au cœur des études menées par la Société ethnologique de Paris fondée en 1839 qui s'est fixé comme mission de fonder la « science des races ». Loin d'être une science pourtant, elle devient cet impensé de la société démocratique, même humaniste et révolutionnaire. Un boulet dans la dynamique égalitaire. Les hypothèses racistes vont en réalité fournir des théories pour justifier le développement du système colonial. Mais, en tant que postulat scientifique, la race s'éteindra d'elle-même puisqu'elle n'a d'autre fondement que sa fonction dans l'ordre colonial.

***Mais à ce moment-là, à la fin du XIXe siècle, c'est un système économique qu'il faut maintenir…***

Après un siècle d'exploitation intensive, on se rend compte qu'il y a une limite dans la traite atlantique. La violence qu'elle induit, son coût très élevé… les problèmes sont nombreux. Les empires européens opèrent alors une reconversion vers d'autres systèmes productifs qui pourraient remplacer la traite, c'est-à-dire le déplacement de la main-d'œuvre sur de grandes distances. On repense le système colonial comme une contrainte sur des sociétés qu'on vient exploiter sur place, ou par des plantations de type esclavagiste mais sans la traite, installées là où se trouve la main-d'œuvre. Cela entraîne une réorientation géographique vers l'Est, l'Afrique et l'Asie. On se détourne des Amériques. Les élites sont divisées. Une partie promeut ce retournement quand l'autre s'attache à ce qui représente encore les plus gros revenus. La mutation va se faire néanmoins d'un système vers l'autre. Pour autant, ce dernier s'appuie quand même sur le travail forcé et la domination physique, économique, culturelle. Ce qui se met au point est encore un paradoxe : on défend l'abolition de l'esclavage mais on propose un autre rapport de domination qui repose sur la plantation, un système de travail qui nécessite une main-d'œuvre exclue de la société. La mutation est importante et en même temps limitée. Avec ce changement de politique coloniale, la race va prendre une nouvelle fonction. Elle va justifier par le constat pseudo-scientifique – les Noirs seraient incapables de s'en sortir seuls, ne seraient pas de bons citoyens… – qu'il faut les prendre en charge. La civilisation européenne, pour une question de race, serait naturellement destinée à assumer la marche du monde.

***A la même époque, l'analyse wébérienne du capitalisme associe le travail à la liberté… Un nouveau paradoxe?***

C'est un point fondamental, y compris pour repenser la question du travail dans les sociétés européennes, qui est en grande partie nourrie par les situations coloniales. Quand les élites les plus progressistes comprennent qu'il va falloir mettre fin à l'esclavage, elles estiment aussi qu'en remplaçant les esclaves par des travailleurs libres, citoyens, ces derniers vont eux-mêmes se contraindre à la discipline du travail parce qu'ils voudront économiser, s'acheter une maison, une terre, assurer un avenir à leurs enfants. La réflexion du travail libre à partir de l'esclavage, c'est en fait redonner au travailleur la liberté qui va lui permettre de prendre en charge la discipline nécessaire au travail. C'est très ambivalent parce que si on donne de la liberté, de la responsabilité à ce travailleur, on ne peut pas en exiger de la discipline.

Ce paradoxe va donc être modulé par des justifications d'ordre racial. La colonisation a besoin de petits propriétaires, de travailleurs libres, mais aussi de travailleurs forcés, tout simplement par facilité. La race permet de décliner une longue série de statuts qui autorisent de forcer le travail sans recourir à l'esclavage aboli. En introduisant, par les savoirs ethnologiques, toutes ces nuances qui distinguent les rôles de chacun dans la production, on fait des « Ressources humaines » coloniales. La violence radicale est alors modulée mais toujours présente. Avec la race, de la fin du XIXe jusqu'aux années 1930, on est dans un système plus nuancé mais qui rend toujours la violence disponible, maintient la potentialité d'être violé, déplacé, mis au service de tel ou tel. ◘

**AURÉLIA MICHEL**
Historienne des Amériques noires à l'université Paris-Diderot, elle a travaillé sur l'histoire de l'esclavage atlantique et du concept de race. Elle a également contribué au scénario du documentaire « les Routes de l'esclavage » (diffusé sur Arte en 2018) et a publié « Un monde en nègre et blanc. Enquête historique sur l'ordre racial » en 2020 (Points Essais).

# L'ESCLAVAGE DANS LE TEXTE

*PAR DOAN BUI*

## LE CODE NOIR (1685)

*Le Code noir est le titre qui sera donné en 1712, sous la Régence de Philippe d'Orléans, à l'édit royal promulgué en mars 1685 par Louis XIV. Il légifère sur la gestion des « nègres esclaves » dans les colonies.*

Art. 2. Tous les esclaves qui seront dans nos îles seront baptisés et instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine. Enjoignons aux habitants qui achètent des nègres nouvellement arrivés d'en avertir *[...]* les gouverneurs desdites îles *[...]* lesquels donneront les ordres nécessaires pour les faire instruire et baptiser *[...]*

Art. 6. Enjoignons à tous nos sujets, *[...]* d'observer les jours de dimanches et de fêtes *[...]*. Leur défendons de travailler ni de faire travailler leurs esclaves auxdits jours, à peine d'amende et de punition arbitraire contre les maîtres et confiscation tant des sucres que des esclaves qui seront surpris par nos officiers dans le travail.

Art. 9. Les hommes libres qui auront eu un ou plusieurs enfants de leur concubinage avec des esclaves, *[...]* seront condamnés en une amende de 2 000 livres de sucre, et, s'ils sont les maîtres de l'esclave de laquelle ils auront eu lesdits enfants, voulons, outre l'amende, qu'ils soient privés de l'esclave et des enfants et qu'elle et eux soient adjugés à l'hôpital, sans jamais pouvoir être affranchis. *[...]*

*Dans les faits, l'article 9 ne fut pas réellement respecté dans les colonies, de nombreux maîtres ayant des enfants avec leurs esclaves femmes sans pour autant être inquiétés puisqu'il leur suffisait de ne pas les déclarer.*

Art. 12. Les enfants qui naîtront des mariages entre esclaves seront esclaves et appartiendront aux maîtres des femmes esclaves et non à ceux de leurs maris, si le mari et la femme ont des maîtres différents.

Art. 16. Défendons pareillement aux esclaves appartenant à différents maîtres de s'attrouper le jour ou la nuit sous prétexte de noces *[...]* à peine de punition corporelle qui ne pourra être moindre que du fouet et de la fleur de lys ; et, en cas de fréquentes récidives et autres circonstances aggravantes, pourront être punis de mort *[...]*

LE CODE NOIR, OU RECUEIL DES REGLEMENS RENDUS jusqu'à présent, ... A PARIS, ... M. DCC. XLII. AVEC PRIVILEGE DU ROI.

*Le Code noir, édition de 1742.*

ANTOINE VIOLLEAU / CHATEAU DES DUCS DE BRETAGNE - MUSÉE D'HISTOIRE DE NANTES

Art. 33. L'esclave qui aura frappé son maître, sa maîtresse ou le mari de sa maîtresse, ou leurs enfants avec contusion ou effusion de sang, ou au visage, sera puni de mort.

Art. 38. L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lys sur une épaule ; s'il récidive un autre mois à compter pareillement du jour de la dénonciation, il aura le jarret coupé, et il sera marqué d'une fleur de lys sur l'autre épaule ; et, la troisième fois, il sera puni de mort.

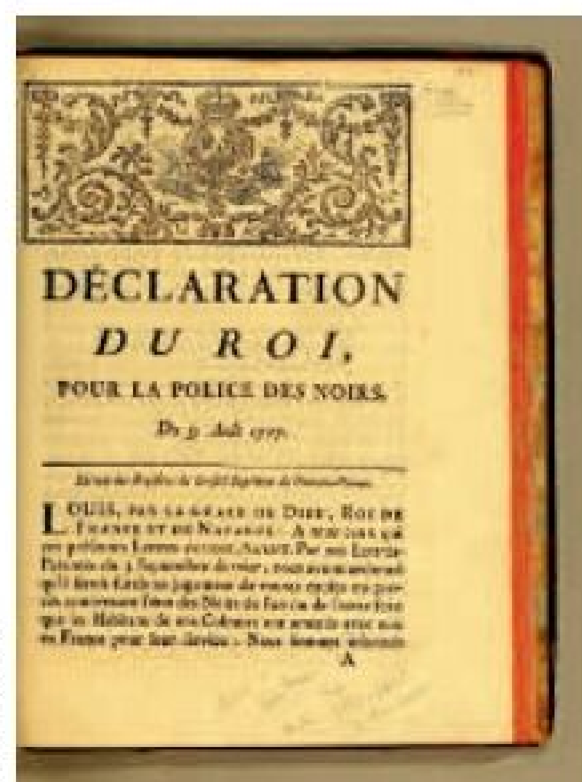
Art. 44. Déclarons les esclaves être meubles et comme tels entrer dans la communauté, n'avoir point de suite par hypothèque, se partager également entre les cohéritiers, sans préciput et droit d'aînesse *[...]*.

## DÉCLARATION POUR LA POLICE DES NOIRS (1777)

*Promulguée par Louis XVI, la déclaration tente d'interdire aux Noirs venus des colonies l'entrée dans le Royaume de France. Des dépôts sont instaurés, pour « stocker » les noirs domestiques en transit, avant de les renvoyer aux colonies.*

Versailles, 9 août 1777.

*[...]* Nous sommes informé aujourd'hui que le nombre


DÉCLARATION
DU ROI,
POUR LA POLICE DES NOIRS.
Du 9 Août 1777.

JOHN CARTER LIBRARY/FROM WIKIMEDIA COMMONS

*Extrait des registres du conseil supérieur du Port-au-Prince.*

des noirs s'y est tellement multiplié, par la facilité de la communication de l'Amérique avec la France, qu'on enlève journellement aux colonies cette portion d'hommes la plus nécessaire pour la culture des terres, en même temps que leur séjour dans les villes de notre royaume, surtout dans la capitale, y cause les plus grands désordres ; et, lorsqu'ils retournent dans les colonies, ils y portent l'esprit d'indépendance et d'indocilité, et y deviennent plus nuisibles qu'utiles. Il nous a donc paru qu'il étoit de notre sagesse de déférer aux sollicitations des habitants de nos colonies, en défendant l'entrée de notre royaume à tous les noirs. Nous voulons bien cependant ne pas priver ceux desdits habitants que leurs affaires appellent en France, du secours d'un domestique noir pour les servir pendant la traversée, à la charge toutefois que lesdits domestiques ne pourront sortir du port où ils auront été débarqués, que pour retourner dans la colonie d'où ils auront été amenés. *[...]*

1. Faisons défenses expresses à tous nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, même à tous étrangers, d'amener dans notre royaume *[...]* aucun noir, mulâtre, ou autres gens de couleur de l'un ou de l'autre sexe, et de les y retenir à leur service ; le tout à peine de 3 000 liv. d'amende *[...]*.
2. Défendons pareillement, sous les mêmes peines, à tous noirs, mulâtres ou autres gens de couleur de l'un ou de l'autre sexe, qui ne seroient point en service, d'entrer à l'avenir dans notre royaume, sous quelque cause et prétexte que ce soit.
3. Les noirs ou mulâtres qui auroient été amenés en France *[...]* seront *[...]* arrêtés et reconduits dans le port le plus proche, pour être ensuite rembarqués pour nos colonies.
4. Permettons néanmoins à tout habitant de nos colonies qui voudra passer en France, d'embarquer avec lui un seul noir ou mulâtre *[...]* pour le servir pendant la traversée, à la charge de le remettre, à son arrivée dans le port, au dépôt *[...]* y demeurer jusqu'à ce qu'il puisse être rembarqué *[...]*.

## INTERDICTION DU MARIAGE MIXTE (1778)

*Le 9 décembre 1777, Poncet de La Grave, procureur général à l'Amirauté de France, écrit à Antoine de Sartine, ministre de la Marine, pour demander l'interdiction des mariages mixtes.*

Par ma lettre de ce jour, j'ai eu l'honneur de vous annoncer des réflexions sur les mariages bigarrés des noirs avec des blanches et des blancs avec des négresses, assemblage monstrueux de l'esclavage avec le libre *[...]* C'est le soin unanime des nations blanches de proscrire toute alliance entre des hommes de différentes couleurs. *[...]* Nous les verrions multiplier leur race basanée et changer la couleur des citoyens. *[...]* Je pense que sa Majesté ne peut que trop se hâter de proscrire un assemblage aussi monstrueux tant en France que dans les colonies.

*Le 5 avril 1778, un arrêté du conseil d'état du Roi interdit le mariage mixte, mais uniquement sur le territoire français.*

*[...]* Le Roi a fait défense à tous ses sujets blancs de l'un et autre sexe de contracter mariage avec les noirs, mulâtres etc. *[...]* Fait défense tous notaires de passer aucun contrat de mariage entre eux. Veut Sa Majesté que si aucun de ses sujets contrevient auxdites défenses, les contractants soient sur le champ renvoyés dans ses colonies.

## NAPOLÉON RÉTABLIT L'ESCLAVAGE (1802)

*Loi relative à la traite des noirs et au régime des colonies du 20 mai 1802*

Art 1er. Dans les colonies restituées à la France *[...]* l'esclavage sera maintenu conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789.

Art 2. Il en sera de même dans les autres colonies françaises au-delà du cap de Bonne-Espérance.

Art 3. La traite des noirs et leur importation dans lesdites colonies auront lieu conformément aux lois et règlements existant avant ladite époque de 1789.

Art 4. Nonobstant toutes lois antérieures, le régime des colonies est soumis pendant dix ans aux règlements qui seront faits par le Gouvernement.

**Arrêté du 2 juillet 1802**

Il est défendu à tous étrangers d'amener sur le territoire continental de la République, aucun noir, mulâtre ou autres gens de couleur de l'un et l'autre sexe.

Tous les noirs ou mulâtres qui s'introduiront *[...]* sur le territoire continental de la République seront arrêtés et détenus jusqu'à leur déportation.

**Renouvellement de l'interdiction des mariages mixtes, 8 janvier 1803**

Je vous invite, citoyen préfet à faire connaître dans les plus courts délais *[...]* l'intention du Gouvernement qu'il ne soit reçu aucun acte de mariage entre des blancs et des négresses ni entre des nègres et des blanches.

*On note l'emploi à nouveau du mot « nègre », qui n'était plus utilisé dans les circulaires à partir de 1777.*

# À CUL DE SAC, UNE PLANTATION TRÈS ORDINAIRE

*Un historien américain a reconstitué la vie dans une "habitation" sucrière à Saint-Domingue : 242 esclaves, un propriétaire qui vit en France, un gérant qui se croit humaniste… et de 5 % à 10 % de la population remplacée chaque année*

**PAUL CHENEY,** HISTORIEN

*Propos recueillis par THIERRY NOISETTE*



***Où se situe la plantation dont vous retracez l'histoire?***

Elle se trouvait sur l'île de Saint-Domingue, dans la plaine du Cul de Sac, à l'est de Port-au-Prince. Etienne-Louis Ferron de La Ferronnays, membre d'une vieille famille de la noblesse bretonne, qui mène une carrière militaire, arrive à Saint-Domingue en 1764. En 1772, il y fait un mariage d'intérêt avec une riche créole, qu'il laisse sur place pour repartir en métropole en 1774. L'année précédente, il a acquis une plantation sucrière : selon un mécanisme alors fréquent, il confie l'« habitation » (terme caribéen pour une exploitation agricole) à un gérant (avec le titre de « procureur »), Corbier, un homme de loi qui travaille depuis vingt-deux ans pour les Ferron de La Ferronnays. La future Haïti est alors un lieu où la culture du sucre et du café est prodigieuse : à la veille de la Révolution, elle produit presque autant de sucre que toutes les Antilles britanniques, et 60 % du café consommé par les Européens. Cette activité repose sur le travail de milliers d'esclaves dans des conditions terribles – chaleur, journées de travail dépassant 12 heures, malnutrition etc. Quand Saint-Domingue est devenue possession française en 1697, la population indigène avait été éradiquée par les pre-



*« Esclaves coupant la canne à sucre ». Lithographie de William CLARK extraite de « Dix Vues dans l'île d'Antigua » (1823).*

1823 / BITISH LIBRARY/KHARBINE-TAPABOR

miers colons espagnols. De 1701 à 1790, 613 000 esclaves venus d'Afrique sont vendus sur les marchés de Saint-Domingue. Durant la traversée, 13 % des prisonniers mouraient, confrontés à la violence, la maladie ou au suicide.

***En quoi l'habitation Ferron de La Ferronnays est-elle typique?***

Elle est grande et tire de ses cultures ce sucre autour duquel gravite toute l'économie de Saint-Domingue. Elle compte un nombre d'esclaves représentatif – 242 en 1789. Avec 52 % de Créoles (nés dans l'île) et 48 % d'Africains « importés » (appelés « bossales »), et une proportion de 130 hommes pour 100 femmes. Sur 187 esclaves actifs, la majorité (86 hommes et 66 femmes) sont peu ou pas qualifiés et travaillent dans les champs, 20 (10 et 10) ont des compétences variées (ils sont dits « de confiance ») et 15 (les hommes seulement) de hautes compétences. Les femmes, qui ne travaillaient pas à l'hôpital ou dans la maison des maîtres, appelée la Grande Caze, étaient toutes répertoriées comme esclaves de champs, même si certaines contribuaient aussi à d'autres tâches – au laminoir, à la raffinerie... De 10 % à 15 % des esclaves des champs se trouvaient immobilisés à l'hôpital, d'où l'intérêt pour leur maître de les ménager pour réduire les morts prématurées et l'absentéisme. À l'hôpital, les esclaves étaient soignés, mais certains avaient les pieds entravés dans une barre de bois. En période de grande activité, le travail de nuit dans le moulin et la raffinerie était fréquent. Contrairement à ce que disait le Code noir, il arrivait que les esclaves doivent travailler le dimanche, mais en compensation, ils étaient payés.

***Quelle était la démographie des esclaves des plantations?***

Leur faible natalité et leur espérance de vie dégradée obligeaient les propriétaires à en racheter régulièrement. Chaque année, il fallait remplacer de 5 % à 10 % de sa population esclave – pour l'habitation Ferron de La Ferronnays à Cul de Sac, cela représentait entre 10 et 20 esclaves par an. Dans ses lettres, Corbier fils précisait toujours si un mort était vieux ou chroniquement malade, ce qui n'était pas très grave à ses yeux, ou si c'était « un bon sujet », et en ce cas cela représentait un revers pour la plantation. C'était une grave faiblesse de ce système, car les planteurs devaient continuellement réimporter des esclaves d'Afrique. On voyait la même lacune pour les plantations sucrières en Louisiane: cette économie fondée sur l'esclavage était incapable de reproduire biologiquement sa force de travail, contrairement aux pays d'Europe à la même époque. Elle était intrinsèquement instable.

***Le gérant, Jean-Baptiste Corbier, dont vous avez étudié la correspondance (400 lettres, y compris celles de son fils qui lui a succédé), met en avant les principes des Lumières, et selon une formule alors en vogue, veut « réconcilier humanité et intérêt »...***

**PAUL CHENEY** Professeur d'histoire à l'université de Chicago, il a publié « Cul de Sac. Patrimony, Capitalism, and Slavery in French Saint-Domingue » (traduction française prévue chez Fayard en 2022), où il étudie une grande plantation sucrière du XVIII^e siècle et son contexte.

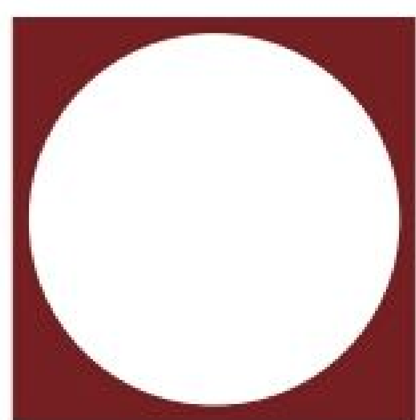
Le système esclavagiste était très patriarcal: par exemple, les contrats de location d'esclaves entre propriétaires stipulaient que leur maître temporaire devait les traiter *« en bon père de famille »*, expression qui a perduré dans le droit français. La nouveauté à l'époque de Corbier est le souci affiché de gestion rationnelle : en adoucissant la discipline et en améliorant la nourriture et l'hygiène, les réformateurs veulent augmenter leurs profits. Leur limite est que, comme Corbier fils l'écrit dans un courrier, les esclaves *« travaillent toujours moins qu'ils le feraient s'ils étaient libres »*. Pour ces plantations du XVIII^e siècle, comme plus tard dans les usines britanniques du XIX^e, les pires conditions se trouvaient dans les petites unités : les plus grandes n'étaient pas aussi horribles puisqu'elles disposaient d'un tampon de main-d'œuvre et pouvaient faire face, si un propriétaire soi-disant « éclairé » le voulait, aux coûts d'améliorations. Mais à Cul de Sac comme ailleurs, les gérants n'ont pas résolu les deux problèmes fondamentaux, le travail excessif et la sous-alimentation. Corbier a cherché à réduire la « cruauté non nécessaire », mais il ne pouvait ni ne voulait réformer fondamentalement ce système du travail forcé, violent par sa nature même. C'est l'une des impasses caractéristiques du système esclavagiste.

***Les propriétaires ont-ils gagné beaucoup d'argent grâce à cette plantation?***

Après l'indépendance d'Haïti, en 1825, l'ancienne plantation est estimée à 151 000 francs, versés en indemnité à la famille des ex-propriétaires. Ce qu'elle leur a rapporté avant est difficile à dire, pour plusieurs raisons. D'abord, ces planteurs étaient fortement endettés, et empruntaient de fortes sommes à une personne, puis à une autre, et ainsi de suite. C'étaient des nobles, non des bourgeois, ils ne gardaient pas ou très peu des livres de comptes, et leur mode de vie au XVIII^e siècle reposait sur la dette : ils anticipaient sur leurs revenus et ne se souciaient pas tant que ça de bénéfice. Ils se préoccupaient surtout de garder un accès au crédit, et c'était le cas d'Etienne-Louis Ferron de La Ferronnays, qui a finalement dû hypothéquer sa plantation. Cela dit, on estime que le revenu d'une plantation était de 10 % par an, soit à Cul de Sac 15 000 livres tournoi par an. Mais les périodes de conflits comme la guerre de Sept Ans (1756-1763), qui perturbent les échanges maritimes, font chuter les revenus. A mon avis, avec l'endettement et les guerres, ce système des plantations n'était pas réellement rentable si on considère l'économie dans son ensemble. C'était d'ailleurs un argument déjà utilisé au XVIII^e siècle par des critiques de l'esclavage. Les dépenses militaires que devaient payer les Français et les perturbations diverses ont empêché le système d'être aussi bénéficiaire économiquement qu'on a pu le prétendre. ◘

# LA CANNE À SUCRE, DÉSASTRE ÉCOLOGIQUE





***Quels sont les liens entre l'esclavage et la culture de la canne à sucre ?***

La canne à sucre est cultivée en Asie, en Inde et au Moyen-Orient (en Palestine par exemple) depuis des siècles. Au gré des expansions impériales, elle a gagné ensuite la Méditerranée, puis les îles de l'Atlantique. Mais c'est avec son introduction par les Européens en Amérique et dans les Caraïbes que sa culture a pris une tout autre dimension et que s'est établi un lien avec l'esclavage. Certes, l'esclavage a concerné de nombreuses industries agricoles de la région, mais c'est la nécessité de cultiver la canne à sucre sur ces terres luxuriantes qui a entraîné l'instauration d'une traite massive, et forcé des millions d'Africains à franchir l'Atlantique pendant plusieurs siècles. Avant les esclaves, les colons avaient eu recours à d'autres formes de travail contraint, avec les prisonniers ou les populations locales. Mais les prisonniers n'étaient pas assez nombreux et la plupart des Indiens – des Tainos souvent – étaient morts de maladie, avaient été massacrés ou avaient fui. Il a donc fallu trouver d'autres travailleurs. Les Espagnols avaient déjà utilisé des esclaves africains aux Canaries, les Portugais à Sao Tomé. Ils savaient comment faire pour obtenir des Africains à des prix défiant toute concurrence. Cela a inspiré les autres pays, dont la France, qui avaient besoin de main-d'œuvre dans les plantations.

***Mais pourquoi fallait-il autant de monde pour cultiver la canne à sucre?***

C'est une forme d'agriculture qui nécessite une main-d'œuvre très nombreuse, travaillant beaucoup, dans des conditions extrêmement difficiles. Beaucoup plus que d'autres cultures, comme le tabac par exemple. Par ailleurs, pour répondre à la demande en sucre qui ne cesse d'augmenter en Occident au cours de ces années – et en l'absence d'innovations techniques significatives – la seule solution a été d'étendre toujours plus les plantations, ce qui a augmenté encore la nécessité de main-d'œuvre. Au XVIIIe siècle, les plus grosses plantations pouvaient compter jusqu'à 300 esclaves : aucune exploitation agricole sur le continent européen n'avait une telle force de travail.

***Quel impact ont eu ces exploitations et la culture de la canne à sucre sur les paysages de ces îles?***

La flore a été profondément modifiée par les Européens. La Barbade, par exemple, était couverte d'une forêt tropicale très dense, qui a complètement disparu en deux générations sous le double effet du défrichage et du brûlis. Il en va de même

*L'économie esclavagiste n'a pas affecté que les humains, elle a aussi profondément modifié les écosystèmes*

**JAMES WALVIN,** HISTORIEN

*Propos recueillis par XAVIER DE LA PORTE*

ALICE SMEETS/LAIF-REA

*Embrasement d'un champ de canne à sucre avant la récolte, en République dominicaine.*

– à des rythmes différents – pour la Jamaïque, la Martinique ou la Guadeloupe. Ainsi des paysages de forêt profonde sont-ils devenus ce qu'on connaît aujourd'hui – et qu'on imagine naturels. Les premières essences à disparaître ont été les grands arbres, comme les acajous qui étaient nombreux dans ces îles et ont été massivement brûlés. Cette pratique européenne consistant à couper et brûler la flore locale pour implanter des cultures importées – en plus du sucre, il y eut le tabac, le riz ou le coton – était parallèle au remplacement des populations locales par des esclaves africains, dans un même élan. Les images que nous avons des champs géométriquement organisés, bien bornés, reliés par des routes à l'usine locale, elle-même en communication avec le port le plus proche pour l'expédition, tout cela est un produit de ce système. Aujourd'hui, on fait visiter aux touristes ces magnifiques maisons coloniales datant parfois du XVIII[e] siècle. C'est devenu un patrimoine local qui est entretenu et valorisé économiquement. Or, bien souvent, les esclaves sont à peine mentionnés. Les demeures, les meubles, les jardins, tout cela a été possible parce qu'il y avait dans les champs alentour des Africains qui travaillaient.

***Et sur la faune?***

La disparition des forêts – outre la destruction des habitats de certains animaux – a entraîné des modifications des écosystèmes, donc de la température et de l'humidité. Cela a affecté la vie animale et entraîné la disparition de nombreuses espèces. Mais d'autres en ont profité. Les rats, par exemple, qui adorent la canne à sucre, sont vite devenus un fléau dans les îles la cultivant. Pour se donner une idée de ce qu'il s'est passé dans les Caraïbes, il suffit de voir ce qui se produit aujourd'hui en Amazonie, à une échelle néanmoins supérieure.

***La culture de la canne à sucre a-t-elle servi de modèle à d'autres types de culture?***

Recours à une force de travail massive – soumise si possible –, élimination brutale de l'écosystème local, importation d'une espèce mono-cultivée sur de grandes surfaces : le modèle de la plantation sucrière, qui a conquis en quelques décennies le monde et généré une économie monumentale et durable, a été répliqué partout. Pour la culture du thé en Inde et au Sri Lanka. Du caoutchouc en Malaisie. De l'ananas à Hawaï. Du café en Afrique de l'Est. De l'huile de palme en Afrique de l'Ouest. Et du bois de construction dans bien des lieux du monde. Partout on a pu constater les modifications profondes des paysages et les conséquences désastreuses pour l'environnement. En ce sens, les penseurs qui – à l'instar de la philosophe américaine Donna Haraway – proposent de remplacer la notion d'« anthropocène » par celle de « plantatiocène », n'ont pas tort.

***Et comment ce modèle a-t-il survécu à la fin de l'esclavage?***

Quand l'esclavage a été aboli et que les anciens esclaves ont quitté en masse des plantations dans lesquelles ils ne voulaient plus travailler, les Français – comme les Britanniques – ont eu recours à une main-d'œuvre venant d'Inde, les Américains préférant faire venir des Japonais à Hawaï. Ces travailleurs n'étaient pas des esclaves à proprement parler mais étaient liés à leurs employeurs par des contrats le plus souvent iniques.

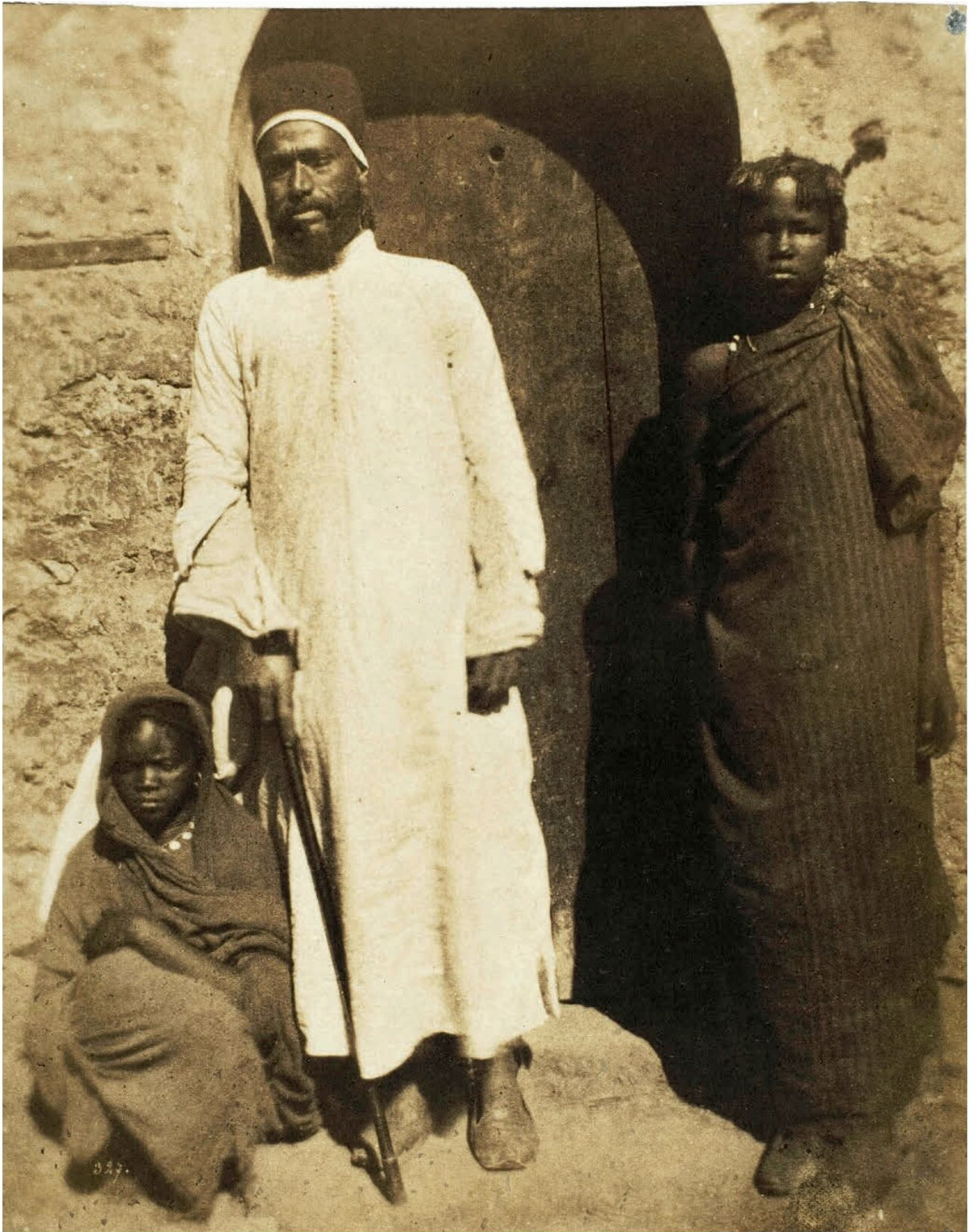
***Et une fois libérés, de quelle manière les anciens esclaves ont-ils continué à travailler la terre et les paysages?***

Dans les Caraïbes, la plupart des anciens esclaves sont devenus de petits agriculteurs, qui possédaient des lopins de terre sur lesquels ils cultivaient un peu de canne à sucre, des fruits et des légumes locaux pour leur consommation personnelle ou pour les vendre sur les marchés. Ils sont devenus des paysans pauvres. Leur « impact écologique », si je puis dire, a donc été plus faible qu'auparavant et, par ailleurs, l'industrie locale de canne à sucre a elle-même perdu de sa superbe dans les Antilles françaises. Pour autant, ces îles n'ont pas retrouvé leur écosystème et leurs paysages originels. Elles ont même continué d'évoluer du fait d'espèces importées qui y ont prospéré, comme les cocotiers et les goyaviers.

***Les colons avaient-ils conscience de ce qu'ils faisaient en bouleversant à ce point les écosystèmes et les paysages locaux?***

Bien sûr. Très tôt ils se sont rendu compte qu'en éliminant les acajous, par exemple, ils s'étaient privés d'un bois facile à travailler et parfaitement adapté à la construction de meubles notamment. Mais ils voyaient dans ces changements l'effet positif de l'introduction de techniques agricoles éprouvées dans un monde jusque-là sauvage. Ils avaient la certitude de civiliser le paysage, de mettre la nature sous contrôle. C'était la prolongation de cette ambition européenne d'imposer la culture non seulement aux populations locales, mais aussi à la nature. ◘

**JAMES WALVIN**
Historien britannique, spécialiste de l'esclavage. Professeur émérite de l'université d'York, il a publié une trentaine de livres, dont « Histoire du sucre, histoire du monde » en 2020 (La Découverte).



GILMAN COLLECTION, PURCHASE, ANN TENENBAUM AND THOMAS H. LEE GIFT, 2005/ MET MUSEUM

# L'AUTRE TRAITE

*Du VIIe au début du XXe siècle, les marchands arabes ont acheté des Noirs à des souverains locaux. Mais la place de l'esclave dans les sociétés musulmanes n'était pas la même qu'en Occident: il pouvait devenir soldat et même occuper des fonctions dirigeantes*




En racontant la façon dont la France – et plus généralement le monde occidental – a eu développé la traite négrière entre le XVe et le XIXe siècle, on ne traite qu'un épisode d'une plus vaste tragédie. Ce fléau n'est pas inhérent à l'aventure de l'humanité. Des sociétés ont vécu sans. La plupart y ont eu recours. La cité athénienne du Ve siècle avant notre ère, qui nous a donné la démocratie, était esclavagiste, comme les grands empires de l'antiquité, dont l'économie ne fonctionnait que grâce à l'exploitation des masses serviles. Dans l'Empire chinois, la pratique, plurimillénaire, n'a été abolie qu'au début du XXe siècle. La société esclavagiste la plus proche du monde occidental, dans le temps et l'espace, est la société arabo-musulmane. Etudier la façon dont elle l'a été permet de pointer un jeu de similitudes et de différences qui a beaucoup à nous apprendre.

De même que le christianisme, l'islam est apparu dans un monde où l'esclavage était une pratique courante et il a tenté de le réformer. Pas plus que le christianisme, la nouvelle religion ne chercha à l'abolir, mais comme l'Ancien Testament, le Coran codifia son usage dans un sens qui se voulait civilisateur. Désormais, nous expliquent Janine et Dominique Sourdel dans le « Dictionnaire historique de l'islam » (1), l'esclave a un double statut. Comme auparavant, *« en tant que chose, il est soumis au droit de propriété et peut faire l'objet de transactions diverses, tandis que son maître pourvoit à son entretien »*. Mais – la nouveauté est d'importance – *« en tant que personne, son statut religieux est le même que celui du musulman libre »*. Cela signifie, par exemple, qu'il ne peut pas avoir de concubine – étant possédé, il ne peut pas « posséder » – mais qu'il peut se marier – avec l'autorisation de son maître – ou encore qu'il peut diriger la prière.

Par ailleurs, comme le raconte l'anthropologue Malek Chebel dans « l'Esclavage en terre d'islam » (2), le Prophète lui-même s'est toujours montré en faveur de l'affranchissement. Tous les musulmans connaissent l'histoire de l'esclave Bilal, un des premiers convertis à l'islam, que son maître voulait faire abjurer en le soumettant aux pires tortures. Emu par son sort, Mahomet le fit racheter par son compagnon Abou Bakr, puis, charmé par la voix d'or de ce nouveau disciple, il en fit le premier *muezzin* – « celui qui appelle à la prière ». Ce même Abou Bakr, devenu le premier *calife* – le premier « successeur » du Prophète –, continua sur sa lancée en dépensant sa fortune à affranchir d'autres malheureux. Le calife Omar, qui régna après lui, revint aux anciennes pratiques. Il acheta de très nombreux esclaves. Tel est le balancement de l'histoire, assez comparable à ce que connaîtra l'Occident. Il était entendu que l'esclavage est un mal, mais puisqu'il n'était pas spécifiquement interdit, on ne se priva pas d'y avoir recours.

## UN IMMENSE RÉSERVOIR

Les premiers siècles de l'islam sont ceux des conquêtes, qui permettent aux guerriers arabes de s'étendre. A l'instar de ce que pratiquaient les Perses ou les Romains, les premiers stocks d'esclaves sont composés de prisonniers de guerre. Une fois que le vaste Empire arabo-musulman est constitué (au VIIIe siècle, il s'étend de l'Espagne aux frontières de la Chine) pour former le *dar al-islam* – la « maison » ou le territoire régi par la loi musulmane – il faut se fournir à l'extérieur.

Dès le VIIe siècle, l'Afrique subsaharienne apparaît comme un immense réservoir où les marchands peuvent lancer des razzias ou, le plus souvent, acheter leurs cargaisons humaines à des ☛

*« Abu Nabut et ses esclaves nègres au Caire ». Photo prise par Benecke Ernest, en avril 1852.*


BOJAN BRECELJ/CORBIS/ WIKIMEDI COMMONS

*Captifs sur le marché aux esclaves de Zanzibar, au XIXe siècle.*

☛ souverains locaux qui prospèrent grâce à cette traite. Pour ce qui concerne cette partie du monde, la comparaison avec l'histoire occidentale s'impose. La grande différence entre la traite atlantique, opérée par les Européens et celle des Arabo-musulmans tient à la durée. La première, commencée par les Portugais au XVe est stoppée au XIXe, interdite par les Britanniques. La seconde se met en place dès la naissance de l'islam, au VIIe siècle, et dure jusqu'au début du XXe siècle : un célèbre reportage d'Albert Londres raconte comment, dans les années 1920, le trafic négrier, officiellement proscrit, prospérait toujours en Afrique de l'Est et en Arabie.

Pour le reste, le fléau est très comparable. Les Européens saignent l'Afrique par l'ouest, les Arabo-musulmans, par l'est et le centre. Ils utilisent des routes maritimes à travers l'océan Indien – au fil des siècles, Zanzibar devient une plaque tournante. Ou la vallée du Nil. Ou les pistes caravanières à travers le Sahara qui remontent jusqu'aux grands marchés d'esclaves situés sur les ports de la côte méditerranéenne, Alger, Tunis, Tripoli. Le bilan humain est tout aussi effroyable d'un côté que de l'autre, même si les chiffres précis de la traite orientale, qui est moins documentée, et s'est étendue sur davantage de siècles, sont plus difficiles à établir.

Dans sa précieuse « Petite Histoire de l'Afrique » (3) l'historienne africaniste Catherine Coquery-Vidrovitch, tout en précisant que ces *« chiffres sont aléatoires »*, avance ceux de 5 à 10 millions pour les esclaves ayant été acheminés à travers le Sahara, et de 5 à 6 millions pour ceux amenés par l'océan Indien. La traite occidentale a fait, elle, environ 11 millions de victimes. Vendus, les esclaves venus d'Afrique servent à combler les besoins en main-d'œuvre domestique de tout le monde arabe, mais dès le VIIIe siècle, ils peuvent également être affectés dans les plantations de canne à sucre ou de coton, comme ils le seront dans celles du Brésil ou de Saint-Domingue des centaines d'années plus tard.

## LA RÉVOLTE DES ZANJ

Le point est documenté par un épisode saillant, qui se produit à la fin du IXe siècle, en Mésopotamie : la révolte des Zanj, du nom que les Arabes donnent aux Noirs venus de la côte orientale de l'Afrique. En 869, des dizaines de milliers d'entre eux, qui travaillent dans la région de Bassora, se soulèvent à l'appel d'un prédicateur chiite enflammé prônant un islam égalitaire et révolutionnaire. Il faut près de quinze ans au pouvoir abbasside de Bagdad, durement ébranlé, pour écraser l'insurrection, une des révoltes serviles les plus massives de l'histoire.

Pendant des siècles, pour se fournir en marchandise humaine, le monde arabo-musulman se tourne aussi vers le nord et l'est. Avant lui, les Empires perse et romain faisaient de même, qui allaient se ravitailler en Asie centrale ou dans le Caucase, pour le premier, dans les Balkans ou chez les Germains, pour le second. L'Europe chrétienne du haut Moyen Age poursuit cette tradition. Le vocabulaire nous l'indique toujours. Le mot « esclave » (comme *slave* en anglais, *schiavo* en italien, *esclavo* en espagnol) dérive de « slave », le nom des peuples qu'on allait rafler dans les Balkans ou plus généralement en Europe centrale et qu'on s'autorisait à asservir car ils étaient encore païens.

A partir des Xe et XIe siècles, cette coutume s'estompe progressivement dans le monde occidental. Dans le monde oriental, elle se poursuit jusqu'au XIXe siècle et concerne tous les pourtours de l'immense « maison de l'islam ». Les Abbassides de Bagdad font venir des Turcs d'Asie centrale. En Espagne musulmane, en Afrique du Nord, en Sicile musulmane (au IXe siècle), on continue à en acheter de nombreux, beaucoup venus des Balkans, via des marchés situés dans le monde franc (comme la ville de Verdun, un des grands centres de la traite médiévale). Avec, dans ces pays-là, une catégorie particulière d'esclaves qui portent un nom de la même étymologie : les *saqaliba*, les « slaves ». Prise de guerre, achat à des marchands, le système de recrutement peut varier. Le plus étonnant est celui que mettent en place les Ottomans, à partir des XIVe et XVe siècles et qui dure jusqu'au début du XVIIIe : le *devchirmé*, la « récolte », en turc ottoman. Tous les ans, les soldats du sultan font le tour des provinces chrétiennes, situées dans les Balkans et ils enlèvent à leurs familles des enfants et adolescents, âgés de 8 à 18 ans, pris au nom d'une forme d'impôt du sang, dû au maître suprême de l'Empire.

Notons enfin le cas particulier de l'Afrique du Nord où règnent ceux que l'Europe appelle les « barbaresques ». En lutte permanente pour le contrôle de la Méditerranée, ils s'y livrent, à partir du XVIe siècle, à une guerre de course susceptible de leur apporter un énorme butin humain. Pendant trois siècles (le système s'arrête au début du XIXe siècle) des centaines de milliers de chrétiens, capturés sur les bateaux arraisonnés en mer et sur les côtes espagnoles, françaises ou italiennes, où les musulmans font des raids, sont envoyés croupir dans les bagnes de Tunis, d'Alger ou du Maroc, et ne sortent de ce statut d'esclave qu'en étant rachetés à prix d'or ou en se convertissant à l'islam.

Ce système crée une différence de taille entre les mondes occidental et musulman. A partir du développement de la traite atlantique, un esclave, pour un Occidental, est forcément un Noir. En Orient, il



peut avoir tous les types physiques. D'autres dissemblances essentielles tiennent aux fonctions assignées au monde servile. L'une d'elles est essentielle dans le monde oriental : la fonction sexuelle. Côté occidental, elle n'est évidemment pas absente. Partout où ils règnent, les maîtres n'hésitent pas à piocher dans le vivier que représentent leurs esclaves pour satisfaire leurs désirs. Comme en témoigne encore aujourd'hui le mélange des populations au Brésil, dans les Caraïbes, en Amérique du Nord, d'innombrables enfants métis sont nés de ces unions. Selon les pays concernés ou simplement la personnalité des pères, ils ont été, après leur naissance, rejetés, ignorés ou, parfois, élevés dignement, mais cela s'est toujours passé officieusement, puisque ces relations – même pratiquées à grande échelle – étaient soit déconsidérées socialement, soit proscrites par la loi (comme dans l'Amérique du Nord anglo-saxonne où les unions interraciales étaient interdites dès la période coloniale) soit par la morale religieuse.

## PRINCES NÉS D'UNE MÈRE ESCLAVE

Le monde musulman vit les choses à l'inverse. La fonction sexuelle des esclaves, officiellement acceptée et codifiée, est au cœur du système. Un musulman ne peut avoir que quatre épouses, mais autant de concubines qu'il le souhaite. Celles-ci sont donc ces innombrables esclaves, venues de tous les horizons, qui vont peupler pendant des siècles les fameux « harems » dont disposent les sultans, les princes et plus généralement les riches. Les femmes qui y sont cloîtrées – qu'elles soient épouses ou concubines – ont pour fonction de satisfaire le maître mais aussi de lui donner des héritiers. Dans ce système patriarcal, qui considère que la religion se transmet par le père, le statut de la mère n'est pas pris en compte. Chose inimaginable dans l'univers européen, la plupart des grands princes du monde musulman, califes, émirs, sont nés d'une mère esclave, soit blanche, soit noire, comme la mère de Moulay Ismaïl le plus célèbre sultan de l'histoire marocaine (de 1672 à 1727).

Ce système de claustration des épouses et des concubines, entraîne un corollaire inexistant lui aussi dans les traditions européennes, mais emprunté par les Arabes aux Empires perse et byzantin : le recours aux eunuques pour les garder. L'islam interdit la castration, pratique dégradante et cruelle. Selon un principe classique de l'hypocrisie religieuse, la tâche est donc confiée à des non-musulmans. Pendant des siècles, des centaines de milliers d'enfants sont ainsi mutilés, le plus souvent par des chrétiens, comme les moines coptes d'Assiout, en Egypte, qui se spécialisent dans ce commerce. La pratique est si dangereuse, nous raconte Malek Chebel, que seuls 10 % des malheureux opérés survivent. Cela explique les prix faramineux auxquels ils sont revendus.

## MAMELOUKS ET JANISSAIRES

Contrairement à ce qui se passe dans la sphère occidentale, enfin, les autres esclaves hommes ne sont pas tous affectés aux tâches domestiques ou agricoles mais remplissent d'autres missions essentielles, comme les fonctions militaires. Cela sera vrai sous tous les pouvoirs successifs. A l'époque abbasside (entre le VIIIe et le XIVe siècle), les troupes d'élite des califes sont composées d'esclaves raflés chez les Turcs d'Asie centrale. Le Marocain Moulay Ismaïl a tenu son royaume grâce à sa puissante et redoutée « garde noire », formée par des esclaves d'Afrique subsaharienne. Des siècles auparavant, les sultans ayyoubides d'Egypte (qui ont régné entre 1169 et 1250) avaient commencé à recruter leurs soldats parmi les esclaves enlevés dans le Caucase. Islamisés, affranchis, ils forment une confrérie militaire, les mamelouks, qui devient si puissante qu'elle prend le pouvoir en 1250 et gouverne le pays jusqu'à la conquête turque ottomane, au XVIe siècle.

L'Empire ottoman, alors au sommet de sa puissance, porte ce système à son apogée. Dans le vaste monde dirigé par le sultan de Constantinople, non seulement le corps d'armée le plus prestigieux est formé d'anciens esclaves islamisés – les janissaires – mais tous les cadres de l'administration impériale le sont et peuvent monter au plus haut niveau, celui de grand vizir. Les uns et les autres sont issus des rapts annuels d'enfants chrétiens. Une fois ramenés près de la capitale, ils y sont islamisés de force, instruits, formés, et orientés, en fonction de leurs aptitudes, vers la carrière des armes ou celle de la gestion de l'Empire. La chose est impensable dans les sociétés esclavagistes du monde occidental. Vivant dans la peur panique de la révolte, elles interdisent aux esclaves d'être armés et, généralement, limitent leur instruction aux apprentissages les plus rudimentaires.

Les conceptions sont exactement inverses dans le monde islamique, et plus particulièrement ottoman. Les sultans de Constantinople redoutent plutôt la rivalité de grandes familles ou les querelles de clans qui pourraient menacer leur pouvoir. Ils confient donc la défense et la gestion de l'Empire à des individus arrachés à leur milieu d'origine, formés à leur culte et qui, pensent-ils, leur seront ainsi dévoués corps et âme. ◻

*(1) « Dictionnaire historique de l'islam », Janine et Dominique Sourdel, PUF collection « Dictionnaires Quadrige », 2004.*

*(2) « l'Esclavage en terre d'islam », Malek Chebel, Fayard, 2010.*

*(3) « Petite Histoire de l'Afrique », Catherine Coquery-Vidrovitch, La Découverte, 2016.*



# VOIX D'ESCLAVES

# 2

Longtemps, l'histoire de l'esclavage – et notamment l'abolition – a été racontée du point de vue des maîtres. Aujourd'hui, les historiens s'efforcent de reconstituer la vie des esclaves et montrent comment ils n'ont cessé de lutter pour leur liberté

FRANÇOIS LAUGINIE / CHÂTEAU DES DUCS DE BRETAGNE - MUSÉE D'HISTOIRE DE NANTES



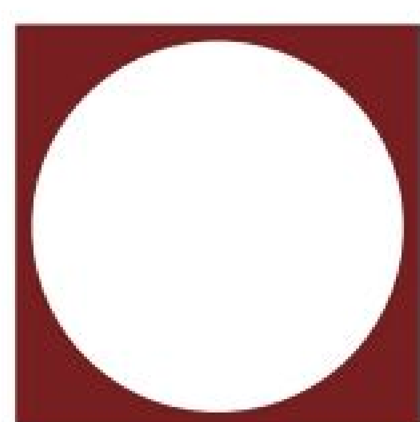
NICOLA LO CALZO

# ÉCRIRE L'HISTOIRE DES "SANS-HISTOIRE"

*Comment raconter le destin de ceux dont on avait retiré jusqu'aux patronymes ? En dépouillant les archives judiciaires, les historiens tentent désormais de faire entendre la voix des effacés*

**MYRIAM COTTIAS,**
HISTORIENNE

*Propos recueillis par DOAN BUI*



***Ils n'étaient que des matricules dans les registres des négriers, sans même un nom : comment reconstruire une histoire de l'esclavage, en faisant entendre la voix des esclaves ?***

Faire entendre ces voix reléguées à la marge, les anonymes et ces vies effacées, c'est aujourd'hui l'un des objectifs des historiens. La figure du témoin de l'Histoire est apparue après la Seconde Guerre mondiale, avec la prise en compte des récits de celles et ceux qui avaient enduré la Shoah. Peu à peu, nous tentons de trouver la « parole » des victimes de ces crimes contre l'humanité que sont la traite et l'esclavage dans l'Atlantique et l'océan Indien. Il ne s'agit plus de travailler sur les systèmes avec des approches quantitatives mais sur l'« esclavisé·e », la personne mise en esclavage, comme sujet. Ce qui pose des difficultés à l'historien, car nous n'avons pas, ou très peu de témoignages directs dans l'Empire français. Nous avons des sources, des archives qui doivent toujours être interrogées. Comme le souligne le courant des « subaltern studies » ou des « post-colonial studies », les sources portent en elles-mêmes la voix des dominants, ceux qui détiennent le pouvoir, car c'est eux qui produisent ces sources, que ce soit dans l'histoire de l'esclavage ou dans l'histoire des femmes ou des ouvriers... Il faut donc interroger les sources, avec encore plus de vigilance que ce que la méthode historienne apprend !

***C'est le fameux proverbe africain qui dit : « Tant que les lions n'auront pas leurs propres historiens, les histoires de chasse ne peuvent que chanter la gloire du chasseur »...***

Effectivement, pour faire l'histoire de ceux qui sont chassés et non des chasseurs, on doit inverser cette tendance et donc lire « derrière » les archives produites par les chasseurs. Nous devons patiemment récolter des bribes, des fragments épars, des traces, comme le disait le philosophe Edouard Glissant, pour reconstituer ces vies volées. Les vies de ces personnes semblent « sans histoire », pas assez « héroïques », car elles n'ont pas été documentées, comme lors de la répression d'une révolte par exemple. En cela, notre façon de travailler est proche de ceux et celles qui étudient l'histoire des femmes, invisibilisées pendant des siècles, comme l'explique Michèle Perrot ; ou encore dans ce nouveau champ de recherche sur les personnes handicapées. Je pense aussi à l'œuvre d'Arlette Farge sur les exclus, les orphelins, les mendiants, qui pour cela est allée explorer les archives judiciaires. Une mine d'or !

C'est aussi là qu'on les retrouve, les esclaves, avec leurs voix, leurs paroles, pas toujours directes mais présentes tout de même dans les procès pour marronnage, pour mauvais traitements, empoisonnement et tant d'autres. La matière judiciaire est un concentré de vie qui s'exprime même dans le carcan administrativo-légal et même dans la distorsion du moment juridique : dans les Antilles, par exemple, les esclaves parlaient créole, mais les comptes rendus du greffe étaient en français, les témoignages étaient donc traduits. Pourtant, parfois, il m'est arrivé de voir dans ces retranscriptions des bribes de créole, des phrases à la syntaxe créole et là, c'est comme si l'archive disjonctait, que la réalité surgissait brutalement. Pour mon prochain livre, j'applique la même méthode sur le jour- ☛

☛ nal d'un planteur, qui raconte minutieusement la vie dans la plantation, et donne un aperçu de l'existence de ses esclavisé·e·s. Evidemment, c'est très particulier car c'est vu du côté du maître, mais des parcours singuliers se dégagent. J'ai ainsi retrouvé les lettres d'un affranchi, un « mulâtre », fils du maître donc, qui écrit à ses demi-frères et demi-sœurs blancs. Vertigineux.

***Vous partez d'histoires et de destins individuels pour raconter la société, en fait ?***

C'est une démarche qui s'apparente à la « microhistoire ». S'intéresser à des individus, en les replaçant dans un contexte sociétal et historique, et surtout en émettant l'hypothèse que l'on peut faire une lecture du social et du politique à partir de leurs expériences de vie, de leurs relations... Décortiquer des phénomènes sensibles, comme l'a fait Alain Corbin, est un prisme pour raconter les évolutions sociétales. On peut dévoiler beaucoup de choses par exemple en s'intéressant à la danse comme dans le cas de l'affaire du Gaoulet, que j'ai étudiée et qui se déroule en 1710, à la Martinique *(voir p. 48)*. C'étaient des rassemblements où les esclaves se réunissaient pour danser – une danse qu'on appelait « gaoulet » – mais aussi des moments d'organisation séditieuse, avec un fonctionnement quasi militaire, des rituels d'entrée par cooptation, qui permettaient aux esclaves partis en marronnage de s'organiser, y compris pour *« tuer tous les Blancs »*, comme c'est expliqué dans le procès du Gaoulet.

***Vous refusez de réduire les esclaves à leur condition de victime. Jusqu'à employer ce néologisme : « esclavisé·e ». Pourquoi ?***

Les esclaves sont les victimes d'un système de déportation par la traite organisée depuis le continent africain, un système qui tend à les réduire à leur simple force de travail et, en même temps, leur humanité demeure et s'exprime dans des espaces ténus, des interstices qu'ils se ménagent au cœur même de ce système de violence extrême. Le terme « esclavisé·e » est de plus en plus utilisé, car il replace les individus comme sujets et non comme objets. En fait, « esclave » est employé pour décrire le statut juridique, et « esclavisé·e » fait référence aux personnes mises en esclavage. Ce néologisme marque la réflexion à l'œuvre sur les esclavisé·e·s tout comme sur la façon d'envisager l'abolition de l'esclavage (comme décision unilatérale des sociétés d'Europe) et les révoltes d'esclaves. L'histoire de l'esclavage a été pendant longtemps dépolitisée. Ce que l'historiographie classique a caractérisé comme « résistance » n'était pas simplement une réaction aux mauvais traitements mais bien une prise de position politique des esclaves. A Saint- Domingue, ce sont ces révoltes qui ont arraché l'abolition. En fait, dès qu'il y a eu esclavage, il y a eu résistance, rébellion, fuite.

***Vous pensez aux esclaves marrons ?***

Le marronnage fait partie de l'expérience de l'esclavage. Surtout, dans les Petites Antilles, où le territoire est restreint, il n'y a pas de discontinuité, avec d'un côté des esclavisé·e·s et de l'autre les marrons. Il était fréquent que des individus fuient, marronnent pendant des mois, des années, avant de se faire capturer. D'ailleurs, les petites annonces sont une source incroyable pour raconter ces fragments de vie. A l'époque, les maîtres étaient obligés de publier des annonces de marronnage, quand l'un des esclaves fuyait. La raison ? Au bout de trois annonces publiées, les propriétaires étaient dédommagés par le roi pour leurs pertes, parce qu'on considérait que la force de travail des esclaves concourait à la richesse de la colonie et de la France alors qu'ils étaient légalement la propriété de leurs « maîtres » ! Dans une annonce sur les marrons, on peut lire, par exemple, un *« vieux nègre aveugle, nommé Jean-Pierre, parlant français, anglais, âgé d'environ 55 à 60 ans, taille 5 pieds si pouce (sic) »*. L'historien Jean-Pierre Le Glaunec a épluché des milliers d'annonces comme celle-là dans son ouvrage « Esclaves mais résistants » (1). En creux, elles décrivent ces hommes et ses femmes, leur apparence, leurs vêtements, leurs cicatrices, la langue qu'ils parlent. On ne connaît pas toute l'histoire de ces individus bien sûr, on ne sait pas toujours leur destin, s'ils sont capturés ou non... Toute cette histoire, nous sommes en train de la reconstituer. Il y a encore beaucoup de choses à explorer.

***La littérature et la fiction ne sont-elles pas mieux armées pour évoquer l'esclavage ?***

Deux Negres nouveaux, étampés DLDA, ſont marons depuis environ un mois ; ils ſe ſont échapés des Cayes. Ceux qui les reconnoîtront, ſont priés de les faire arrêter & d'en donner avis à Mrs. *Vincent* freres, Négocians aux Cayes, ou à Mrs. *Chappuis* & *Galiné*, Négocians au Cap.

Un Negre Congo, Perruquier, âgé de 33 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, la peau rouge, gros yeux, jambes bien faites, étampé CAPDEVILLE, eſt maron. Le Sr. *Courville*, Perruquier au Cap, à qui ce Negre appartient, prie ceux qui le reconnoîtront, de le faire arrêter & de lui en donner avis.

Un Negre Créole, nommé *Colas*, étampé BAROT, eſt maron depuis 8 à 10 jours, & a emmené un cheval gris appartenant à ſon maître. On ſoupçonne qu'il s'eſt retiré dans le Quartier de la Grande-riviere. M. *Faurie*, habitant au Quartier de l'Acul, à qui ce negre appartient, pris ceux qui le reconnoîtront, de le faire arrêter & de lui en donner avis, ou à M. *Molere*, fils, Négociant au Cap. Il y aura 120 l. de récompenſe pour celui qui le ramenera.

Il y a effectivement une tension constante entre littérature et histoire : les écrivains ont été les premiers à relater, imaginer la vie des esclavisé·e·s en décrivant les sévices qu'ils subissaient, leur résistance mais aussi leurs rêves, leur imaginaire, leur culture. Ils ont fait entendre leurs voix là où l'historien peut buter sur les silences des archives quelles qu'elles soient, et avec l'idée que seule la fiction pouvait évoquer le sujet esclavisé. C'est ce qu'ont pu dire parfois Maryse Condé ou Edouard Glissant, pour qui l'esclavage est un héritage intime, qui s'exprime dans une langue, le créole, dans des histoires transmises oralement ; tout un matériau que l'historien a plus de mal à saisir. Selon moi, les démarches se croisent. Edouard Glissant évoque cette tentative de *« chercher la trace »*, pour la littérature, quand il s'agit d'évoquer une histoire qui n'a pas été dite entièrement. L'historien fait de même, il cherche la trace. Mais il y a une méfiance de la littérature envers l'histoire, alors que l'inverse est faux. Les romans et récits peuvent être une source formidable pour l'historien ou un appui pour leurs analyses.

NEGRES MARONS.

Au Port-au-Prince, un Negre Congo, nommé *Jean-Mouyaga*, ſe diſant appartenir au Sieur Pillard; un autre Negre Congo, nommé *Poris*, étampé RICORD, … de Léogane, ſe diſa… Ricord; un Negre C… ſe diſant appartenir…

*Marrons à la Geole.*

UN Nègre brut, Nation Congo Merende, qui se dit appartenir à Mr. Williams, habitant d'en bas du fleuve, ledit Nègre est âgé d'environ 18 à 19 ans, taille de 5 pieds 2 pouces; il a quelques marques de son pays au ventre.

Un autre vieux Nègre aveugle, nommé JEAN PIERRE, se disant appartenir à Mr Mazange, il parle Français et Aglais et est âgé d'environ 55 à 60 ans, taille 5 pieds 1 pouce.

Un autre Nègre Anglais, né à Maryland, nommé THOMPSON, ou MARK ou GEORGE, se disant appartenir à Mr. Jacob Kaigo, résidant au Kentucky; ledit Nègre est âgé d'environ 26 à 29 ans, taille de 6 pieds.

B. Puche.

16 Juin.

*Avis de recherche d'esclaves marrons publiés dans les gazettes de l'époque.*

JEAN-PIERRE LE GLAUNEC/MARRONNAGE.INFO

***Les « slave narratives », ces biographies d'esclaves, ont d'ailleurs été un genre qui a eu beaucoup de succès au XIXe siècle. Mais surtout dans le monde anglo-saxon. On peine à trouver l'équivalent en France, pourquoi ?***

Au XIXe siècle est paru le roman « Ourika » de Mme de Duras, qui évoque le sort d'une petite esclave offerte enfant à une aristocrate, qui l'élève comme sa fille, un roman qui aura un certain succès et sera adapté en pièce de théâtre. « Ourika » est inspiré d'une histoire vraie, mais n'a jamais été présenté comme tel, c'est vraiment un roman. Nous n'avons eu que très peu de témoignages d'esclaves publiés en France, contrairement aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Dans le milieu anglo-saxon, le mouvement abolitionniste était beaucoup plus populaire. Ces livres étaient souvent écrits et mis en forme par des abolitionnistes, pour servir la cause de l'émancipation. « Un esclave raconte la traite négrière », le récit d'Olaudah Equiano, autobiographique, publié en 1789, a eu un énorme succès. Il en est de même pour le livre « la Véritable Histoire de Mary Prince », esclave vendue à l'âge de 12 ans. Derrière ces récits de vie, édifiants, on peut distinguer une influence protestante, quaker : l'esclavage était considéré comme un péché et il fallait le reconnaître publiquement. Alors qu'en France, catholique, on expie ses péchés dans le secret du confessionnal. Les débats sur l'abolitionnisme ont eu moins de retentissement en France, qui restait traumatisée par la révolte des esclaves de Saint-Domingue (évoquée comme un *« massacre »* par l'Ourika de Duras, qui refuse de s'identifier à ses pairs *« barbares et assassins »*). On trouve dans certains livres de Victor Schœlcher de rares témoignages, mais ce ne sont pas du tout des biographies d'esclaves !

***On a l'impression d'ailleurs que la recherche universitaire est toujours beaucoup plus active côté anglo-saxon ?***

C'est vrai, et cela tient à un décalage dans la prise de conscience politique. Aux Etats-Unis, après le mouvement des droits civiques, il y a eu une forte demande sur le thème de l'esclavage ; les universités ont ouvert des centres de recherche sur ces sujets. En France, il faut attendre les révoltes dans les banlieues en 2005 pour que le gouvernement demande la création du Ciresc (Centre international de Recherches sur les Esclavages et les Post-esclavages). On reste encore très en retard, avec des budgets concernant la recherche sans commune mesure avec ceux des Etats-Unis, sans compter l'état de délabrement général des universités et le manque de moyens récurrent dans les laboratoires. Pourtant, la recherche avance ! Il y a des projets formidables comme cette base de données, Documenting Africans in Trans-Atlantic Slavery (DATAS) sur les esclavisé·e·s, coordonnée par l'historien canadien Paul Lovejoy, dont le Ciresc est partenaire, et qui réunit toutes les informations biographiques sur des esclavisé·e·s déportés par la traite atlantique.

***Mais comment faire alors que justement les esclaves n'avaient plus de nom ? Ou bien faut-il admettre, comme l'écrit Léonora Miano dans « la Saison de l'ombre » : « Ce nom était le mien dans un autre monde, dans celui-ci, je ne suis ni un fils ni un frère [...] On nous a arraché nos noms, [...] je n'ai plus de passé. »***

Il est vrai que les hommes et femmes capturés en Afrique perdaient leurs noms d'origine et étaient censés avoir perdu la mémoire de leur société de départ par un rituel autour de « l'arbre de l'oubli », comme on en trouve un à Ouidah. A l'arrivée, leur maître leur attribuait un autre nom, chrétien. Il y avait beaucoup de croyances magiques, autour du nom ; un individu avait plusieurs noms, utilisés dans des cercles sociaux différents. C'est ce qu'Edouard Glissant appelle le *« nom secret »*, une tradition qui commence à se perdre dans les Antilles. Nous, historiens, n'avons accès qu'à des fragments, qu'à des traces écrites, qui, bien sûr, ne sont qu'une infime poussière dans la définition et la compréhension d'un individu, de son réseau de sociabilité, de sa façon de penser. Retrouver la force de l'humain dans des situations de violence extrême, de domination, dans ces tentatives de chosification par l'esclavage, rétablir la dignité des sans-voix, c'est un projet historiographique et citoyen. ◻

*(1) « Esclaves mais résistants », Jean-Pierre Le Glaunec, mai 2021 (Karthala-CIRESC). marronnage*

**MYRIAM COTTIAS**
Historienne, elle est directrice du Centre international de Recherches sur les Esclavages et les Post-esclavages et directrice de recherche au CNRS.

# LA SAGA DE L'ESCLAVE MADELEINE ET DE SON FILS FURCY

*Vendue en Inde, puis expédiée à la Réunion, la jeune Madeleine est un jour affranchie par sa maîtresse. En 1817, son fils Furcy devra attaquer son maître en justice pour obtenir la liberté*

Par DOAN BUI

Le cimetière de Champ Borne, sur l'île de la Réunion est en ruine. Depuis un tsunami dans les années 1960, la majorité des stèles ont été emportées par la mer, ne laissant plus que les mausolées des familles les plus importantes. *« Une métaphore exprimant à la fois la permanence des archives historiques produites par les maîtres et la fragilité des traces des vies d'esclaves »,* explique Sue Peabody.

Depuis plusieurs décennies, cette historienne américaine, professeur à l'université de l'Etat de Washington, s'emploie à retracer le parcours de la famille de Madeleine, esclave sur l'île de la Réunion, et de son fils Furcy, qui attaqua son maître en justice en 1817 et finit par obtenir sa liberté en 1843. Un feuilleton judiciaire de plus de vingt ans, grâce auquel, souligne la chercheuse, *« nous avons des documents où nous entendons enfin la voix des invisibles ».* La voix de ceux qui ont été privés de nom de famille. Dans ses premières lettres, rédigées avec un écrivain public, Furcy avoue : *« Ne sachant pas signer, j'ai fait ma croix d'ordinaire remplaçant mon nom de Furcy. »* Puis il apprend à former les lettres de son prénom. Au fil des années, il signe d'un « Furcy Lory », le nom honni de son maître, comme c'est l'usage. Ce n'est que lorsqu'il devient libre à la cinquantaine qu'il choisit son patronyme. Il prend le prénom de sa mère. Et paraphe désormais ses lettres du nom qui lui correspond : Furcy Madeleine.

*« Pendant longtemps, les historiens ne se sont pas intéressés à la vie des esclaves »,* constate Sue Peabody. Furcy aurait pourtant été le candidat idéal d'une de ces *slaves narratives,* ces biographies d'esclaves écrites et promues par les abolitionnistes, qui rencontrèrent un énorme succès dans le monde anglo-saxon au XIXe siècle. *« Mais en France, le mouvement abolitionniste était beaucoup moins grand public, moins populaire. D'où l'absence de récit de ce genre. »* Pour raconter l'histoire de Furcy, il faudra attendre le XXIe siècle, avec un roman (très réussi) de Mohammed Aïssaoui, « l'Affaire de l'esclave Furcy », qui inspirera aussi des pièces de théâtre et même une chanson créole. L'ouvrage de Sue Peabody, « les Enfants de Madeleine » (1), paru il y a deux ans, apporte une nouvelle dimension à cette saga : c'est la première monographie historique consacrée entièrement à l'histoire d'une famille d'esclaves dans les colonies françaises.

L'histoire commence en Inde avec Madeleine, une *bicha* (« jeune indienne »), qui passe d'un marchand portugais à l'autre pour quelques poignées de roupies. Les enfants esclaves sont très convoités car moins chers que les adolescents. Mme Despence, une Française de Chandernagor, achète la gamine pour en faire sa servante. Quand elle décide de rentrer en France, elle l'emmène. Le voyage est long : vingt mois ! Sur « l'Hector », qui navigue de Chandernagor à Lorient, la petite est répertoriée dans le registre passager comme *« domestique noire ».* Mais sa maî-



ILLUSTRATIONS SÉBASTIEN SAILLY

*Madeleine, jeune Indienne née à Chandernagor, et son fils Furcy.*



tresse entre au couvent et ne veut ou ne peut la garder à son service : il est théoriquement illégal d'avoir un esclave en France *(voir p. 50)*. Elle cède alors Madeleine à un couple colonial, les Routier, qui part s'installer à la Réunion. L'adolescente se retrouve sur un bateau qui repart en sens inverse vers l'océan Indien : le voyage dure six mois.

Sur l'île de la Réunion, avec les 672 esclaves de leur plantation, les Routier font partie des familles les plus nanties. Madeleine est une bonne à tout faire, chargée du bien-être des maîtres. *« On peut supposer aussi qu'elle était à disposition sexuelle du patriarche, M. Routier »*, estime Sue Peabody. Elle accouche de sa fille Constance, qui sera affranchie peu de temps après sa naissance, et se verra attribuer, lors de son baptême, un parrain et une marraine blancs. *« Comme cela se faisait souvent avec les enfants naturels, M. Routier a utilisé des intermédiaires pour ne pas apparaître dans l'acte d'affranchissement et ne pas froisser son épouse »*, dit Sue Peabody. *En guise de patrimoine,* Constance se voit donner à une esclave adulte.

## INVENTAIRE NOTARIÉ

Madeleine donne naissance à Furcy en 1786. Il est lui aussi vraisemblablement le fils naturel du maître : *« Je suis né colon français et fils d'un français de naissance »*, écrira-t-il plus tard. En 1789, Mme Routier décide d'affranchir Madeleine mais ne lui en dit rien. Désormais veuve, elle la garde à son service. Pourquoi cet acte d'affranchissement ? *« Etait-ce la volonté de son mari ? Y a-t-il eu accord avec la précédente propriétaire de Madeleine, comme l'ont dit ses enfants ? Un peu de tout cela, certainement »*, résume Sue Peabody. Peu avant de mourir en 1808, elle avertit Madeleine qu'elle est libre. Madeleine a 50 ans.

Seulement voilà. Rien n'a été formalisé au sujet de son fils Furcy. Lors de l'héritage, les terres de la veuve Routier et ses esclaves ont été répartis entre ses enfants. C'est sa fille Eugénie, désormais mariée à Joseph Lory, un notable de l'île, qui récupère la propriété de Furcy, son demi-frère. *« Créole, âgé de 20 ans, domestique et maître d'hôtel, estimé la somme de 3 700 livres* [24 000 euros] *»*, dit l'inventaire notarié. Les héritiers de la veuve Routier doivent dix-neuf ans de gages à Madeleine. Cette dernière va voir Joseph Lory : cet argent, elle veut l'utiliser pour acheter la liberté de son fils. Lory lui fait signer un papier. Madeleine est analphabète et ne comprend pas que, par cette traite, elle s'engage à recevoir 600 livres pour tout dû et qu'il n'y a aucun engagement sur son fils.

Quand elle réalise l'escroquerie, la mère, désespérée, revient voir Lory pour protester. Comme l'expliquera Constance à un juge : *« Econduite dans sa demande, repoussée avec colère, intimidée par les propos menaçant du sieur Lory et craignant de voir rejaillir sur son malheureux fils les effets de sa colère, Madeleine n'insista point. Elle opposa le silence à l'injustice, emportant l'espérance dans son cœur que tôt ou tard on ferait droit à sa réclamation. »* Madeleine veut attaquer en justice les héritiers Routier, mais elle n'en a pas les moyens financiers. Toujours selon sa fille : *« Elle fut réduite à demeurer dans l'inaction, déplorant l'état de servitude dans lequel on détenait son fils au mépris de ses droits et de l'engagement pris particulièrement par le sieur Lory, quand la mort vint mettre terme à ses douleurs. »*

Furcy, lui, endure sa situation de domestique chez Joseph Lory et Eugénie, sa demi-sœur. Plus tard, Furcy écrira, en parlant de lui à la troisième personne : *« Dans les soins du jardin, s'il ne plantait pas en symétrie, les fleurs du parterre, Mme Lory le faisait battre. Si des petits Noirs qui se trouvaient sous son ordre pour le service de la table cassaient quelque chose, on battait le*[s] *maladroit*[s]*, mais on battait aussi Furcy à raison de la surveillance qu'il devait assurer.* [...] *Un jour, M. Lory avait dîné chez un ami, Furcy s'était endormi et n'entendit pas M. Lory frapper. Celui-ci lui allongea un coup de pied dans l'estomac et lui donna un coup de poing sur sa figure, tellement que le lendemain du jour on voyait la trace du pied, qui était plein de boue. Et sa chemise était couverte du sang qui avait coulé du nez de Furcy. Mme Lory qui eut connaissance du fait, prétendit que Furcy s'était piqué les gencives afin de tacher la chemise. »*

Furcy est particulièrement humilié de porter Eugénie en palanquin, un service qui l'épuise tant *« qu'il en vint à cracher le sang »*. *« Eugénie et Furcy savaient probablement qu'ils étaient demi-frère et demi-sœur, mais elle était blanche, sa maîtresse, et lui noir et esclave »*, dit Sue Peabody.

## NÉ LIBRE

La vraie sœur de Furcy, Constance, qui elle, est libre, mais mulâtre comme lui, ne ☛



*Furcy emprisonné pour marronnage dans la geôle de Saint-Denis.*

ILLUSTRATIONS SÉBASTIEN SAILLY

☛ l'a pas abandonné. Après la mort de Madeleine, elle est allée elle aussi voir Lory pour négocier. En vain. Son espoir : le nouveau procureur général, Gilbert Boucher, un libéral, qui vient de France. Il l'encourage à lancer une procédure. Dans la pétition de Constance, rédigée par les magistrats, survient pour la première fois l'argument selon lequel Madeleine était libre, car indienne, et ayant foulé le sol français lors de son transit à Lorient. Par conséquent, Furcy était né libre aussi. En novembre 1817, un acte d'huissier est rédigé, à l'intention de Joseph Lory : *« L'an mil huit cent dix-sept le 22 novembre à la requête du nommé Furcy, fils de feu Madeleine indienne, homme de couleur libre sans profession* [...] *(l'huissier) signifie et déclare au sieur Lory que le dit Furcy déguerpit de sa demeure à partir de ce jour sur les motifs qu'il est libre et qu'il veut jouir des droits attachés à cette condition. »*

Plus tard, le collègue de Boucher, Sully Brunet, dans ses Mémoires, résumera l'affaire par cette formule : *« Je me nomme Furcy. Je suis né libre dans la maison Routier, fils de Madeleine, Indienne libre, alors au service de cette famille. Je suis retenu à titre d'esclave chez M. Lory, gendre de Mme Routier. Je réclame ma liberté : voici mes papiers. »* L'événement est en effet extraordinaire. Furcy a alors 30 ans. Il vient d'avoir deux enfants avec sa concubine, Virginie, une libre de couleur. Il a vécu dans la servitude toute sa vie, mais ce jour de novembre 1817, il part. Il s'est vêtu de ses meilleurs habits, un chapeau, un gilet, traverse le jardin, franchit la grille. On ne sait alors s'il a mis des chaussures, ce privilège réservé aux hommes libres, tandis que les esclaves allaient pieds nus. Le soir même, l'acte d'huissier est délivré à Joseph Lory, qui, furieux, se précipite au bureau du marronnage pour déclarer Furcy *« esclave rebelle à son maître »*. Furcy est arrêté.

La tension est à son comble. Gilbert Boucher a déchaîné toute l'oligarchie coloniale de l'île. Déjà, s'inquiète le gouverneur, *« une foule de Noirs libres se rendent à la geôle pour y visiter Furcy. »* Constance est arrêtée. On lui reproche *« la position fâcheuse dans laquelle elle a réduit son frère en lui faisant naître l'idée de se mettre en rébellion contre son maître »*. Gilbert Boucher est renvoyé en France. Le gouverneur menace Furcy : *« Si ce n'était par humanité, je le ferais condamner à l'échafaud, lui et sa sœur. »* Après onze mois de prison, Furcy est libéré. Il faut s'en débarrasser. Lory l'expédie à l'île Maurice.

## UNE "PIOCHE"

A l'île Maurice, l'homme qui a rêvé d'être libre redescend tout en bas de la hiérarchie des esclaves. C'est une « pioche », un esclave des champs, affecté à La Louise, la sucrerie de la plantation de la belle-sœur de Lory, à Rivière profonde. Le travail à la sucrerie est un *« travail très pénible, car il faut vider à l'aide d'une énorme et pesante cuiller cinq grandes chaudières dans lesquelles le sucre est à en ébullition. »*. Il est envoyé également à *« la récolte des cannes »*. Furcy continue à écrire à Gilbert Boucher : *« Daignez, je vous prie, ne pas retirer votre œil protecteur de dessus un infortuné qui vous implore* [...] *J'ai été vendu à la belle-sœur de l'homme qui se disait mon maître et depuis sept ans, je suis à Maurice, éloigné de mes enfants* [...] *Vous le savez, j'avais et j'ai encore des droits à réclamer ma liberté. Vous m'encourageâtes dans mes demandes vous me protégez j'allais respirer l'air de la liberté, c'est ce que vous me disiez. Mais je suis toujours esclave. »*

En 1826, Furcy est émancipé, libéré de fait, grâce à une erreur des Lory : pour ne pas acquitter de taxe, ils ont omis de le déclarer comme esclave à Maurice. Furcy peut enfin travailler pour son compte. Il devient confiseur. Acquiert deux esclaves,



ILLUSTRATIONS SÉBASTIEN SAILLY

comme le faisait tout affranchi. Pourtant, il n'abandonne pas la procédure judiciaire. Il est libre de fait, mais pas libre en droit. Il ne peut pas fonder une famille, transmettre un héritage. En 1834, il décide de se pourvoir en cassation et de faire le long voyage jusqu'à Paris. Il obtient une première victoire juridique. Son sort fait parler dans les gazettes : la reine lui offre son billet de retour à Maurice. A la Réunion, Lory continue à placer chaque année le nom de Furcy en haut de sa liste d'esclaves, dessinant même un sablier à côté du nom ! Manière de rappeler que peu mportent les procès parisiens : ici, Furcy est toujours esclave. En 1838, Constance meurt, sans avoir jamais revu son frère. Joseph Lory décède un an après. Une libération pour Furcy ? La même année, il se marie avec une Mauricienne libre de couleur, à Port-Louis, sans jamais avoir revu sa première famille de la Réunion. Dans son contrat de mariage, il signe Furcy Madeleine.

Pendant ce temps, Eugénie, la demi-sœur, veuve Lory, vit toujours, dans l'élégante maison de Saint-Denis de la Réunion, là même où Furcy est né et qu'il a quittée il y a plus de vingt ans, franchissant la grille en s'affirmant libre et en leur déclarant la guerre. Un premier arrêt de la Cour de Cassation en 1840 le juge libre, mais renvoie l'affaire devant la cour royale. En 1843, l'affaire Furcy passe en audience. Ni Furcy ni les héritiers Lory ne sont dans la salle. Après une heure de délibéré, les juges concluent que Furcy est né libre. L'homme a 57 ans. Reste les dommages et intérêts. En 1845, après de longues tractations judiciaires, ils sont estimés à 15 000 francs *[311 000 euros actuels, NDLR]*, soit 1/5 de ce que réclamait Furcy pour ses quarante ans de servitude. Une paille par rapport à la fortune d'Eugénie, à la tête d'un patrimoine de 535 000 francs [11 millions d'euros]. En 1848, la France abolit l'esclavage et établit un barème de compensation pour les planteurs. Les Lory reçoivent 150 289 francs d'indemnités *[3,5 millions d'euros]*.

Et Furcy ? *« Tellement d'erreurs ont circulé sur son compte. Personne ne savait s'il avait fini sa vie à la Réunion, voire à Paris. Sa notice Wikipédia disait même qu'il était mort esclave »*, regrette Sue Peabody. A la Réunion, l'historienne a bien localisé un lointain descendant de Constance, mais impossible de trouver le nom des Madeleine au cimetière de Champ Borne. C'est grâce à des généalogistes de l'île Maurice qu'elle a réussi à avoir le fin mot de l'histoire : Furcy Madeleine s'est éteint le 12 mars 1856 à la maison des Pailles, à Maurice. Il avait 70 ans. ◻

*(1) « Les Enfants de Madeleine », Sue Peabody, Karthala, 2019. traduction et adaptation de Pierre Boulle.*

***Le commissaire général Desbassayns, Michault d'Emery, procureur du roi, et Gillot L'Etang, avocat général. Proches de Lory, le maître de Furcy, ils ont tous trois œuvré pour que ce dernier ne soit pas reconnu comme étant « né libre ».***



# UN SOULÈVEMENT CONTRE LES BLANCS

*Paradoxalement, c'est lorsqu'ils comparaissent devant la justice royale que les esclaves font enfin entendre leur parole. A l'image de Claude, 22 ans, qui, racontant les préparatifs d'une révolte, dévoile un désir collectif de "se gourmer" contre les maîtres*

*Par* DOAN BUI

*« A répondu que tous les nègres devaient venir trouver, dans le temps que la lune devait mourir puis se lever, les nègres du bourg qui donnent le gaoulet chez les nègres des religieuses pour foncer ensemble sur les Blancs. »* Le 26 juillet 1710, Claude, *« paraissant âgé de 22 ans, baptisé, nègre esclave »* comparaît devant le juge du roi en Martinique. Cette année-là, les colons antillais sont terrorisés. Cela fait deux ans qu'une « police des nègres » a été instaurée. Des chasses ont été organisées pour rafler les esclaves marrons. A Sainte-Lucie, des marrons ont pillé et brûlé des habitations. Des maîtres ont été assassinés.

C'est alors que survient l'affaire du Gaoulet. Une *« conspiration de nègres »,* accusés de préparer *« un soulèvement contre les Blancs ».* Claude est l'un des premiers marrons capturés et interrogés. Il s'est enfui parce que son maître *« l'a voulu battre pour n'avoir pas fait fournir assez de cannes au moulin ».* Cela fait quelques mois qu'il erre et vit de *« choux caraïbes pris dans les jardins des nègres et de crapauds qu'il a attrapés ».* Dans ces minutes d'un jugement, on entend l'écho assourdi de sa voix, *« la lune qui meurt »* éclaboussant de poésie la langue administrative. *« Les transcriptions du greffe se faisaient en français alors que les esclaves parlaient en créole, mais parfois leur façon de s'exprimer transparaît »,* explique Myriam Cottias, historienne, qui a travaillé sur l'affaire du Gaoulet (1).

*« Mais c'est quoi le gaoulet ? »* demande le juge ? Claude explique qu'un certain Jacob, *« nègre esclave », « attire dans sa case, qui est fort grande, plusieurs nègres pour danser une certaine danse qu'ils appellent le gaoulet qui est de se laisser tomber, se lever, se cogner le ventre l'un contre l'autre après quoi ils font la débauche ».* ☛

NICOLAS LO CALZO





*Nègre marron, de la série « Ayiti » (Haïti) de Nicolas Lo Calzo, qui réalise depuis dix ans le « Projet cham », une grande enquête photo sur le système de l'esclavage.*

☛ La danse comme subversion ? Les rassemblements de danse des esclaves, sont souvent interdits par les maîtres. C'est là que se fomentent, dit-on, révoltes, voire rituels de sorcellerie et d'empoisonnement à leur encontre. Bref, autant dire que ce gaoulet (plus tard le mot deviendra même synonyme de « rassemblement tumultueux ») terrifie le pouvoir en place.

## "QUAND LA LUNE VOUDRAIT MOURIR"

Claude décrit précisément l'organisation du gaoulet. C'est fascinant. Comme dans toute confrérie carnavalesque, il y a un capitaine, des soldats. Le *« général »,* c'est un chef marron, François Pichon. Claude l'a entendu dire que *« bientôt ils ne se soucieraient plus des Blancs,* [...] *que les nègres marrons du bois viendraient les trouver, quand la lune voudrait mourir, pour foncer tous ensemble sur les Blancs* [...] *».* Le plan était de *« commencer par brûler la maison de M. de Gabaret,* [...] *et ensuite venir mettre le feu dans le bourg et se gourmer contre les Blancs ».*

Jacob est le surveillant. Il vérifie les entrées au gaoulet. *« Quand quelqu'un veut entrer dans la compagnie, Jacob fait une ponche de taffia* [un punch de rhum, NDLR] *et fait payer une pièce de dix-huit sols à celui qui la reçoit. C'est lui qui le destine à être officier ou soldat. »* Une fois agréé, il faut *« acheter un collier de corail et le faire enfiler par une négresse du gaoulet ».* Le corail a en effet des vertus mystiques et protectrices pour les esclaves. La magie est toujours là, imprégnant le quotidien. Il y a « *des sorcelleries* » dans la case de Jacob, *« quand ils sont assemblés pour leur gaoulet ».* François, le général, *« fait des cordons qu'il donne aux uns pour retourner chez leurs maîtres quand ils ont été marrons pour qu'ils ne soient pas battus, d'autres pour être plus forts que ceux qui les battent, d'autres pour ne pas être blessés ».*

Les femmes sont admises au gaoulet. Elles font à manger dans le *« canari »* [un fait-tout], enfilent les fameux colliers de corail qui doivent protéger les soldats danseurs. Comme Magdelaine, *« paraissant âgée de 55 ans, créole, baptisée, négresse esclave »* qui a fui parce que *« sa maîtresse la voulait faire battre sans sujet »* et a longtemps *« drivé* [s'est promenée], *en mangeant des roches dans les rivières ».* Ou Laurence, *« paraissant âgée de 25 ans, créole, baptisée, négresse esclave marronne »,* capturée et blessée lors d'une chasse, dont le compagnon Jérôme est *« marqué de la fleur de lys »* pour s'être déjà rebellé. Dans la bande, Michau, marron récidiviste, a été lui aussi attrapé. Il confirme au juge qu'il a bien *« les oreilles coupées, la fleur de lys et une autre depuis une seconde fois qu'il s'était enfui et le jarret coupé par sentence de justice ».* Michau est condamné au supplice de la roue. *« Au total dans cette affaire, dix-sept condamnations à mort seront prononcées,* relate Myriam Cottias. *L'un des marrons est brûlé vif, neuf sont rompus, un autre est jeté vif dans le feu, sept sont pendus. »*

Les esclaves indociles sont souvent accusés d'être des empoisonneurs et des sorciers. Quelques décennies plus tard, à Saint-Domingue, une grande inquisition commence façon sorcières de Salem. Tout est parti de la confession, en 1757, d'un esclave nommé Médor. Aux juges, Médor a raconté que *« Dame Larue aurait été empoisonnée par ses domestiques Magdelaine, Margot et Angélique »,* détaillant aussi comment *« la négresse Agnès morte depuis plusieurs années avait mis dans un restant de bouteille de vin du poison* [...] *pour se procurer plus tôt la liberté ».* Sa complice, *« la négresse Vénus »* a déniché un *« poban* [une sorte de fiole] *composé d'eau pour se frotter le visage et la tête »* : Vénus assure que c'était *« pour se faire aimer de sa maîtresse »* et non *« l'achever ».*

Après ce procès, les juges de Saint-Domingue vont pourchasser les « sorciers » et en condamner à la pelle. Le plus célèbre est Makandal, chef marron et prêtre vaudou, accusé de *« séduction profanation et empoisonnement »,* condamné à mort et livré au bûcher en 1758, considéré aujourd'hui comme un des premiers héros de la bataille pour l'indépendance d'Haïti. Tout comme les participants à la cérémonie religieuse du Bois-Caïman, en août 1791, acte fondateur de l'insurrection des esclaves de Saint-Domingue, où la prêtresse vaudoue Cécile Fatiman sacrifie un cochon et fait boire le sang aux insurgés, pour les rendre invulnérables dans le combat qui s'annonce pour bouter les Blancs hors de l'île.

Après l'indépendance de Saint-Domingue, rebaptisée Haïti, la grande peur de l'esclave empoisonneur continue à hanter les colons dans toutes les possessions françaises. En Martinique, Josa-

*Bois-Caïman, en Haïti. Le 14 août 1791 a lieu une cérémonie religieuse considérée comme l'acte fondateur de la guerre de libération des esclaves de Saint-Domingue.*



phat, *« nègre cuisinier au service du gouverneur »*, est accusé d'avoir *« indûment sollicité de l'arsenic pour commettre des crimes »*. Il fait lui aussi partie *« d'un bal »*, celui de *« la société des Indiens »*, dont *« le roi »*, est le cuisinier d'un autre planteur. Il est marqué à la fleur de lys et envoyé aux travaux forcés au Sénégal. Mêmes accusations en Guadeloupe à l'encontre de Lucile, 40 ans, que son maître a enfermée au cachot, elle dont il était si proche et *« dont les soins lui avaient toujours été agréables »* (voir p. 74).

Le voilà qui s'est mis en tête qu'elle avait empoisonné sa femme et *« 281 bestiaux de son habitation »*. Devant le juge, en 1840, Lucile raconte sa *« disgrâce »* : *« C'est moi qui le soignais dans ses maladies. Il me promit la liberté mais la première fois que je lui demandais de réaliser sa promesse, il repoussait au motif qu'il était malade. Je lui offris même ma rançon* [le prix de sa liberté]. *Il me refusa toujours, sous prétexte que mes soins étaient indispensables. Un jour à mon grand étonnement, il me fait arrêter : "Va pourrir au cachot." Et je fus enfermée, le pied et les deux mains enfermées dans un anneau de fer. J'étais couverte de vermines. Je restais vingt-deux mois enfermée. »*

## COMMUNAUTÉS MARRONNES

Comment l'atteindre, cette liberté qui hante les rêves et les corps, marqués du nom des maîtres comme ceux des bêtes ? En Guyane, certains marrons ont réussi à créer des communautés autonomes. Peu de témoignages sont parvenus jusqu'à nous : voilà pourquoi l'interrogatoire du jeune Louis, de 15 ans, en 1748, en Guyane est si précieux. Louis a fui la plantation avec son père et il a rejoint pendant deux ans la communauté des marrons de Tonnégrande, dirigée par le chef André, avant de se faire attraper alors qu'il était parti en forêt. Il raconte en détail l'évasion avec son père, en *« canot de pêche avec de la cassave* [galette de manioc] *et des bananes »*. Leur errance dans les bois jusqu'à leur arrivée dans une case où le fameux André vient les chercher. C'est André qui va les *« conduire au quartier général des marrons, à travers le grand bois par une infinité de détours, beaucoup de rivières et de montagnes »*. Dans ce lieu secret, tout un village a été installé. Les nouveaux arrivants plantent des *« abattis »*, des petites clairières agricoles. *« Quand il arrive de nouveaux marrons, on leur fournit des vivres du commun jusqu'à ce qu'ils aient fait un abattis et que leurs plantages soient bons à manger. »* On tue des *« cochons des bois »* qu'on partage ensuite équitablement. Comme il n'y a pas de chats, il faut lutter contre les rats, qu'on attrape et qu'on mange. Là-bas, ils sont *« vingt-neuf nègres mâles, pièces d'Inde* [entre 15 et 30 ans, sains, robustes et qui ont toutes leurs dents] *travaillant, vingt-deux négresses aussi travaillantes, neuf négrillons et douze négrittes, ce qui fait le nombre de soixante-douze esclaves »*.

Louis décrit précisément le rôle de chacun. *« Bernard surnommé Couacou panse les plaies, baptise avec l'eau bénite et récite journellement la prière. Tous les nègres et négresses ont des haches et des serpes. »* Couachy le guérisseur fait *« la tisane »* pour soigner Félicité qui a *« mal par tout le corps, par sort, à ce qu'elle a dit »*, ou Louise qui a *« un chancre au nez et à la gorge »*. Les femmes filent le coton et travaillent *« aux abattis »* [dans les champs]. Les jours de fête, on se divertit avec *« deux tambours nègres »*. Le rythme social de la plantation a été préservé, notamment les rites chrétiens. On entend au loin *« les coups de canon tirés de Cayenne »*, alors, le jour de la Fête-Dieu, *« au premier coup de canon pour la sortie du Saint-Sacrement de l'Eglise, ils se mettent tous à genoux et vont en procession autour de leurs cases en récitant des cantiques. »* André est le chef incontesté. *« On obéit exactement aux ordres du capitaine André, c'est dans sa galerie qu'on fait la prière de bon matin et le soir, comme dans les habitations bien réglées, les malades ou infirmes la font dans les cases ; André fait fouetter ou fouette lui-même tous ceux qui le méritent. »* C'est lui qui répare les fusils, lui aussi qui, avec ses lieutenants, *« sort pour faire des recrues. »* Sa vigilance a été pour l'instant efficace. *« Il n'est venu au quartier aucun blanc, pas même aucun autre nègre que ceux qu'André trouve* [...] *dans leurs voyages, lesquels jurent et promettent de ne pas les trahir ni quitter sous peine d'être tués partout où ils seraient rencontrés. »* André est le seul à connaître *« le cours du soleil et des rivières »*, bref, le chemin vers le quartier général. Il est attentif à son monde (*« il n'est mort personne de la troupe depuis deux ans »*), qu'il gère d'une main de fer. Ainsi, avoue Louis, *« Il y a longtemps que Mathieu, Madelon, sa sœur Lisette, Rémi sollicitent pour venir se rendre mais qu'André n'a pas voulu et les a fait rester de force et par menaces au quartier. »*

## SIGNATURE HÉSITANTE

Pourquoi se rendre et abdiquer sa liberté ? Fuir, ça signifie aussi abandonner ses attaches, s'arracher aux siens. Raymond, mulâtre, a fui, mais il garde la nostalgie de sa Martinique. Il a été élevé dans la plantation d'un colon avec ce statut ambigu du fils bâtard, fruit de la relation entre le maître et sa mère Valentine, une esclave. Ce qui l'amène à cette démarche étonnante : plaider sa cause dans une lettre auprès du ministre des colonies qu'il envoie en 1821. Il l'a certainement dictée à un écrivain public, sa signature reste hésitante. *« Je suis le fils de M. Jaham Dehaumont avec une nommée Valentine, mulâtresse, son esclave à la Martinique. J'ai été élevé dans cette maison où la loi avait décidé de mon sort.* [...] ». Après le décès des Dehaumont, Raymond se retrouve domestique au service du gérant de la propriété. *« Je le fis avec fidélité, malgré la manière horrible avec laquelle ce dernier se comportait avec moi ou envers les esclaves de cette habitation. Il en a fait périr 120 environ de désespoir. »*

Voilà que le fils Dehaumont, son demi-frère, revient s'installer à la Martinique et reprend la plantation, esclaves compris. *« Je croyais trouver dans un frère du même père avec qui j'avais été élevé un protecteur. Ce fut tout le contraire. »* Le maître se livre à des *« traitements inhumains »* sur ce frère à la peau noire, sa chose, qui reçoit *« des coups de crosses de fusils dans la poitrine qui lui font encore cracher le sang »*. Raymond décide alors de prendre la fuite. Manque se noyer, échoue sur une plage, puis trouve refuge sur un navire qui accepte de l'embarquer jusqu'à la Nouvelle-Angleterre. *« On instruisit contre moi un procès criminel en Martinique, je fus condamné et exécuté en effigie le 4 décembre 1813 »*. En Nouvelle-Angleterre, Raymond est libre, mais il rêve de rentrer auprès des siens. Il supplie le ministre des Colonies de lever sa condamnation et de lui accorder la liberté.

Qu'est-il arrivé ensuite ? De façon étonnante, le magistrat enjoint au maître et demi-frère de Raymond de l'affranchir. Celui-ci refuse. Le magistrat insiste. Et puis plus rien. On perd la trace, juridique en tout cas, de Raymond. A-t-il pu revenir au pays natal, en jouissant des droits d'un homme libre, ou est-il resté exilé, éternel proscrit ? Comme tant d'autres, les traces de son destin se sont évanouies. ◻

*(1) Les témoignages cités dans cet article sont tirés du livre passionnant « Voix d'esclaves », qui, à partir des archives judiciaires, donne à entendre les témoignages bruts d'esclaves (ouvrage coordonné par l'historienne Dominique Rogers, éditions Karthala, 2015).*

NICOLAS LO CALZO



« Mlle de Clermont à son bain », huile sur toile de Jean-Marc Nattier (1733).

# LES "NÉGRILLONS" DE L'ANCIEN RÉGIME

*Au XVIIIe siècle, les femmes à la mode aiment s'afficher avec un petit nègre, et dans les bordels, on s'arrache les prostituées noires. Sauf qu'un édit de Louis X datant de 1315 interdit l'esclavage sur le sol français... D'où une myriade de procédures judiciaires, qui permettent d'en savoir plus sur la vie des premiers "Noirs de France". Enquête*

*Par* **DOAN BUI**

Dans le livre « Tableau de Paris », publié en 1781, le chapitre qui suit « Petits Chiens » et « Perroquets » s'intitule « Petits Nègres ». L'auteur, l'écrivain des Lumières Louis-Sébastien Mercier, raconte comment les enfants *« nègres »* sont devenus le dernier accessoire de mode pour les femmes en vue de la capitale. « *Le singe, dont les femmes raffolaient, admis à leurs toilettes,* [...] *a été relégué dans les antichambres. La perruche, la levrette, l'épagneul et l'angora* [...] *ces êtres chéris ont perdu leur crédit. Les femmes ont pris de petits nègres.* »

Le XVIIIe raffole du « *petit nègre* », les tableaux de l'époque en témoignent. Mlle de Clermont se fait représenter au bain avec ses domestiques noirs. Mme de Pompadour en sultane se fait servir son café par une petite Noire. Mme du Barry se montre en déshabillé avec son bouffon Zamor, lequel est indien, même si la favorite de Louis XV le présente dans ses Mémoires comme « africain » : le mot « nègre » représente à l'époque tous les individus de peau foncée. *« Le noir comme élément décoratif devient un lieu commun dans les arts »,* constate l'historien Erick Noël dans « Etre noir en France au XVIIIe siècle » (1). Les peintres adorent et leurs modèles, coquettes, exigent cet *« élément décoratif »*, qui, elles en sont persuadées, met en valeur leur teint de porcelaine. Le domestique noir, ou le filtre Instagram de l'Ancien Régime ? Mercier raconte encore : « *Le petit nègre n'abandonne plus sa tendre maîtresse,* [...] *ses mains d'ébène relèvent la blancheur d'un col éblouissant.* »

A cette période, l'esclavage a deux visages. L'écrasante majorité des esclaves trime dans les plantations des colonies. Mais il existe une domesticité noire en France, moins connue et pourtant bien visible, souvent en état de servilité : selon les estimations, il y aurait eu environ 5 000 Noirs en France, dont les trois quarts à Paris. Ils sont au service de riches bourgeois, mais surtout de la noblesse. Et comme le résume brutalement Mercier : *« Le père travaille péniblement ce sucre que le négrillon boit dans la même tasse avec sa riante maîtresse. »* Les enfants noirs sont en effet les plus courus, ceux qu'on achète, donne, troque et ce en toute illégalité ou, en tout cas, dans un flou juridique confortable. A tel point que les autorités s'en agacent : *« La France, surtout la capitale, est devenue un marché public où l'on a vendu les hommes au plus offrant et dernier enchérissant. Il n'est pas de bourgeois ou d'ouvrier qui n'ait eu son nègre esclave. »*

Le Code noir de 1685 avait régenté la vie des *« nègres »* des colonies, sans vraiment se préoccuper du sort de ceux qui se trouvaient en métropole. Le fils de Colbert lui-même, ministre de la Marine et des Colonies, qui sera le promoteur du Code noir (son père l'ayant préparé), était connu pour posséder « *deux négresses d'une beauté parfaite* », dont les cheveux *« qui ressemblent à de laine de mouton* ☛

## DATES

**1315 L'édit de Louis le Hutin interdit l'esclavage en France.**
**1716-1738 Deux édits royaux interdisent aux esclaves accompagnant leurs maîtres de réclamer leur liberté.**
**1777 Louis XVI édicte la police des Noirs. Les Noirs qui transitent sur le sol français doivent être enregistrés et enfermés dans des dépôts avant d'être renvoyés aux colonies.**

THE WALLACE COLLECTION, LONDRES, DIST. RMN-GRAND PALAIS / THE TRUSTEES OF THE WALLACE COLLECTION

☛ *frisée étaient poudrés »*. Pourtant, *« nul n'est esclave sur le sol de France »*, proclame l'édit de Louis le Hutin de 1315. Comment justifier donc le *« nègre esclave en France »* évoqué dans les textes officiels ? L'expression est si contradictoire du point de vue juridique que les ordonnances royales la remplacent en 1777 par *« Noirs, mulâtres et gens de couleur »*, en étendant donc les discriminations aux affranchis et libre de couleur.

Le droit, effectivement, permet à l'esclave de réclamer sa liberté dès qu'il touche le sol français. En 1738, l'affaire Jean Boucaux défraie la chronique. Ce cuisinier noir a suivi son maître de Saint-Domingue à la France mais celui-ci l'a fait enfermer quand il a appris qu'il souhaitait se marier. Boucaux l'assigne en justice pour obtenir sa liberté. L'affaire dure plusieurs années. Elle est tranchée par Louis XV lui-même qui se résout à signer son ordre d'affranchissement en 1739... tout en l'exilant de Paris et de toutes les colonies françaises.

## CONTORSIONS JURIDIQUES

Ah, ce maudit édit de Louis le Hutin ! Tout le XVIIIe siècle ne sera que contorsions pour le contourner. Les planteurs râlent en effet : ils veulent continuer à utiliser leurs esclaves quand ils vont en France. Dès 1716, un édit du Régent, Philippe d'Orléans, tente de légiférer pour calmer les inquiétudes des colons qui *« craignent que les esclaves ne prétendent être libres en France »*. Il faut désormais enregistrer son esclave, lequel ne peut réclamer d'être affranchi pendant un an, période qui est augmentée à trois ans lors d'un second édit, en 1738 – de quoi piétiner encore plus le principe du sol libre de France. Même dans les colonies, les effets des allers-retours vers la métropole commencent à inquiéter. *« Les nègres qui reviennent de France sont insolents par la familiarité qu'ils y ont contractée avec des Blancs »*, déplore un administrateur colonial dans des lettres au ministère de la Marine.

Rien n'y fait, les procédures d'esclaves contre leurs maîtres se multiplient. Et ces bouts de vie arrachés à l'oubli grâce aux minutes judiciaires laissent rêveur. Il y a Crespin, Bengali, dont le propriétaire a *« poussé la barbarie jusqu'à lui attacher un collier comme un chien »*, ou *« Juliette, Indienne, qui vient de quitter le sieur de Corbin parce qu'il la maltraitait »*, qui veulent *« se pourvoir incessamment »*. Antoine Gaspard a quant à lui réussi à arracher sa liberté à son maître en 1766 et gagne désormais sa vie avec sa *« salle à danser »*. Une habitante des colonies a mis sa domestique au couvent à Nantes pendant qu'elle vaquait à ses affaires à Paris. *« Au retour, ayant demandé sa négresse qui s'obstina de rester dans ce couvent où les religieuses lui témoignaient beaucoup d'affection et d'amitié, il y eut instance sur le refus* [...] *Le procès fut agité. »*

Parfois, les maîtres affranchissent leur serviteur, comme Jean-Baptiste Thélémaque, passé de Guinée au service du marquis de Roux et qui, désormais libre, tient *« un café ou une académie »*. Marie-Louise Latour, dite « Expère », débarquée en 1750 de Saint-Domingue, a suivi ses maîtres à Tours. Mais quand ils sont morts, elle s'est retrouvée sans statut. La voilà qui réapparaît à Paris où *« blanchisseuse de bas de soie et dentelles »*, et mère de trois enfants naturels, elle est finalement arrêtée comme prostituée et incarcérée à Saint-Germain-des-Prés.

Trop de Noirs à Paris ? En 1777, pour réglementer leur entrée en France, Louis XVI promulgue la « Déclaration pour la police des Noirs » qui interdit *« à tous* [ses] *sujets* [...] *d'amener dans* [le] *royaume* [...] *Noir, mulâtre, ou autres gens de couleur, de l'un ou de l'autre sexe, et de les y retenir à leur service »*. Plus précisément, les colons sont autorisés à prendre leurs esclaves pour les servir pendant la traversée mais dès leur arrivée, ils doivent les enfermer dans les *« dépôts de Noirs »*, jusqu'à ce qu'ils soient renvoyés aux colonies. Un an après, il interdit aussi *« aux sujets blancs de l'un et l'autre sexe de contracter mariage avec les Noirs mulâtres ou gens de couleur »*.

***« Portrait de Zamor », le bouffon de Mme du Barry, huile sur toile de Marie-Victoire Le Moine (1785).***



## RAPPORT DE POLICE

La promiscuité sexuelle entre les races est en effet *le* sujet d'inquiétude des autorités. Louis-Sébastien Mercier suggère ainsi que les *« petits négrillons »* peuvent être parfois exploités sexuellement : *« Un petit nègre aux dents blanches aux lèvres épaisses à la peau satinée caresse mieux qu'un épagneul et qu'un angora. »* Dans la capitale, les femmes noires sont très courues dans les bordels. Comme le témoigne cette maquerelle citée dans un rapport de police : *« Le goût du jour est entièrement changé et les femmes européennes sont si connues qu'on n'en veut plus. Je suis sollicitée par le marquis d'Asfeld d'étendre mon commerce dans la traite des négresses. Or j'ai fait chercher dans Paris, ne voulant pas courir le danger des mers. »* Tandis qu'on trouve trace, rue Saintonge à Paris, d'un *« bordel de négresses, chez Mlle Isabeau »*, où *« le prix n'y est point fixe, la négresse et la mulâtresse y sont marchandées comme on marchande les femmes d'une caravane »*.

La police des Noirs est vite dépassée. Surtout auprès de la grande noblesse, où l'on tient à ses « négrillons d'Afrique », pour afficher son statut et ses richesses. Le chevalier de Boufflers, gouverneur du Sénégal, a ainsi l'habitude d'offrir des enfants noirs à ses amis. A sa fiancée, Delphine de Sabran, il écrit en 1786 : *« J'achète en ce moment une petite négresse de deux ou trois ans pour l'envoyer à Mme la duchesse d'Orléans. »* Il a donné à la famille Sabran un *« petit négrillon, haut comme une botte et noir comme l'ébène »*. Les Sabran sont ravis du *« petit sauvage que les enfants ont appelé Vendredi »* : ce nouveau jouet *« fait leur bonheur »*. Ils l'ont affublé d'un bel habit. *« Il est si emprunté dans ce nouveau vêtement qu'il fait mourir de rire. Il ressemble à ces chats auxquels on met des papillotes sur la queue, il tourne, n'ose pas remuer de crainte de se salir. »*

En 1787, Boufflers écrit à sa fiancée pour annoncer son retour. Il a les bras chargés de présents. *« Il me reste une perruche pour la reine, un cheval pour le*

THE CUMMER MUSEUM OF ART AND GARDENS/ SUPERSTOCK - BNF/ MAXPPP.



*« Le Dîner », aquarelle de Jean-Baptiste Debret extraite de « Voyage pittoresque et historique au Brésil » (1834-1839).*

*maréchal de Castries, une petite captive pour M. de Beauveau, une poule sultane pour le duc de Laon, une autruche pour M. de Nivernois et un mari pour toi.* » La petite perruche va un peu décevoir la Reine Marie-Antoinette : après tout, la favorite de Louis XV a bien son favori, le « *nègre Zamor* » ! En 1788, Marie-Antoinette recevra son cadeau, un petit esclave indien lui aussi, Jean Amilcar, qui mourra jeune, en 1795.

Quant à la *« petite captive pour M. de Beauveau »* dont parle Boufflers, il ne se doute pas qu'elle deviendra célèbre, immortalisée par un roman de Claire de Duras. Cette dernière a entendu parler de la jeune fille, morte à l'adolescence. Ourika avait appris à lire, écrire, danser et chanter : dans les salons des Beauveau, elle rencontra Mme de Staël et bien d'autres. Publié en 1823, « Ourika » est un succès et sera adapté en de nombreuses pièces de théâtre créant une véritable « ourikamania » dans la bonne société, où l'on se grime ou adopte les coiffures de l'héroïne de Claire de Duras. Au grand dam de celle-ci, qui, auprès de son ami Chateaubriand, se plaint de ces *« cent comédies plus ridicules les unes que les autres »*, tirées de son roman. Chateaubriand a lui aussi son « *petit négrillon* », envoyé d'Egypte : il lui demande d'ailleurs d'en être la marraine.

## ZAMOR ET LA RÉVOLUTION

*« Je m'étais affligée d'appartenir à une race proscrite »,* dit l'Ourika de Duras en fustigeant la révolte des esclaves de Saint-Domingue, qui lui donne *« honte d'appartenir à une race de barbares et d'assassins »*. Quels furent leur vie, leurs espoirs, à ces hommes et ces femmes noirs ayant grandi sur le sol français ? Le destin de Zamor, le bouffon de Mme du Barry qui se vengea d'elle, évoque « les Bonnes » de Genet. Arrivé enfant au service de la favorite de Louis XV, Zamor est baptisé en grande pompe en 1770. C'est le jouet favori de Mme du Barry qui le gâte, le parant de costumes somptueux, *« frac bordé de galon d'or », « habit de satin blanc »*. Pour la Cour, il reste pourtant *« le petit sapajou »*. A la Révolution, Zamor a-t-il rêvé à sa liberté ? Il continue de vivre avec la domesticité de « *la citoyenne du Barry* » mais fréquente Marat et d'autres révolutionnaires. Elle le chasse. Peu après, Zamor témoigne contre son ancienne maîtresse devant le Comité de Salut public, l'accusant de continuer à frayer avec des aristocrates. Du Barry est condamnée à mort.

Dans son « Paris révolutionnaire » publié en 1900, Gustave Lenôtre écrit que Zamor aurait suivi la charrette des condamnées dans les rues de Paris. Savourant sa vengeance ou la regrettant ? Plus tard, il expliquera qu'elle ne l'avait recueilli *« que pour en faire son jouet »*, qu'elle permettait *« qu'on l'humiliât chez elle »* et qu'il était *« sans cesse en butte aux railleries et aux insultes des familiers du château »*. Zamor, suspect de ses anciennes fréquentations, est lui aussi arrêté en décembre 1793. *« Aux murs de la chambre, il avait suspendu des portraits de Marat et Robespierre »*, et sur sa table il avait posé *« des livres de Rousseau »*. Le citoyen Zamor assure *« haïr l'Ancien Régime »* : il est libéré après six semaines de prison. A Paris, il vivote en donnant des leçons de grammaire. Ses voisins le décrivent comme *« parfaitement poli »*, mais *« dur et méchant »* avec ses élèves. Il sombre dans la misère. Il meurt de froid le 7 février 1820 en laissant *« trois francs sur sa table de nuit »*. ◻

(1) « Etre noir en France au XVIII<sup></sup>e siècle », Erick Noël, Tallandier, 2006.

**Lire aussi** « Nègres et juifs au XVIIIe siècle. Le racisme au Siècle des Lumières », Pierre Pluchon, Tallandier, 1984, et « le Droit des Noirs en France au temps de l'esclavage », Sue Peabody et Pierre Boulle, l'Harmattan, 2014.

# FEMMES RÉVOLTÉES

Par DOAN BUI

*Elles sont devenues des icônes en Guadeloupe, en Martinique ou en Haïti. Invisibles parmi les invisibles, elles ont souvent été en première ligne lors des insurrections. Les sources les concernant sont rares. Pourtant, dans les archives des procès, quelques noms, quelques phrases évoquent leur combat*



KIM CONSIGNY

## LA MULÂTRESSE SOLITUDE
(GUADELOUPE, VERS 1772-1802)

Elle a désormais un jardin à son nom, à Paris, inauguré à l'automne 2020, où se dressera bientôt une statue, la première d'une femme noire dans la capitale. Sur la mulâtresse Solitude, devenue le symbole de toutes les révoltes, on ne récolte pourtant que des bribes de faits, des fils arrachés à l'étoffe des rêves, ces rêves peuplant le roman d'André et de Simone Schwarz-Bart qui a fait sortir Solitude de l'oubli. Cette dernière serait née vers 1772 du viol de sa mère par un marin blanc sur le bateau qui va de l'Afrique à la Guadeloupe. En 1794, la France révolutionnaire abolit l'esclavage, mais l'île est passée sous contrôle britannique. De nombreux esclaves s'enrôlent pour défendre la France, désormais synonyme de liberté. Solitude, elle, vit dans une communauté de marrons. En 1802, Napoléon rétablit l'esclavage. Il envoie le général Richepance et 4 000 hommes pour mater les rebelles de l'île. A la tête de la rébellion, l'officier Louis Delgrès, qui plutôt que se rendre, préfère se donner la mort en faisant exploser le refuge dans lequel il s'est retranché avec son régiment.

A quels combats Solitude a-t-elle pris part ? Impossible de le savoir précisément. Rien de tangible non plus dans l'historiographie récente. Il faut exhumer l'« Histoire de la Guadeloupe » d'Auguste Lacour, éditée en 1837, la seule source, finalement, qui évoque la « *mulâtresse Solitude* ». Tout tient en une page, qui reflète le point de vue des historiens de l'époque. Lacour raconte la prise d'otage de planteurs blancs dans le camp de Palerme lors d'une rébellion: « *Les négresses et les mulâtresses surtout se montraient acharnées contre les femmes blanches.* » Parmi elle, la « *mulâtresse Solitude* », qui « *laisse éclater sa haine et sa fureur. Elle avait des lapins. L'un d'eux s'étant échappé, elle s'arme d'une fourche, court, le perce et crie: “Voilà comme je vais vous traiter quand il en sera temps.” Et cette malheureuse allait devenir mère! Solitude n'abandonna pas les rebelles et resta près d'eux, comme leur mauvais génie pour les exciter aux plus grands forfaits.* »

En plus de Delgrès, une bande de leaders mène l'insurrection un peu partout, comme Ignace qui occupe Belle-Plaine et fait publier cet édit: « *Habitants de Guadeloupe, je vous somme de vous réunir à moi pour faire fuir ces brigands de Français.* »

Solitude a-t-elle rejoint Delgrès, ou est-elle restée avec ces « *chefs fanatisés* » partis dans les montagnes ? Auguste Lacour se contente d'un bref : « *Arrêtée au milieu d'une bande d'insurgés, elle fut condamnée à mort, mais on dut surseoir à l'exécution de la sentence. Elle fut suppliciée le 29 novembre, après sa délivrance.* » Pour les insurgés, Richepance avait décidé la potence. ◘



## SANITE BELAIR
(SAINT-DOMINGUE, VERS 1781-1802)

L'épouse de Charles Belair, l'un des lieutenants proches de Toussaint Louverture, est souvent représentée en uniforme. Elle avait en effet choisi de prendre les armes aux côtés de son mari. Peu de choses sur elles, à part exhumer là aussi l'« Histoire d'Haïti », écrite par Thomas Madiou juste après l'indépendance du pays, qui la décrit comme étant « *d'une grande beauté* » et insiste longuement sur son mauvais caractère, choqué car elle « *dominait son mari* ».

Quand Napoléon envoie l'expédition Leclerc pour réprimer les indépendantistes, puis fait arrêter Toussaint Louverture, de nombreux officiers noirs rejoignent l'armée française. Mais Sanite fait partie des rebelles résistant aux côtés de son mari. Le secrétaire de ce dernier, blanc, accusé d'espionnage, est tué. « *Pour exciter la fureur des habitants contre les insurgés, les autorités publièrent que Sanite la brigande avait elle-même sabré le jeune Blanc* », relate Madiou. Elle est capturée en 1802 avec son mari.

L'armée française fustige le « *traître Charles* » mais aussi « *sa féroce femme qui n'a pas peu contribué aux actes de barbarie* ». Charles Belair est condamné à être fusillé. Le tribunal « *considérant le sexe de Sanite, son épouse, condamne ladite Sanite, sa femme à être décapitée* ». Le 5 octobre 1802, Sanite, souhaitant mourir en soldate, refuse de se laisser bander les yeux. Impossible pour le bourreau de courber sa tête sur le billot. L'officier qui commande le détachement est obligé de la fusiller. ◘

## DÉSIRÉE BAZILE, ALIAS « DÉFILÉE »
(SAINT-DOMINGUE, ?-APRÈS 1806)

On l'imagine un peu comme une reine Margot déchue, embrassant la tête décapitée de son amant. Ou une Antigone refusant de laisser son frère Polynice sans sépulture. On ne sait trop si Désirée Bazile, alias « Défilée » était une guerrière ou une vivandière, suivant les troupes des ex-esclaves combattant pour l'indépendance de Saint-Domigue. Elle devient folle de douleur après avoir vu ses fils se faire massacrer par les troupes françaises menées par Rochambeau, celui-là même qui, pour terrifier ses adversaires, utilisa une centaine de chiens de combat, dressés à manger la chair humaine.

Après la mort de ses fils, Désirée continue à hanter le sillage de l'armée des rebelles en répétant « défilez, défilez », d'où elle tirera son surnom. Elle voue un culte à Jean-Jacques Dessalines, ex-lieutenant de Toussaint Louverture, qui défait les troupes françaises à Vertières, en 1803 et proclame l'indépendance de Saint-Domingue, en rebaptisant le pays « Haïti ». A la suite d'un putsch en 1806, Dessalines est assassiné. Thomas Madiou, l'historien d'Haïti relate : « *Pendant que de nombreux enfants, au milieu de grands cris de joie, criblaient de coups de pierre les restes infortunés de Dessalines, sur la place du Gouvernement, une vieille femme folle nommée Défilée vint à passer. On lui dit que c'était Dessalines. Ses yeux égarés devinrent calmes tout à coup ; une lueur de raison brilla sur ses traits. Elle alla à la course chercher un sac, revint sur la place, y mit ses restes ensanglantés et les transporta au cimetière intérieur de la ville.* » ◘





## LUMINA SOPHIE
(MARTINIQUE, 1848-1879)

« *Le Bon Dieu aurait une case sur la Terre que je la brûlerais car Dieu n'est sûrement qu'un vieux béké* », lança-t-elle aux insurgés martiniquais. Lumina Sophie est née en 1848, l'année de l'abolition de l'esclavage en France. Pourtant, en Martinique comme ailleurs, la liberté n'a de liberté que le nom. Les anciens esclaves sont soumis au travail forcé. Marie-Philomène Sophie, surnommée « Surprise », ou plus tard « Lumina » (un diminutif de Philomène) gagne sa vie comme journalière, couturière ou vendeuse sur les marchés avec sa mère.

En 1870, Léopold Lubin, un jeune Noir refuse de laisser le passage à un béké qui le cravache pour le punir. Lorsque deux mois plus tard, il se venge en rendant la pareille au béké, il est arrêté et condamné. La Martinique s'embrase. Le 22 septembre, 600 insurgés se dirigent vers l'habitation d'un béké, membre du jury qui a fait condamner Lubin. A leur tête se trouve Lumina, enceinte de deux mois. Le béké est abattu par balles. L'état d'urgence est déclaré. L'insurrection dure cinq jours, et est violemment réprimée par l'armée. Lumina est arrêtée.

En avril 1871, elle accouche d'un petit garçon, qui lui est retiré. L'enfant mourra en prison quatorze mois plus tard. En juin 1871, Lumina est condamnée aux travaux forcés à perpétuité. Déportée au bagne de Saint-Laurent-du-Maroni, en Guyane, elle y meurt huit ans plus tard. ◘

# LE DÉPUTÉ BELLEY, NÉ ESCLAVE

*Le 4 février 1794, alors que la France vote la première abolition de l'esclavage, l'élu de Saint-Domingue est acclamé par ses collègues. Mais en 1802, il est arrêté et exilé à Belle-Île-en-Mer*

Par DOAN BUI

*« Je suis né en Afrique, moi : amené dans l'enfance sur le sol de la tyrannie, j'ai par mon travail et mes sueurs conquis une liberté dont je jouis honorablement depuis trente ans en chérissant ma patrie. »* C'est ainsi que Jean-Baptiste Belley se présentait à ses collègues de la Convention. Quelle image que cet ancien esclave aux côtés de Mirabeau ! Le 16 pluviôse an II (4 février 1794), le premier député noir de l'histoire de France est ovationné, en même temps que les deux autres députés représentant Saint-Domingue, Dufay et Mills : *« Un Noir, un Blanc, un Jaune. »* La France vote l'abolition de l'esclavage.

C'est un miracle que Belley soit ici, à Paris. Avec ses comparses, il a mis des mois à faire le long voyage depuis Saint-Domingue, transitant à New York où des colons réfugiés les attendaient pour les lyncher. Ils échappent à la mort, partent pour Lorient où ils sont arrêtés, là encore par le lobby des députés colons, et emprisonnés pendant cinq semaines. *« Ils ont été libérés par des proches de Danton qui était pour l'abolition, contrairement à Robespierre, beaucoup plus prudent »*, raconte l'historien Bernard Gainot (1).



*« Jean-Baptiste Belley », dans la série « Diaspora » d'Omar Victor Diop. Le photographe se met en scène en incarnant des personnages qui ont marqué l'histoire des Africains hors d'Afrique (2014).*

A peine voté, le décret d'abolition est attaqué. D'ailleurs, il ne s'applique pas aux colonies orientales, l'île Bourbon (la Réunion) et l'île de France (Maurice). Belley s'en émeut. *« On vous dit, législateurs du peuple libre, que votre décret sublime du 16 pluviôse est désastreux. Les colons disent* [...] *qu'ils le feront rapporter ! C'est* [au] *nom de tous mes frères que j'invoque le maintien de nos lois* [...] *hommes infortunés que les colons ont depuis longtemps rangés parmi les animaux. »* Attaqué et surnommé « l'Africain », par certains, il dénonce *« ces hommes qui eurent assez d'influence* [...] *pour faire jeter* [lui et ses frères] *dans un cachot* [...] *parce qu'*[ils] *ven*[aient] *représenter leurs victimes et demander, au nom de l'humanité, justice contre eux »*.

Drôle de personnage que ce Jean-Baptiste Belley, né en 1746 ou 1747. De son enfance et de son arrivée au Cap, à Saint-Domingue, on ne sait que peu de choses. Il a été affranchi jeune, vers 18 ans, a appris à lire et à écrire, ce qui est rare. Dans les actes notariés, il se déclare perruquier (coiffeur), à l'instar du Figaro de Beaumarchais. Mais pour les « libres de couleur », l'armée est le chemin

## 1794-1848 : D'UNE ABOLITION À L'AUTRE

**En 1788, la Société des Amis des Noirs est créée. Elle compte d'illustres noms comme Mirabeau, l'abbé Grégoire ou Condorcet. La cause des esclaves se fait entendre, avec, par exemple, la pièce d'Olympe de Gouges « Zamore et Mirza ». L'abolition est obtenue en 1794, une victoire de courte durée. En 1802, Napoléon rétablit l'esclavage. Les abolitionnistes continuent pourtant à faire pression pendant la Restauration. Comme Cyrille Bissette, mulâtre. Arrêté en 1823, marqué au fer rouge, et condamné aux galères pour avoir fait circuler un tract sur la situation des gens de couleur aux Antilles, il est finalement libéré en 1827 mais banni de Martinique. A Paris, il continue son combat, envoie une pétition aux parlementaires en 1829, crée la Société des Hommes de couleur en 1834 qui exige *« une émancipation immédiate »*. Mais c'est la voix moins radicale de Victor Schœlcher qui porte plus. Ce dernier éclipsera son rival et sera vu comme l'artisan de l'abolition de 1848.**

le plus sûr vers la réussite : il s'engage dans la milice des nègres libres et s'illustre lors de l'expédition de Savannah contre les Anglais, en 1779, durant la guerre d'Indépendance des Etats-Unis. C'est là qu'il gagne son surnom de « Mars ». Il est désormais quelqu'un qui compte. *« On retrouve son nom comme parrain, dans beaucoup de baptêmes. Il est au centre d'un petit milieu de Noirs libres qui deviendront influents »*, explique Gainot. Comme tout affranchi, il a acheté des esclaves. Dans une des rares études sur Belley, l'historien Jean-Louis Donnadieu a retrouvé l'acte d'achat d'*« une griffonne* [issue d'une union mulâtre-noir, NDLR] *nommée Fanchonnette âgée de 12 ans pour 1 500 livres »*. Belley vend aussi une certaine Laurore âgée de 23 ans, *« étampée Mars »*, c'est-à-dire marquée de son surnom. Il ne s'en cachera pas, quand il communiquera à la Convention sa *« situation de fortune »* : *« J'étais propriétaire à Saint-Domingue de propriétés pensantes* [esclaves]*. Par le juste et bienfaisant décret du 16 pluviôse je ne possède plus rien* [...] *que la garniture de ma chambre. »*

La grande révolution d'esclaves de Saint-Domingue à l'été 1790 ? Belley s'en tient à l'écart. *« Belley est avant tout un jacobin. Un révolutionnaire fidèle »*, rappelle Gainot. L'ancien militaire accorde sa confiance indéfectible à Léger-Félicité Sonthonax, commissaire représentant du pouvoir central, celui-là même qui, sous la pression des insurgés, accorde l'abolition de l'esclavage à Saint-Domingue. Le voilà élu député de Saint-Domingue, puis à Paris, à la Convention, à voter l'abolition. Mais quatre mois à peine après son arrivée, il demande à réintégrer l'armée. Contrairement à Toussaint Louverture, le pouvoir et la politique ne l'intéressent pas. Il est renvoyé à Saint-Domingue en 1797 pour diriger la gendarmerie. Là-bas, Toussaint Louverture a pris le pouvoir. Les deux hommes ne s'entendent pas. Légitimiste, Belley n'envisage pas l'avenir de Saint-Domingue sans la France. Quand le gouverneur Hédouville est expulsé de Saint-Domingue par Toussaint, Belley le suit. En 1799, par le coup d'Etat du 18 brumaire, Napoléon prend le pouvoir. Quels étaient les sentiments de Belley le jacobin à l'égard de Bonaparte ? Nul ne le sait. Il demande à intégrer l'expédition Leclerc, renvoyée à Saint-Domingue pour mater les velléités indépendantistes de Toussaint Louverture, ce qui le place dans une drôle de position : le voilà frère ennemi des anciens esclaves qu'il a contribué à libérer. *« Est-ce qu'il voulait revenir tout simplement chez lui, à Saint-Domingue ? Ou était-ce par conviction, pour continuer à servir la France ? »* s'interroge Gainot.



*« Jean-Baptiste Belley, député de Saint-Domingue à la Convention », huile sur toile d'Anne-Louis Girodet de Roucy-Trioson (1804).*

En fait, le sort de Belley est réglé. Napoléon a décidé de faire le ménage dans ses troupes. Il ne veut plus d'officiers de couleur. Le 4 mai 1802, il rétablit l'esclavage. Belley est arrêté. Selon un général, il aurait tenu *« des propos indécents tendant à l'esprit de révolte qui existe chez les brigands »*, en l'occurrence, *« le fouet du Noir servira à mener les Blancs à notre service »*. Pas très crédible, mais Belley est mis aux fers et renvoyé à Brest sur « l'Amiral » le 4 juin 1802, quelques jours avant l'arrestation de Toussaint Louverture. On l'enferme à Belle-Île-en-Mer. C'est là qu'il rencontre et s'attache au fils adoptif de Toussaint, Placide, qui doit lui rappeler son propre fils Jean, mort jeune : ils sont passés tous deux par l'école de l'abbé Coisnon, une institution mixte qui formait les enfants des libres de couleur et des planteurs blancs. Placide est transféré à Agen. Belley demande lui aussi son transfert, pour être proche du seul ami qui lui reste. En vain.

Il écrit au préfet du Morbihan. Plaide sa cause auprès du nouveau général, commandant de Belle-Île-en-Mer, qui lui dit : *« Prenez patience. »* Il le raconte à Placide dans une lettre. *« Mon bon ami, vous savez qu'on promet beaucoup aux malheureux mais on leur tient peu. Je crois qu'on m'a oublié. »* Le 6 août 1805, Belley meurt à l'hôpital militaire de Belle-Île-en-Mer. Une fin triste, comme celle de tous les « jacobins noirs », ces députés de couleur qui se sont illustrés pendant la période révolutionnaire avant d'être exilés au bagne ou de mourir dans l'indigence sous Napoléon. La lettre de Belley recevra une réponse en 1809, quatre ans après sa fin: *« Le sieur Belley doit être mis en liberté et sous surveillance. »* Depuis, l'indifférence qui a entouré cette figure historique – qui n'a fait l'objet d'aucun livre – laisse pantois. Belley condamné à être méconnu ? Jusqu'en 2010, sur le site de l'Assemblée nationale, sa notice indiquait qu'il était mort à Haïti. ◘

*(1) « Les Officiers de couleur dans les armées de la République et de l'Empire », Bernard Gainot, Karthala, 2007.*

OMAR VICTOR DIOP / COURTESY GALERIE MAGNIN-A, PARIS - BRIDGEMAN IMAGES



# LA GLOIRE SUSPENDUE DE TOUSSAINT

*En 1791, il fut le héros du soulèvement des esclaves de Saint-Domingue, prélude à l'abolition. Mais en France, aucun monument officiel ne lui rend hommage. Pour trouver sa trace, il faut se rendre au fort de Joux, près de Pontarlier, où il fut embastillé par Bonaparte et vécut ses derniers jours*

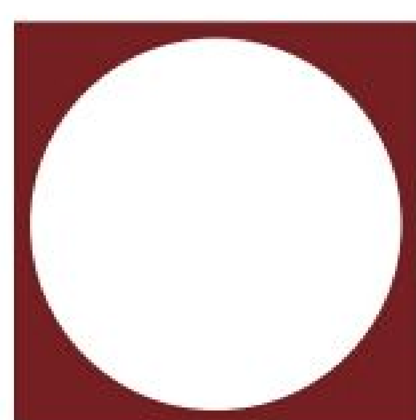
**PAR DOAN BUI**

*Envoyée spéciale à Pontarlier*



M.HAELVOET

*Le fort de Joux, à La Cluse-et-Mijoux (Doubs), où Toussaint Louverture endura des conditions de détention indignes avant de succomber à une pneumonie le 7 avril 1803.*



Perché sur un éperon rocheux dominant Pontarlier, en ce mois de février glacial, le fort de Joux enseveli sous la neige est d'une beauté spectrale. Mais Toussaint Louverture l'a-t-il seulement vue, la neige, de sa prison ? L'ancien esclave qui mena Saint-Domingue vers l'indépendance fut capturé sur son île natale, expédié à Brest puis au fort de Joux le 23 août 1802, où on l'enferma dans un cachot avec interdiction de sortir, même en promenade. De l'extérieur de la façade, on distingue une étroite meurtrière, barrée d'un grillage. A l'intérieur, quand on pénètre dans la cellule, il faut tordre la tête pour trouver le minuscule rectangle de lumière : on n'aperçoit même pas le ciel. Et l'hiver, même emmitouflé dans un anorak, une humidité glaciale vous tombe dessus et vous enveloppe comme un linceul.

Laurène Mansuy, directrice du Musée de Pontarlier raconte : « *Du moment où Toussaint Louverture a été envoyé au fort de Joux, ses conditions de captivité n'ont cessé de se dégrader. Il est tombé malade dès octobre, toux et fièvre, mais on lui a refusé l'accès au médecin.* » Son geôlier précise d'ailleurs que c'est inutile puisque *« la composition des nègres ne ressemble en rien à celle des Européens »* (1). Le fort de Joux était une prison d'Etat. Juste avant l'arrivée de Toussaint, deux généraux vendéens ont réussi à s'enfuir. Toussaint est enfermé sous haute sécurité : le général Leclerc, que Bonaparte a envoyé à Saint-Domingue mater les insurgés, insiste pour qu'il soit détenu *« le plus loin de la mer »,* d'où son transfert de Brest à La Cluse-et-Mijoux, dans le Doubs : *« Cet homme a fanatisé le pays à un tel point que sa présence le mettrait encore en combustion. »*

Toussaint l'ignore, mais deux de ses compatriotes sont arrivés au fort de Joux peu après lui, et ont été écroués dans le cachot au-dessus du sien. La prison fournit en revanche les mêmes quantités de nourriture et de bois de chauffage qu'avant leur incarcération, et les divise désormais par trois… Toussaint connaissait certainement Jean et Zamor Kina, un père et son fils, deux affranchis de Saint-Domingue, comme lui, mais qui avaient choisi de batailler avec les Anglais et les planteurs esclavagistes, avant d'être envoyés en Martinique, où ils se rebellèrent, prenant la tête d'une révolte d'esclaves : *« En Martinique, ils avaient certainement bénéficié auprès des esclaves de l'aura de Toussaint, le libérateur,* dit Laurène Mansuy. *Leurs destins se sont rejoints. »*

Dans ses « Mémoires d'outre-tombe », Chateaubriand part en pèlerinage au fort de Joux, évoquant la mémoire de celui qu'il appelle le *« Napoléon noir imité et tué par le Napoléon blanc »*. Lamartine consacre une pièce de théâtre à Toussaint, le dépeignant en Moïse libérant les esclaves : « *Courage donc, Toussaint, voilà ton Sinaï ! Dieu se lève vengeur devant ton peuple trahi ! Dans un pauvre vieux noir, cependant, quelle audace de prendre seul en main la cause de sa race.* » Mme de Staël évoque aussi sa mort *« misérable »* : *« Peut-être Bonaparte ne se souvient-il pas seulement de ce forfait. Parce qu'il lui a été moins reproché que les autres. »* Bref, au début du XIXe siècle, Toussaint Louverture est célèbre. La révolte de Saint-Domingue est dans toutes les têtes. Deux siècles plus tard, l'homme qui fut l'artisan de l'indépendance de la première République noire semble pourtant avoir été effacé de notre mémoire collective.

Pour pister son fantôme, en France, il faut être attentif. Se perdre à Bordeaux, l'ex-port négrier, dans le quartier de la gare, près d'un McDo, et tomber sur un cul-de-sac : l'impasse Toussaint-Louverture. Chercher la belle et récente sculpture d'Ousmane Sow à La Rochelle, hélas enfermée dans la cour d'un hôtel particulier d'un ancien armateur, devenu le Musée du Nouveau Monde. A Pontarlier aussi, Toussaint ☛

☛ a été relégué loin du centre-ville historique. L'illustre captif a bien une rue, mais elle est près de la départementale, au bord des champs. Aucune statue. Il faut pénétrer dans le fort de Joux, devant sa cellule, pour admirer son buste en bronze... lequel a été payé et offert par la République d'Haïti. Les touristes doivent se contenter de quelques lignes dans leurs guides s'ils décident de pousser jusqu'au château. Toussaint Louverture y occupe à peu près la même place que Berthe de Joux, dont la légende dit qu'elle fut condamnée au cachot pour adultère : *« Alors que ce n'est qu'une légende et pas de l'histoire »*, déplore Laurène Mansuy. Mais comment raconter l'Histoire, notre histoire, quand elle ne figure pas dans nos livres, nos manuels d'école, nos films ? Un touriste alsacien qu'on croise à Pontarlier plaisante : *« Toussaint Louverture ? Je ne sais rien de lui. La majorité des Français doivent penser que c'est un chanteur de rap. »*

## MALINGRE ET CONTREFAIT

Hollywood vient de consacrer un biopic à l'américaine Harriet Tubman, l'esclave qui libéra les siens via les réseaux clandestins abolitionnistes. A quand un film sur Toussaint, l'ancien esclave de la plantation Bréda ? En 1791, quand les révoltes éclatent à Saint-Domingue, Toussaint a déjà 50 ans. Cette année-là, le mulâtre Vincent Ogé a été supplicié à la roue pour avoir réclamé l'égalité civile entre Blancs et « libres de couleur ». Est-ce cet événement qui a fait basculer Toussaint ? L'affranchi émerge en tout cas comme le leader naturel de l'insurrection grâce à ses talents d'organisateur militaire : Toussaint Bréda (du nom de sa plantation) devient alors Toussaint Louverture. Sous la pression des événements de Saint-Domingue, l'abolition de l'esclavage est votée en 1794, Toussaint prend les rênes de l'île, se proclame gouverneur à vie en 1801, dotant son territoire d'une Constitution, provoquant l'ire de Bonaparte. Un destin politique éclair...

Mais qui était-il le Toussaint d'avant Louverture, celui surnommé « Fatras-Bâton », parce qu'il était malingre et contrefait ? Philippe Girard, historien et son biographe (1) professeur à la McNeese State University, en Louisiane, explique : *« Autant la vie de Toussaint Louverture, révolutionnaire et homme politique, est documentée, autant avant ses 50 ans, tout reste à découvrir ! »* Quand est-il né exactement ? La date de 1743 a souvent été retenue, mais nul n'a retrouvé d'acte de naissance ou de baptême. On découvre dans les années 1970 qu'il a été affranchi en 1776. Mais ce n'est qu'en 2013 que Philippe Girard et son collègue Jean-Louis Donnadieu exhument le registre de la plantation Bréda, sur l'île de Saint-Domingue, un document saisissant *(voir encadré ci-contre)* révélant qu'après avoir été affranchi, il vivait encore sur la plantation où il était né, seul moyen finalement de rester auprès de sa femme Suzanne, encore esclave. *« D'autres documents dorment certainement dans les greniers ou dans les archives. Et plus on en apprend sur lui, plus ses choix deviennent obscurs. Toussaint a souvent été l'objet de multiples récupérations politiques : outre-Atlantique, c'est un symbole du Black Power. Mais le personnage était bien plus complexe que cela. »* Lamartine l'écrivait déjà : *« Le Noir, le citoyen, le chef, l'ancien esclave unis dans un même homme en font un tel chaos que sa chair et son sang en luttent avec ses os. »*



CJEAN-MICHEL DHAINAUT

**"JE SUIS TOUSSAINT LOUVERTURE. J'AI ENTREPRIS LA VENGEANCE DE MA RACE, ET JE VEUX QUE LA LIBERTÉ ET L'ÉGALITÉ RÈGNENT À SAINT-DOMINGUE."**

***Le buste en bronze de l'ancien gouverneur de Saint-Domingue, installé devant sa cellule et offert par la République d'Haïti.***

La légende officielle veut que Toussaint ait pris conscience de son destin en lisant un ouvrage de l'abbé Raynal, trouvé dans une plantation évoquant l'avènement d'un « Spartacus noir ». Quel scandale donc lorsque les chercheurs découvrirent que le « Spartacus noir » avait loué treize esclaves ! *« Comme tous les affranchis, Toussaint cherchait à se faire sa place. Posséder des esclaves, c'était le meilleur moyen*

*d'amasser un pécule. Et c'était aussi le seul moyen d'acheter la liberté des siens »*, explique Girard. Le récit devient encore plus vertigineux quand, en 2012, Girard découvre que parmi les treize esclaves se trouve... Jean-Jacques Dessalines, le père de l'indépendance d'Haïti, qui, après la capture de Toussaint, défait les troupes napoléoniennes à Vertiennes. *« A Haïti, c'est un sujet éminemment sensible. Toussaint est vu comme trop modéré, Dessalines comme le vrai libérateur. Alors imaginer l'un esclave de l'autre... »*

Affaire de domination ? Toussaint voulait se faire une place dans un monde blanc. Il s'était battu pour apprendre à lire et à écrire. Il parlait français à ses fils et à sa femme, et non créole. Ses fils, il les envoya étudier en France. *« Son favori était même Placide, son fils adoptif, métis : sa couleur plus claire lui assurerait une meilleure intégration dans la société française. Toussaint a grandi dans une colonie où tout ce qui était français était mieux considéré. Il s'est rebellé contre cet ordre, mais il a aussi intériorisé ce racisme »*, dit Girard. Toussaint savait qu'il restait *« un nègre »* pour Napoléon ou ces généraux français qui moquaient son accent, sa grammaire, précisant à chaque fois qu'il parlait *« le français d'un nègre »*. *« Il avait honte d'écrire de façon approximative, utilisait toujours des secrétaires particuliers pour sa correspondance*, raconte Girard. *C'est la première chose qu'il a demandée quand il est arrivé en captivité au fort de Joux : pouvoir garder son secrétaire.* »

C'est là que Toussaint s'attelle à ses Mémoires. Mais deux semaines après son arrivée, on lui retire son secrétaire. Il lui faut désormais écrire à la main. La rédaction du manuscrit devient malhabile : *« C'est un document fascinant. On a l'impression d'écouter quelqu'un qui s'est enregistré à voix haute. On entend d'ailleurs des tournures influencées par le créole. »* Il faut l'imaginer, ce vieil homme dans son cachot, en cet hiver 1802, transi de froid, la poitrine déchirée d'une toux sèche se battant avec les mots. *« Je suis Toussaint Louverture, mon nom s'est peut-être fait connaître jusqu'à vous. J'ai entrepris la vengeance de ma race, et je veux que la liberté et l'égalité règnent à Saint-Domingue. »* Il écrit, il écrit, l'ancien esclave à qui on refuse désormais le nom : le ministre de l'Intérieur a fait passer la consigne, humiliante, que la *« seule dénomination qui doit être utilisée »* à son encontre doit être *« Toussaint »*. En novembre, on le prive de papier et de stylo. Le 7 avril 1803, son geôlier le retrouve mort *« assis sur la chaise la tête appuyée sur la cheminée »*. On ne sait si sa dépouille a été transférée dans la fosse commune du cimetière de La Cluse-et-Mijoux, ou s'il est encore là, quelque part, sous les fondations du fort de Joux. ◘

*(1) « Histoire de la captivité et de la mort de Toussaint Louverture. Notre pèlerinage au fort de Joux », Colonel Nemours, Berger-Levrault, 1929.*

*(2) « Toussaint Louverture, a Revolutionary Life », Philippe Girard, Basic Books, 2016.*

## DANS LA PLANTATION OÙ TOUSSAINT ÉTAIT ESCLAVE

**Chaque nom de cette liste est un roman en soi : 152 vies minuscules, dirait Pierre Michon, celles des 152 esclaves de la plantation Bréda inscrits soigneusement sur le registre de 1785, avec leur âge, leur origine, leur prénom, et les observations du régisseur. Le document que les historiens Philippe Girard et Jean-Louis Donnadieu ont exhumé est exceptionnel parce qu'il donne à voir la réalité d'une plantation. Mais aussi parce que parmi les noms se glisse le prénom « Toussaint » avant que ce Toussaint n'y adjoigne le nom « Louverture ». *« Créole, gardien de mulets, sujet intelligent et entendu pour les pansements des animaux, doux mais bigot aimant catéchiser et à faire des prosélytes. Ce nègre est marié avec Suzanne, sœur du commandeur. »***

**Toussaint n'est pas l'esclave le plus éminent de Bréda. La liste commence par ces *« nègres à talent »*, qui ont le plus de poids économiquement : les deux *« maîtres sucriers »*. Scipion Kiamba, 57 ans, *« bon sujet, mais faiblissant par l'âge »* et Samson Arada, *« assez bon sucrier d'un beau physique mais paresseux »*. Voilà aussi, dans les dix sucriers, Casimir, un *« nègre obéissant et peu intelligent »*, ou César, *« sujet à avoir les jambes enflées, enclin au vol, acquis le 9 juin 1782 »*. Le régisseur se plaint de *« ces nègres récemment acquis »* Il y en a une dizaine, qui n'ont *« point leur place »* : *« L'hôpital s'en emplit, ils dépérissent à vue d'œil, le chagrin s'en empare et ils tombent dans le marasme. »***

**Dans la plantation Bréda, l'espérance de vie n'y est que de 37 ans. D'où la proportion très élevée de bossales, les esclaves les plus fraîchement importés pour remplacer ceux qui sont décédés. Et cette rubrique éloquente de *« nègres hors service »* : *« Pierre, 37 ans, état pitoyable »*, Matthieu, *« ancien, accablé et moribond »*, Geneviève, *« lépreuse »* ou Magdelaine aux *« jambes enflées, abandonnée dans sa case »*.**

**Les mauvais traitements ont-ils instillé l'esprit de rébellion ? Vraisemblablement. *« Cet atelier est depuis longtemps infecté de tous les vices. L'indiscipline, la dépravation et la misère y éclatent de toute part »*, écrit le régisseur, qui déplore également l'état de la bananeraie *« mal gardée et exposée aux incursions des nègres voisins et marrons qui sont toujours d'intelligence avec les gardiens »*. Comme André, créole, 25 ans, *« débauché, libertin, criblé du mal vénérien, insolent et dangereux »*. Ou ces autres esclaves suspects : *« Michel, tonnelier, 53 ans, nègre fourbe et dangereux »*, Ignace, *« maître coquin »*, Jeudy, *« créole, 24 ans, sujet aux marronnages, portant des fers qui lui causent des malingres »*.**

**Le régisseur évoque la fuite d'un certain « Sans-Souci » qui deviendra un important chef marron de la révolution haïtienne... Est-ce, ici, à Bréda, que Toussaint a rêvé sa révolte ? Attaché à la plantation, il était mieux traité que les esclaves des champs et bien vu par les maîtres, tout comme son épouse Suzanne, *« blanchisseuse, la plus vaillante des négresses de l'atelier »*, ou Pélagie, sa marraine, *« négresse robuste qui danse bien à la mode de son pays »*. Toussaint défendra toujours Bayon de Libertat, le gérant de la plantation qui était, écrira-t-il, *« chéri de tous »* (!) et l'a affranchi. Plus tard, la route tourne pour les planteurs. *« Bayon de Libertat revient exilé et pauvre. Toussaint, au faîte de sa puissance, le protège,* dit Philippe Girard. *Un héritier Bréda, ruiné, exilé en Angleterre, lui demande aussi de l'argent. Imaginez ! La famille qui a possédé la sienne le supplie désormais comme un mendiant. »* L'ex-esclave n'a pas eu à tuer son maître : il lui a accordé la charité, la plus douce des revanches.**

# SORTIR DE L'OUBLI



# 3



FRANÇOIS LAUGINIE / CHATEAU DES DUCS DE BRETAGNE - MUSÉE D'HISTOIRE DE NANTES

Et maintenant? Faut-il déboulonner les statues? Réécrire les programmes scolaires? Verser des réparations aux descendants d'esclaves? Vingt ans après la loi Taubira reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'humanité, le débat ne fait que commencer

# ROMPRE LE SILENCE

*Longtemps, la France a fait démarrer l'histoire de l'esclavage à son abolition. La traite elle-même n'était pas racontée. Aujourd'hui, les mémoires blessées ressurgissent. Récit d'un déni*

*Christiane Taubira, députée de Guyane, assiste aux débats de l'Assemblée nationale, le 4 décembre 2001 à Paris. Grâce à la loi qui porte son nom, la France est le premier pays au monde à reconnaître l'esclavage comme crime contre l'humanité.*

FRANÇOIS GUILLOT / AFP

*Par DOAN BUI et NATHALIE FUNÈS*

Deux mille mètres carrés d'*« exposition spectaculaire »,* avec des chefs-d'œuvre de l'Empire, des objets personnels inédits, pour *« dresser le portrait juste d'un personnage fascinant ».* Voilà ce que promet l'expo de La Villette, à Paris, prévue ce printemps 2021, et sobrement intitulée « Napoléon » à l'occasion du bicentenaire de sa mort. Sauf qu'à l'origine, rien n'avait été conçu pour évoquer le colonialisme et le rétablissement de l'esclavage – aboli en 1794 – orchestrés par le Premier consul. Pas un mot, pas le moindre tableau, le plus petit bout de papier. *« Il y a un an, avec Lilian Thuram, nous rencontrions la direction de La Villette pour leur proposer un projet d'exposition sur la présence noire en France : cela ne les avait pas intéressés. Nous avons alors entendu parler de cette exposition,* raconte l'historien Pascal Blanchard. *Nous avons dû rappeler que Napoléon avait rétabli l'esclavage, la police des Noirs, réprimé dans le sang les insurrections de Saint-Domingue ou de Guadeloupe... On était stupéfaits de voir que personne n'avait intégré cette dimension. Cela montre l'ampleur de l'impensé. »* Faut-il ou non commémorer Napoléon ? La polémique s'est enflammée, les organisateurs de l'exposition ont appelé la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage à la rescousse. Finalement, le fameux décret rétablissant l'esclavage en 1802 sera bien montré aux visiteurs.

A la décharge des organisateurs de l'exposition, ce *« détail »* du rétablissement de l'esclavage est zappé dans les manuels d'histoire quand est abordée la geste napoléonienne. Idem dans le Napoléon de la série pour enfants « l'Histoire de France en BD » qui le présente comme celui qui *« a sauvegardé les acquis de la Révolution »* ! Des lacunes révélatrices de notre ignorance collective. Car que sait-on, finalement, de cette France esclavagiste longtemps passée sous silence dans nos livres d'école ? Films, romans, expositions... Dans notre imaginaire commun, l'esclavage reste associé aux plantations de coton américaines, mais pas à la France, patrie des droits de l'homme. L'écrivain Edouard Glissant évoquait un *« raturage de la mémoire collective ».* Plus qu'un raturage, un effacement. L'histoire de l'esclavage, en France, commence par... sa fin : le vote de l'abolition en 1848, l'événement fondateur de l'éphémère II^e^ République. Le 23 mai 1848, le gouverneur de Martinique déclarait : *« Il n'y a plus parmi nous de libres, ni d'esclaves, la Martinique ne porte aujourd'hui que des citoyens.* [...] *Je recommande à chacun l'oubli du passé. »*

L'oubli ? C'est pour la II^e^ République, et surtout pour la III^e^ République, à partir de 1870, le seul moyen de permettre *« aux frères esclaves de rentrer dans la grande famille nationale ».* L'historienne Myriam Cottias y voit une *« institutionnalisation du silence »,* entretenue par l'Etat mais aussi par les historiens de l'époque eux-mêmes. *« Le XIX^e^, c'est le moment où l'Histoire est convoquée pour participer au récit de l'identité nationale. Chez Ernest Renan, qui définit l'idée de nation, ou Jules Michelet, l'absence du sujet interpelle. Michelet élude de quelques lignes la révolte d'esclaves de Saint-Domingue dans son livre sur la Révolution, qualifiée "d'épouvantable guerre de sauvages". Il n'évoque pas la première abolition votée par la Convention,* analyse-t-elle. *La perte de Saint-Domingue fut un trauma dans l'histoire française, alors on s'est employé à effacer toute trace mémorielle. Plus tard, le silence a perduré dans d'autres ouvrages fondateurs de l'historiographie, que ce soit chez Fernand Braudel ou dans les fameux "Lieux de mémoire" de Pierre Nora. »* ☛






ALFRED JOCKSAN/AFP

*Le 23 mai 1998, la marche en mémoire des victimes de l'esclavage rassemble 40 000 personnes à Paris.*

☛ En 1992, c'est donc tout un pan méconnu de notre histoire que fait découvrir l'exposition fondatrice des « Anneaux de la Mémoire » à Nantes, première ville à affronter son passé négrier. Même surprise face à l'ampleur de la marche en mémoire des victimes de l'esclavage, le 23 mai 1998, qui réunit 40 000 personnes à Paris, dont beaucoup d'Antillais descendants d'esclaves. En 2001, lorsque la loi Taubira est votée, la France est le premier pays au monde à reconnaître l'esclavage comme crime contre l'humanité. Mais a-t-on réellement réussi depuis à briser le mur du silence ? A enfin admettre que l'esclavage était une histoire française et non pas un sujet périphérique qui concernerait plus certains et moins d'autres en fonction de leur couleur de peau ? Lors de la cérémonie des César de 2021, Jean-Pascal Zadi, sacré meilleur espoir masculin pour son film « Tout simplement noir », déclarait : *« On peut se demander si notre humanité compte quand on voit que l'esclavage a été retenu comme crime contre l'humanité en 2001 et qu'aujourd'hui sur l'espace public certaines personnes qui y ont activement participé sont glorifiées par des statues. »* On se souvient aussi de l'image, frappante, l'an passé, de la statue de Colbert, inspirateur du Code noir, devant l'Assemblée nationale, maculée de peinture rouge, comme des giclées de sang, dans le sillage du mouvement Black Lives Matter et du déboulonnage mondial de statues liées à la colonisation et à l'esclavage.

Aujourd'hui, c'est donc par le biais de la figure controversée de Napoléon que l'esclavage ravive les mémoires blessées. Jacques Chirac, alors président de la République, et Dominique de Villepin, Premier ministre, avaient ignoré la cérémonie officielle de la commémoration du bicentenaire de la bataille d'Austerlitz en décembre 2005, s'attirant les foudres de l'historien Emmanuel Leroy Ladurie qui les avaient accusés *« de céder à la pression de l'outre-mer »*. Emmanuel Macron, lui, fera fi des réserves chiraquiennes. *« Evidemment qu'il y aura une commémoration »*, annonce le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal. « *Commémorer, c'est avoir les yeux grand ouverts sur notre Histoire et la regarder en face* [...], *y compris sur des choix qui apparaissent aujourd'hui contestables. »* Comme si, à l'époque, l'esclavage n'avait pas été contesté, et même combattu, ne serait-ce que par les premiers intéressés : les esclaves.

Au cours de ce même printemps napoléonien, le président, jamais avare d'une contorsion, célébrera – aussi – les 20 ans de la loi Taubira. Avec les questions mémorielles et identitaires, le credo du « en même temps » macronien touche sans doute ses limites les plus visibles. Avancées importantes sur la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie avec la remise du rapport Stora, mais frilosité sur celle de l'esclavage. Et une équipe gouvernementale divisée sur ces questions, avec d'un côté, les adeptes d'un récit national plus positif (Jean Castex, Premier ministre, Jean-Michel Blanquer, à l'Education, pour qui *« la repentance plus plus est synonyme d'intégration moins moins »*...), et de l'autre, ceux qui prônent une pluralité des mémoires (Nadia Hai, à la Cohésion des territoires, Elisabeth Moreno, à la Diversité...). Ces fractures, aujourd'hui, traversent toute la classe politique. A droite, comme à gauche.

*« Vingt ans après la loi Taubira, le climat s'est polarisé,* constate Jean-Marc Ayrault, président de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage. *Elle avait été adoptée à la quasi-unanimité* [après plusieurs passages expurgés, notamment sur d'éventuelles mesures de compensation pour les descendants d'esclaves, NDLR]. *Ce ne serait sûrement pas le cas aujourd'hui. »* L'an dernier, l'ancien Premier ministre de François Hollande et ex-maire de Nantes avait provoqué un tollé en proposant de débaptiser la salle Colbert à l'Assemblée nationale. Le lendemain, Emmanuel Macron mettait les points sur les « i » : *« La République n'effacera aucun nom. Elle ne déboulonnera aucune statue »,* oubliant un peu rapidement que ladite République n'a cessé, par le passé, de mettre au placard certains bronzes et que les changements des noms de rues sont une pratique banale dans les mairies. Jean-Marc Ayrault, lui, persiste : *« Au palais Bourbon, il n'y a même pas de plaque explicative. Quel récit offre-t-on aux écoliers en visite ? Plutôt que Colbert, n'y aurait-il pas sens à avoir une figure comme Jean-Baptiste Belley, le premier député noir ? »* L'ancien esclave appartient à la longue liste des figures noires oubliées de l'histoire. Comme Toussaint Louverture, qui a mené la révolte de Saint-Domingue, ou Louis Delgrès le rebelle de Guadeloupe, tous deux honorés d'une plaque au Panthéon depuis 2009, mais quasi absents de l'espace public et de notre culture commune.

Derrière les batailles de statues et les revendications identitaires, ce sont des mémoires malades qui s'affrontent. *« Dans les trous oubliés de l'histoire se nichent toujours des rancœurs,* explique Pascal Blanchard. *L'Etat a longtemps voulu le silence. La page de l'esclavage et du colonialisme était tournée, elle ne devait pas être rouverte. Ce sont les derniers grands tabous de l'histoire de France. »* Dans le monde, sous la pression du mouvement des droits civiques, ce n'est que dans les années 1960 que les chercheurs commencent à analyser l'esclavage et la traite négrière outre-Atlantique. En France, il faut patienter encore trente ans. Certes, il y eut le travail inestimable de Jean Mettas, mort en 1975 à 40 ans, qui a consacré sa vie à constituer un répertoire des expéditions négrières françaises. Mais l'historien restait un franc-tireur, marginalisé. *« Jusqu'aux années 1990, l'esclavage était rangé dans un placard,* explique l'historienne Catherine Coquery-Vidrovitch. *Ce n'était pas un sujet de recherche, ce n'était pas étudié à l'école, même les enseignants connaissaient peu cette histoire. »* Dans les années 2000, on crée enfin des postes d'enseignants-chercheurs spécialisés sur le sujet. *« La recherche a fait beaucoup de progrès depuis une quinzaine d'années,* constate l'historien Frédéric Régent. *Il n'y avait que deux thèses en moyenne par an au milieu des années 2000. Il y en a une dizaine maintenant. Mais on est seulement une dizaine d'enseignants-chercheurs titularisés. »*

Les résistances restent vives. Parmi les ports négriers qui ont fait fortune grâce à la traite, seules Nantes et La Rochelle ont réalisé un travail de mémoire. Bordeaux commence tout juste. Lorient, Dunkerque, Saint-Malo, Le Havre, Honfleur, Marseille, n'ont toujours pas osé regarder sous le tapis. Et la plupart de ces communes (à l'exception de Nantes, Bordeaux, Lorient et Le Havre) ne font même pas partie des collectivités à l'origine de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage. Surtout, à la différence des Etats-Unis (à Washington) et de la Grande-Bretagne (à Liverpool), la France ne s'est pas résolue à ériger un musée national de l'esclavage ailleurs qu'en outre-mer avec le Mémorial ACTe, inauguré en Guadeloupe en 2015. Avec son édifice, Nantes a préféré célébrer l'abolition, plus consensuelle que l'esclavage. Un collectif d'historiens avait réclamé que le Musée de la Marine, lieu symbolique où fut signé le décret d'abolition, soit transformé en musée de l'esclavage. En vain. Emmanuel Macron a aussi validé le mémorial aux victimes de l'esclavage, qui devrait voir le jour dans le jardin parisien des Tuileries, où la Convention a voté la première abolition. Les associations mémorielles comme le CM98 souhaitaient que les 200 000 noms d'esclaves, devenus citoyens après l'abolition, y soient inscrits, tandis que le ministère de la Culture jugeait que ce n'était plus *« nécessaire ».* Les polémiques ont retardé le projet.

Est-il possible de construire une mémoire collective de l'esclavage ? *« Il y a beaucoup d'instrumentalisation de toutes parts,* explique Serge Romana, cofondateur du CM98. *Les nationalistes et les panafricanistes surévaluent le rôle des nègres marrons et des résistants, en conflictualisant le rapport à la République, la France survalorise l'abolition comme point zéro de l'histoire. »* Meilleure illustration, la profusion de dates de commémoration. Faut-il célébrer le 10 mai, Journée nationale des Mémoires de la Traite et de l'Esclavage et de leurs Abolitions (et anniversaire de la Loi Taubira), fixé par la France ? Le 23 mai, jour de la marche de 1998, en hommage aux victimes ? Le 27 avril, date du décret de la deuxième abolition de 1848 ? La Martinique et la Guadeloupe ont elles aussi leurs propres jours fériés qui célèbrent les révoltes d'esclaves ayant participé à la lutte abolitionniste. Alors comment unifier toutes ces mémoires ? *« Il ne faut pas laisser les plus radicaux raconter cette histoire, ni les nostalgiques, ni les indigénistes. Cela passe par plus d'histoire, d'autres façons de la raconter »,* reprend Pascal Blanchard. L'historien vient de rendre un rapport à l'Elysée qui propose 318 noms de personnalités issues de la diversité pour les noms de rues et de bâtiments publics, comme celui de l'écrivaine martiniquaise, Paulette Nardal, inspiratrice de la négritude, et première étudiante noire à la Sorbonne.

**"IL NE FAUT PAS LAISSER LES PLUS RADICAUX RACONTER CETTE HISTOIRE, NI LES NOSTALGIQUES, NI LES INDIGÉNISTES. CELA PASSE PAR PLUS D'HISTOIRE, D'AUTRES FAÇONS DE LA RACONTER."** PASCAL BLANCHARD

La mémoire de l'esclavage avance à petits pas. En Guadeloupe, La Grivelière, une habitation caféière typique des plantations esclavagistes, va bientôt ouvrir ses portes au public, avec tous ses bâtiments – maison du maître, boucan à tiroirs, hangar à café, cases d'esclaves – reconstruits, rénovés. Aussi incroyable que cela puisse paraître, *« il n'existe aucune autre plantation, dans toutes les Antilles françaises, qui soit entièrement réhabilitée »,* précise Elise Dan Ndobo, chargée de la future exposition permanente La Grivelière. A Paris, un jardin (et bientôt une statue) rend désormais hommage à la Mulâtresse Solitude, qui s'est battue contre le rétablissement de l'esclavage en Guadeloupe. Et le bronze du général Dumas, père du romancier Alexandre, victime de discrimination sous l'Empire du fait de sa couleur, va retrouver sa place. Il avait été déboulonné et fondu par les nazis pendant l'Occupation. ◻

# MALAISE DANS LES MANUELS




Le « Petit Lavisse », bible des instituteurs de la IIIe République, une plongée dans la fabrique du roman national.

*L'esclavage est inscrit dans les programmes scolaires depuis la loi Taubira de 2001. Mais il reste de sérieuses lacunes que le ministère de l'Education nationale ne semble pas impatient de combler*

par DOAN BUI

On le trouve désormais dans les magasins Relay, dans une réédition délicieusement rétro. Paru en 1913, « Histoire de France de la Gaule à nos jours » par Ernest Lavisse, alias « le Petit Lavisse », a bercé des millions d'écoliers, avec une cinquantaine de rééditions jusqu'aux années 1950. C'était la bible des instituteurs de la IIIe République et l'un des symboles de l'école d'antan, avec le tableau noir poudré de craie et les élèves en tablier. Sa relecture est une plongée passionnante dans la fabrique du roman national.

L'esclavage ? On n'y trouve qu'une mention dans un paragraphe intitulé « La bonté de la France », où Lavisse évoque la colonisation de l'Algérie : « *Dans beaucoup de pays d'Afrique habités par les nègres, il y a des marchés où l'on vend des hommes* [...] *ces malheureux s'appellent des esclaves. L'esclavage est une chose abominable. Aussi la France ne veut pas qu'il y ait des esclaves dans les pays qu'elle possède.* » Suit une hagiographie de Savorgnan de Brazza, le conquérant du Congo. *« Il voyagea dans un grand pays d'Afrique appelé le Congo. Il ne fit pas de mal aux habitants. Il leur parlait doucement et leur demandait d'obéir à la France* [...] *Un jour où le drapeau fut hissé près d'un village, une troupe d'esclaves passa. Brazza la fit arrêter et il dit : "Partout où est le drapeau de la France, il ne doit pas y avoir d'esclaves."* [...] *Cela prouve que la France est bonne et généreuse pour les peuples qu'elle a soumis.* »

On retrouve là les arguments de Jules Ferry – et avant lui d'Hugo et de Schœlcher, *(voir p. 73)* – célébrant une colonisation « humaniste », suite logique du combat abolitionniste. Dans son beau miroir, la France se voit comme une nation généreuse qui a éradiqué l'esclavage... tout en oubliant qu'elle l'a pratiqué ! Le panthéon du Lavisse a ainsi fait une place à Colbert, ce ministre *« travailleur qui se frotte les mains en rentrant dans son cabinet »*, et qui *« tient les comptes, s'occupe des routes,* [...] *des ports, de la marine, des colonies et puis d'autres choses encore »*. Les esclaves de ces colonies, dont le sort était régi par le fameux Code noir, œuvre de Colbert ? Effacés.

ÉD. ARMAND COLIN

En 2021, et même si certains essayistes ne cachent pas leur nostalgie, l'époque n'est plus au Lavisse. Mais combien de Français ont-ils entendu parler du Code noir pendant leur scolarité ? Chez les plus de 40 ans, ils sont rarissimes. La loi Taubira de 2001 marque un tournant en faisant rentrer le sujet à l'école : *« Les programmes scolaires [...] accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'elle mérite. »* La traite est désormais évoquée au primaire, en quatrième et au lycée. Pourtant, dans une étude commandée par la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage en 2020, l'historien et expert de l'éducation Benoît Falaize dresse un bilan contrasté de sa mise en œuvre et déplore que les révoltes d'esclaves de Saint-Domingue et la première abolition de 1794 par les révolutionnaires de la Convention continuent à être ignorées. *« Saint-Domingue a été un traumatisme pour la France. C'est le grand impensé. Et aujourd'hui encore, on n'arrive pas à faire le lien avec la période révolutionnaire »,* souligne l'historienne Myriam Cottias. Idem sur le rétablissement de l'esclavage par Napoléon, qui n'est pas abordé.

La note de la Fondation sur les programmes scolaires a jeté un froid au ministère de l'Education. La refonte des programmes du lycée en 2018 avait déjà été l'occasion d'une passe d'armes entre Jean-Michel Blanquer, et Jean-Marc Ayrault, président de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage, ainsi que Christiane Taubira. Dans une lettre au ministre, les deux figures socialistes regrettaient qu'en première, l'enseignement de l'esclavage se réduise à l'enseignement de son abolition en 1848. *« Comment les élèves pourraient-ils saisir le sens de cet événement si en seconde, ils n'entendent parler de l'esclavage et de la traite que comme des événements extérieurs à notre pays ? Au Portugal et au Brésil, ou aux Etats-Unis ? »* Se raccrochant aux branches, le ministère avait rajouté in extremis dans le programme de seconde un éclairage sur les ports négriers français.

Ce bricolage de dernière minute est flagrant quand on consulte le manuel de seconde générale édité chez Belin – choisi au hasard. La traite est évoquée une première fois mais seulement à propos des échanges entre le Portugal et le Brésil. Quand le manuel revient sur la France, et notamment Colbert, c'est pour évoquer sa *« politique mercantiliste »,* sans jamais expliciter quelles sont les marchandises échangées (les esclaves) ni évoquer le Code noir. Il faut attendre la fin de l'ouvrage pour une double page sur le port de Nantes... Une incohérence d'autant plus incompréhensible que le Code noir ou la traite sont des notions traitées en quatrième, qui sont destinées à être approfondies au lycée. Marie-Albane de Suremain, historienne, qui travaille sur l'enseignement de l'esclavage (1) souligne : *« Il y a eu une régression des ambitions dans les programmes des lycées généraux, très nette avec cette réforme de 2018. »*

La chercheuse pointe un fait plus dérangeant encore : la divergence de plus en plus marquée entre les programmes d'histoires dans les lycées généraux d'un côté et les lycées professionnels de l'autre (ainsi que ceux des départements d'outre-mer) où le sujet n'est pas escamoté. Le programme de seconde professionnelle innove même : pour la première fois dans un manuel d'histoire, on étudie la révolte des esclaves à Saint-Domingue et la création d'Haïti, première République indépendante. Est également racontée la première abolition de l'esclavage en 1794, son rétablissement par Napoléon... Marie-Albane de Suremain poursuit : *« Le contraste avec le manuel des secondes générales est stupéfiant et pose une question gênante : suppose-t-on que le public du lycée professionnel, plus divers ethniquement, se sentira plus concerné que celui d'un lycée général ? En fait, on a décidé de ne pas raconter la même histoire, en fonction des publics : une sorte d'enseignement à la carte, en fonction d'identités assignées. L'histoire peut rassembler et réunir, mais là, ce sont les programmes eux-mêmes qui fragmentent la communauté scolaire. »*

Pour l'historienne, l'esclavage reste finalement un sujet périphérique et marginal, du moins dans les programmes. *« Sur le terrain, c'est différent »,* ajoute-t-elle. Car l'enseignement ne se résume pas aux manuels : il y a aussi la façon dont les professeurs s'en emparent sur le terrain. Et là, les initiatives épatent. En témoignent les centaines de projets sur l'esclavage qui candidatent au concours scolaire « la Flamme de l'égalité ». Parcourir les réalisations des lauréats laisse pantois : ici, un dessin animé réalisé par des CM2 sur Toussaint Louverture, là un projet sur un procès d'esclave, ailleurs une pièce de théâtre. Un pied de nez aux nostalgiques du Lavisse et du « c'était mieux avant ». ◻

*(1) « Enseigner les traites, les esclavages, les abolitions et leurs héritages », ouvrage collectif dirigé par Marie Albane de Suremain et Eric Mesnard. Editions Karthala, 2021.*


DE NAPOLÉON À AUJOURD'HUI

*La France veut que les petits Arabes soient aussi bien instruits que les petits Français.*
*Cela prouve que notre France est bonne et généreuse pour les peuples qu'elle a soumis.*

**3. La bonté de la France.** — Vous connaissez les marchés, où l'on vend des chevaux, des vaches et d'autres animaux.

Dans beaucoup de pays d'Afrique habités par les nègres, il y a des marchés où l'on vend des hommes.

Celui qui les achète les attache deux par deux, l'un derrière l'autre. Ils ont le cou serré dans un collier, leurs jambes sont liées l'une à l'autre par une corde. Ils peuvent marcher, mais ils ne peuvent pas courir pour se sauver.

Ces malheureux s'appellent des esclaves. L'esclave appartient à l'homme qui l'a acheté, comme une bête appartient à son maître.

*L'esclavage est donc une chose abominable. Aussi la France ne veut pas qu'il y ait des esclaves dans les pays qu'elle possède.*

Regardez l'image. Vous y voyez un homme debout près d'un drapeau. Cet homme est un Français qui s'appelle *Brazza.*

Il porte des vêtements tout blancs et un casque en liège, recouvert de toile blanche. Tous les Français sont vêtus de la même façon. C'est à cause de la grande chaleur qu'ils sont ainsi habillés.

Brazza fut un homme admirable. Il voyagea dans un grand pays d'Afrique appelé le Congo. Il ne fit pas de mal aux habitants. Il leur parlait doucement, et leur demandait d'obéir à la France.

Quand ils avaient promis, il plantait [illegible]

LES CONQUÊTES DE LA FRANCE 167

une grande perche, en haut de laquelle on hissait le drapeau français. Cela voulait dire que ce pays-là appartenait à la France.

Un jour où le drapeau fut hissé près d'un village du Congo, une troupe d'esclaves passa.

Brazza la fit arrêter et il dit : « Partout où est

BRAZZA DÉLIVRE DES ESCLAVES.

le drapeau de la France, il ne doit pas y avoir d'esclaves. »

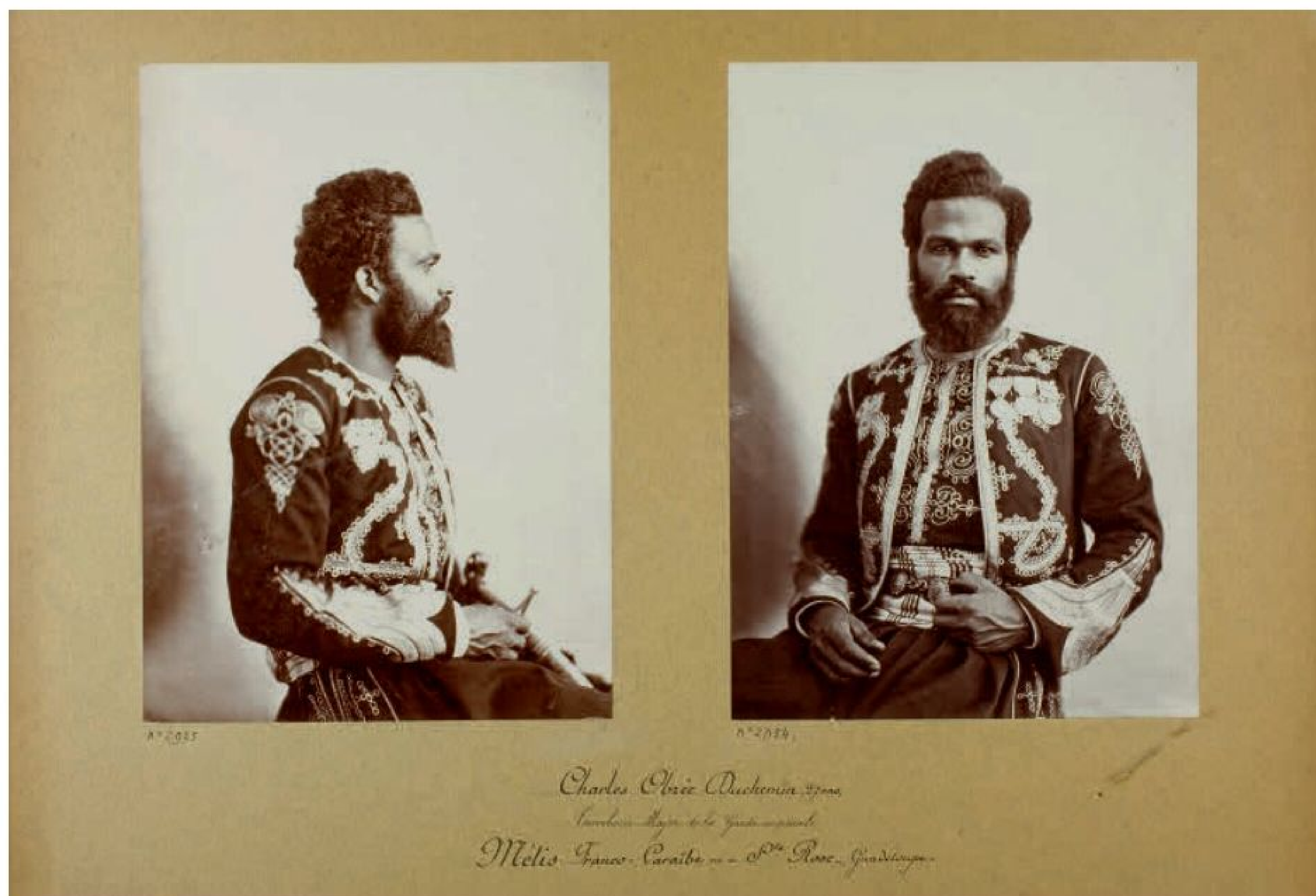
Et vous voyez que l'on enlève aux esclaves les colliers qui emprisonnent leurs cous et les cordes qui lient leurs jambes.

Deux de ces pauvres gens qui viennent d'être délivrés sont si joyeux qu'ils font des cabrioles.

*Cela prouve encore que la France est bonne et généreuse pour les peuples qu'elle a soumis.*

**4. Les propriétés de la France.** — La France

*Dans le « Petit Lavisse », l'esclavage est « une chose abominable », et la France se montre « bonne et généreuse pour les peuples qu'elle a soumis ».*



Charles Obzée Duchemin, 27 ans, métis franco-caraïbe, tambour-major de la Garde impériale.

IMAGE MUSÉE DU QUAI BRANLY - JACQUES CHIRAC/RMN

# RACISTE, NAPOLÉON ?

*Au moment où l'on célèbre le bicentenaire de sa mort, il est utile de rappeler que Bonaparte a rétabli l'esclavage et persécuté des officiers noirs de l'armée française*


Par DOAN BUI

*« Je suis pour les Blancs, parce que je suis blanc, je n'ai pas d'autre raison, et celle-là est la bonne. Comment a-t-on pu accorder la liberté à des Africains, à des hommes qui n'avaient aucune civilisation, qui ne savaient pas seulement* [...] *ce qu'était la France ? »* Voilà ce que Bonaparte déclarait au Conseil d'Etat, peu après le coup d'état du 18 Brumaire, en 1799. L'homme qui a rétabli l'esclavage en 1802 était convaincu que la grandeur de la France ne pouvait se concevoir sans ses colonies et, donc, ses esclaves. Que la première abolition de 1794 était une grosse erreur. *« Croyez-vous que si la majorité de la Convention avait su ce qu'elle faisait, et connu les colonies, elle eût donné la liberté aux Noirs ? »*

Plus tard, exilé à Sainte-Hélène, l'Empereur déchu incriminerait les « *criailleries* » du milieu des planteurs pour expliquer sa décision de rétablir l'esclavage. Des fake news tenaces continuent à y voir l'influence de Joséphine de Beauharnais, fille de riches planteurs. *« Aucune archive ne donne le début d'un indice sur son influence »*, relève pourtant l'historien Philippe Girard.

C'est en effet Napoléon qui se décide à envoyer une expédition militaire à Saint-Domingue pour mater la révolte des esclaves. Il en confie les rênes au général Leclerc, l'époux de sa sœur chérie, Pauline. Sa lettre de mission est claire : *« Dès que les Noirs seront désarmés et les principaux généraux envoyés en France, vous aurez plus fait pour le commerce et la civilisation de l'Europe que l'on n'a fait dans les campagnes les plus brillantes. »*

Napoléon met tous les Noirs dans le même panier : ceux qui combattent sous les ordres de Toussaint Louverture, mais aussi les officiers de couleur qui servent le drapeau français et participent à l'expédition, comme Jean-Baptiste Belley, le premier député noir de la Convention *(voir p. 58)*. *« La division destinée pour Saint-Domingue ne doit être commandée que par des officiers blancs,* stipule un ordre officiel. *Il y a dans celle-ci beaucoup d'officiers noirs et mulâtres. Tout est perdu s'ils partent. On veut s'en débarrasser mais ce ne doit pas être en les renvoyant à Saint-Domingue. »* Très vite, les militaires de couleur, qu'ils soient prisonniers ou officiers, sont renvoyés à Brest, sans distinction, direction l'exil ou le bagne. *« Belley, mais aussi tous les députés noirs de la Convention, qui étaient des militaires, ont eu un destin tragique, déportés, emprisonnés ou exécutés,* explique l'historien Bernard Gainot. *Les officiers de couleur ont été discriminés, et parfois parqués dans des dépôts coloniaux. Le chevalier de Saint-Georges ne sera jamais réemployé. Idem pour le général Dumas, qui proposera ses services en vain jusqu'à la fin de sa vie. »*

Oublié, l'universalisme des Lumières. Napoléon rétablit la police des Noirs, ferme le territoire français aux gens de couleur et promulgue à nouveau l'interdiction des mariages mixtes. Un mariage mixte, il y en a eu un, pourtant, dans la famille Beauharnais : Marie-Françoise, sœur de l'impératrice s'est mariée avec Charles-Guillaume Castaing, un mulâtre. Ce cousin par alliance, Napoléon l'appellera toujours « le nègre ». On les relègue dans la Meuse, loin de la cour. Napoléon, raciste ? *« Le mot est anachronique. Mais c'est vrai que ces décisions, d'un point de vue politique, sont contre-productives »*, souligne Gainot.

Louis Delgrès, l'un de ces officiers humiliés, prendra en effet la tête de la révolte des esclaves en Guadeloupe. Et à Saint-Domingue, la rébellion se durcit, révoltée par la cruauté du général Rochambeau et de ses «chiens dévoreurs de nègres». Ce sera l'un des plus grands fiascos militaires de l'ère Napoléon. ◘

# HUGO ET SCHŒLCHER, DE L'ABOLITION À LA COLONISATION

*Les deux Victor, amis proches et icônes de la IIIe République, voyaient dans la "mission civilisatrice" de la France en Afrique un moyen de lutter contre la traite arabe*

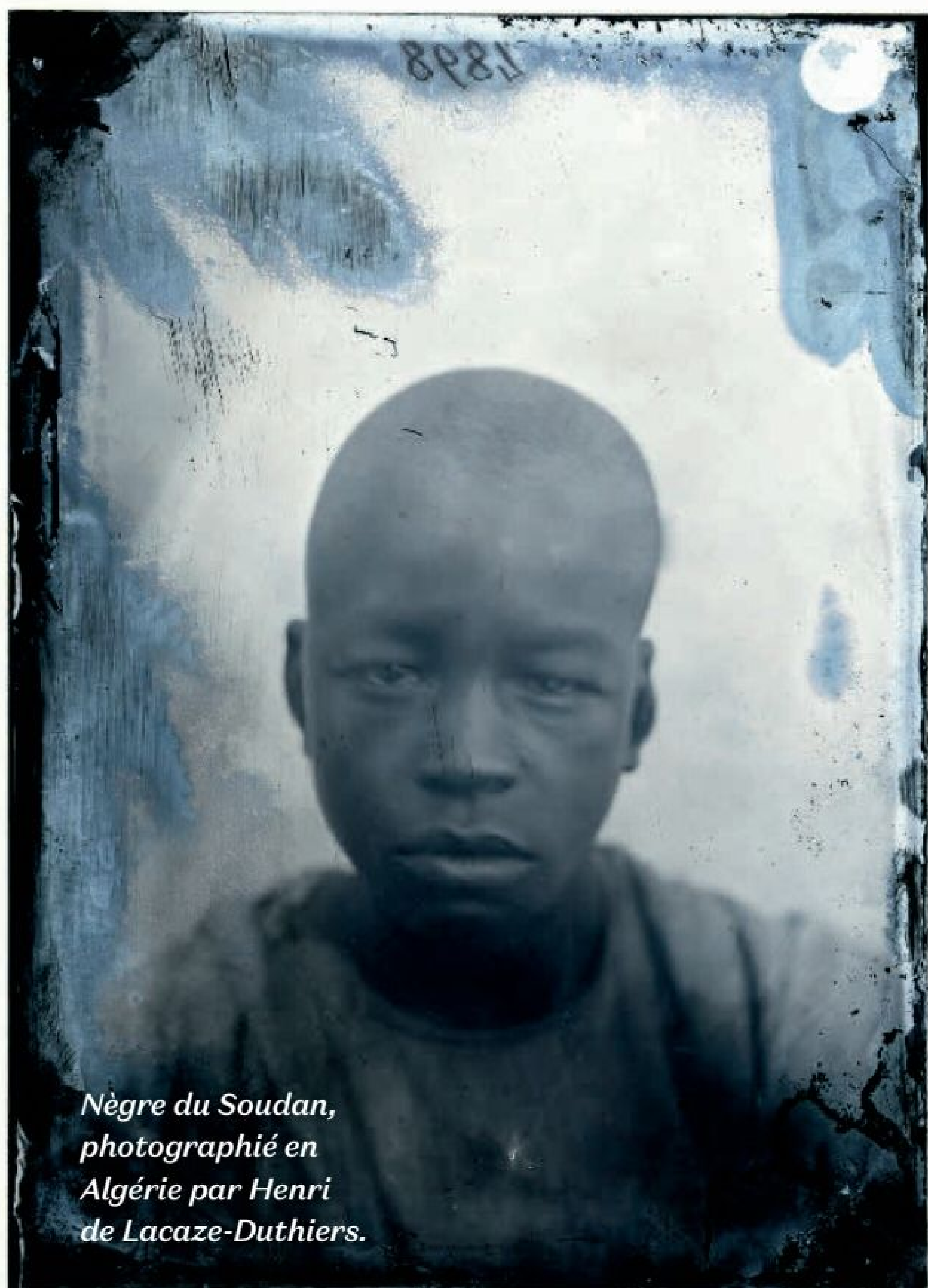
Par DOAN BUI

*« Au XIXe siècle, le Blanc a fait du Noir un homme ; au XXe siècle, l'Europe fera de l'Afrique un monde. »* Nous sommes en 1879, Victor Hugo a 77 ans. L'écrivain a été invité par Victor Schœlcher, dont il est très proche, pour un banquet célébrant l'abolition de l'esclavage. Au dessert, Schœlcher a salué son ami associé depuis toujours *« à la cause des nègres »*. Victor Hugo prononce alors son discours pour l'Afrique, ce *« continent qui n'a pas d'histoire »*. C'est un plaidoyer pur et simple pour la colonisation. « *Peuples ! Emparez-vous de cette terre.* [...] *Prenez-la, non pour le canon, mais pour la charrue ; non pour le sabre, mais pour le commerce* [...] *non pour la conquête, mais pour la fraternité.* »

Coloniser pour la *« fraternité »* ? En 1879, la colonisation de l'Algérie ou de l'Indochine ne se passe pas vraiment dans la *« fraternité »*, mais les deux Victor le répètent : en colonisant, la France fait œuvre de civilisation. Il s'agit, écrit Schœlcher, de *« porter la lumière à des populations encore dans l'enfance, et leur enseigner la liberté, l'horreur de l'esclavage »*. Bref, la colonisation est la suite logique de l'abolition de l'esclavage ! Cinq ans plus tard, Jules Ferry reprend les mêmes arguments devant l'Assemblée nationale *« C'est le côté humanitaire et civilisateur de la question. Les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures. Je dis qu'il y a pour elles un droit parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le droit de civiliser les races inférieures »*. Clemenceau le contre : *« Non, il n'y a pas de droit des nations dites supérieures contre les nations inférieures ! »*

Mais à la voix de Clemenceau, la France préfère celle des deux Victor. Schœlcher, Hugo : deux icônes républicaines. Les deux hommes se sont d'ailleurs connus alors qu'ils étaient tous deux proscrits pour avoir condamné la prise de pouvoir de Louis Napoléon Bonaparte. *« Ce sont deux piliers de la IIIe République de Jules Ferry »*, rappelle l'historienne Myriam Cottias. *« Comme beaucoup à l'époque, ils croient à une hiérarchie des races. »* Ainsi, Schœlcher écrit : *« Nous accordons que la masse des nègres ont une intelligence au-dessous* [...] *de la masse des Blancs mais nous sommes convaincus qu'une éducation égale les remettrait vite de niveau. »* Pour lui, le combat contre l'esclavage et le colonialisme sont liés. *« Aux Antilles, Schœlcher veut transformer les anciens esclaves en de bons citoyens français. Pour lui, l'esclavage reste le mal social absolu. Il imagine pour l'Afrique un destin équivalent, d'autant que l'esclavage y est toujours de mise avec la traite arabo-musulmane. Il veut l'éradiquer via la colonisation »*, analyse Myriam Cottias.

Et tant pis si ça ne se passe pas vraiment de façon pacifique. Victor Hugo a rencontré en 1841 le général Bugeaud qu'il a encouragé : *« Notre nouvelle conquête est chose utile et grande ! »* Il n'a pu ignorer les exactions commises, mais elles lui semblent nécessaires. *« Ce qui manque à la France en Alger, c'est un peu de barbarie »*, écrit-il même ! On est loin du jeune Maupassant qui en 1881 dénonce *« l'intolérable situation que nous faisons aux Arabes. Le principe de la colonisation française consiste à les faire crever de faim »*. L'auteur des « Misérables » voit au contraire dans la colonisation un moyen de régler la crise sociale en France, encore secouée par la Commune : *« Versez votre trop-plein dans cette Afrique, et du même coup résolvez vos questions sociales, changez vos prolétaires en propriétaires. Allez, faites ! faites des routes, faites des ports, faites des villes ; croissez, cultivez, colonisez, multipliez. »* Gavroche en colon à Alger... ◘




*Nègre du Soudan, photographié en Algérie par Henri de Lacaze-Duthiers.*

IMAGE MUSÉE DU QUAI BRANLY - JACQUES CHIRAC/ RMN

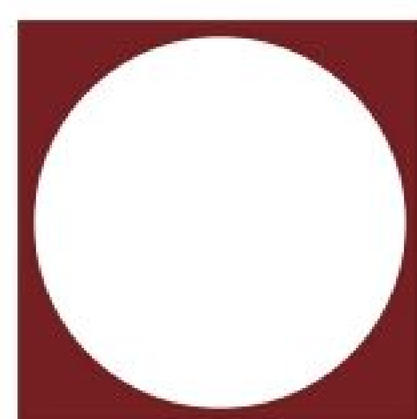
# GUADELOUPE

## LES CIMETIÈRES D'ESCLAVES SORTENT DE TERRE

*En 1995, la tempête a fait ressurgir des cadavres d'esclaves inhumés sous le sable d'une plage. Symbole d'un passé qui vient hanter une île où les inégalités économiques et mémorielles sont inextricables*

**PAR NATHALIE FUNÈS**

*Envoyée spéciale en Guadeloupe*



La marche rituelle du Mai des Aïeux démarre au lever du soleil, à 6 heures du matin. Le jour anniversaire de l'abolition de l'esclavage en Guadeloupe, chaque 27 mai. Le rendez-vous est donné devant le dépôt archéologique du Musée Edgar-Clerc, près du village du Moule, sur la côte est de Grande-Terre. Cent, deux cents, trois cents personnes sont là, selon les années, vêtues d'un tee-shirt blanc, la couleur du deuil sur l'île. Des scientifiques de l'Inrap (Institut national de Recherches archéologiques préventives) leur remettent sept caisses d'ossements d'esclaves qu'ils ont exhumées de l'anse Sainte-Marguerite, à quelques kilomètres de là. Chants, discours, hommages. Puis, le cortège s'ébranle, chacun avec un caillou serré dans la main, qui sera déposé après une heure de marche, dans ce qu'on appelle désormais le cimetière d'esclaves de l'anse Sainte-Marguerite.

*« Les âmes de nos ancêtres errent et perturbent les vivants. Nous devons les protéger, leur rendre leur dignité,* explique Jean-Luc Romana, fondateur de l'association Lanmou ba yo (« amour pour eux » en créole) et organisateur de la marche. *La cérémonie est rythmée par le chiffre « sept » : sept reliques, sept tambours sur lesquels elles sont déposées, sept lancers de fleurs à la mer... Car le père Labat disait qu'il fallait sept jours pour transformer un Africain en esclave à son arrivée aux Antilles.* » Le fameux Jean-Baptiste Labat, missionnaire dominicain, fondateur de l'exploitation martiniquaise de Fonds-Saint-Jacques, au XVII[e], et considéré comme un des concepteurs du système esclavagiste de la plantation coloniale.

C'est en 1995, après le passage de deux cyclones que la plage Sainte-Marguerite a recraché les corps inhumés sous le sable plus d'un siècle auparavant. Près de 300 sépultures sont déterrées par l'Inrap, hommes, femmes, enfants. Des squelettes avec des morphologies africaines, des mutilations dentaires, pratiquées à l'ouest du continent. Presque tous ont moins de 30 ans. *« Les vestiges témoignaient de conditions de vie et de stress physique épouvantables,* raconte Thomas Romon, archéologue. *Squelettes usés précocement, arthroses vertébrales, tuberculose osseuse, beaucoup de dents en moins, en raison de la malnutrition, des cas d'amputation, signes de sévices. »* Des centaines de corps reposeraient encore sous la plage.

Mais l'endroit, prisé des pique-niqueurs et des baigneurs, jonché de sacs plastique et de canettes, ne ressemble guère à un site mémoriel. Un simple panneau, installé par le départe- ☛

NICOLAS LO CALZO



*Crâne provenant du cimetière de l'anse Sainte-Marguerite.*


Ruines du moulin à vent de La Coulisse, plantation caféière à Basse-Terre.

☛ ment, indique qu'il fait partie de La Route de l'Esclave, un concept lancé par l'Unesco en 1994. Tout le reste a été mis en place par l'association Lanmou ba yo avec les moyens du bord. Les pancartes bringuebalantes *« Protégeons la mémoire de nos aïeux »,* le mémorial de fortune avec l'inscription *« Que leurs âmes reposent en paix »,* le rocher sculpté en visage d'esclave... *« Quel dénuement pour un cimetière ! Les pouvoirs publics ne s'occupent même pas du nettoyage,* déplore Jean-Luc Romana. *Nous sommes les seuls gardiens du temple.* » Les autres cimetières exhumés, notamment à Saint-François, sont dans le même état.

La Guadeloupe, ses deux siècles d'esclavage, ses trois siècles de colonisation, son passé omniprésent et laissé en friche. Conquis au début du XVIIe siècle, deuxième colonie du royaume en production de sucre, café et cacao (après Saint-Domingue), l'archipel antillais reste une terre lointaine, à 7 000 kilomètres de Paris, où la République peut continuer d'exiler son histoire encombrante. Les rares initiatives mémorielles officielles datent de moins d'une dizaine d'années. Le Mémorial ACTe (Centre caribéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage), seul musée national sur l'esclavage, est sorti de terre à Pointe-à-Pitre il y a seulement six ans.

## PARCOURS MÉMORIEL

Le parcours mémoriel de La Route de l'Esclave, censé valoriser et conserver dix-huit lieux, sucreries, habitations, exploitations agricoles, n'est guère plus vieux. On y trouve le monument à l'Abolition, probablement construit en 1848, ou encore le fort Delgrès, du nom du colonel « libre de couleur » Louis Delgrès, mort en 1802, avec ses trois cents hommes, qui a préféré se faire sauter à l'explosif plutôt que de se laisser capturer par les troupes napoléoniennes. Mais beaucoup de sites sont en ruine, difficilement accessibles par des chemins de terre, mal indiqués par les panneaux de signalisation. *« On laisse s'éteindre le patrimoine architectural de cette période, l'héritage historique,* se désole Laurella Rinçon, directrice générale du Mémorial ACTe. *Alors que l'esclavage, ici, est sur toutes les bouches, dans toutes les têtes.* »

En Guadeloupe, les descendants d'esclaves se débattent avec leur mémoire blessée. Le modèle de la plantation et les anciennes hiérarchies raciales sont restés dans les esprits. Ce n'est plus l'île à sucre de la période coloniale, mais le système économique continue de reposer sur l'agriculture, l'agroalimentaire et le tourisme. La canne à sucre et la banane occupent le tiers de la surface agricole utile. Le pouvoir économique demeure dans les mains des entreprises métropolitaines, de quelques familles de békés (les Blancs créoles de Martinique installés sur l'île, qui se sont emparés du commerce et de l'import-export), et nettement moins dans celles des Blancs-pays, leurs homologues guadeloupéens. La famille martiniquaise Hayot, 300e fortune française, est propriétaire des magasins Carrefour, Décathlon, Mr Bricolage et de Destreland, le plus gros centre commercial de l'île. Les Huygues Despointes, au 473e rang, possèdent l'immense grande surface Milénis aux Abymes, et l'usine Gardel, la dernière sucrerie de Guadeloupe.

On se fréquente, mais on ne se mélange guère. Sur 400 000 habitants, il y aurait 3 000 Blancs-pays, une poignée de békés, et 30 000 métropolitains. A eux, les villas des stations balnéaires du Gosier ou de Saint-François, murs d'enceinte hissés de barbelés, fenêtres à barreaux et vue sur la mer. Aux moins favorisés, Noirs, métis ou descendants d'Indiens (arrivés après l'abolition et estimés à 55 000), les immeubles miteux du centre-ville de Point-à-Pitre et les HLM délabrés des faubourgs. Un jeune sur deux est au chômage, le tiers de la population, sous le seuil de pauvreté, sept habitants sur dix ne pourraient pas faire face à une dépense imprévue (de 1 000 euros, selon l'Insee)...

Le quotidien et l'histoire de l'île sont marqués par des conflits sociaux douloureux. Comme les émeutes des 26 et 27 mai 1967, qui avaient fait sept morts (dix fois plus selon les syndicats). Ou les quarante-quatre jours de blocage orchestrés par le LKP (Liyannaj Kont Pwofitasyon, « Collectif contre l'exploitation outrancière » en créole) à l'hiver 2009. Encore aujourd'hui, le conflit salarial des Sablières, entreprise spécialisée dans l'extraction de carrières, qui appartient à la famille Pravaz, est enlisé depuis plus de quatre longs mois. Et la bataille autour du chlordécone, insecticide probablement cancérigène et responsable de la pollution des sols pour des milliers d'années, qui aurait été utilisé dans les bananeraies antillaises jusqu'aux années 2000, alors qu'il était interdit, revient régulièrement sur le devant de la scène.

## SIX GÉNÉRATIONS

*« Quasiment chaque revendication sociale devient un enjeu racial,* analyse Fred Réno, professeur de science politique à l'université des Antilles. *L'esclavage est une histoire récente, ici. Six générations, c'est peu, beaucoup de gens ont un grand-père, une grand-mère qui ont connu un ascendant ancien esclave. La question reste structurelle, permanente, elle traverse les luttes, sert à construire le sentiment identitaire. On commence par protester contre la vie chère et très vite on dénonce la domination coloniale, on met en avant la culture créole, incarnation de la résistance pendant l'esclavage, la langue, le gwoka, la musique guadeloupéenne, le carnaval. »*

Ce sont les organisations syndicales, comme l'UGTG (Union générale des Travailleurs de Guadeloupe), les collectifs type LKP et les indépendantistes qui se sont emparés les premiers des revendications identitaires. Le Comité international des Peuples noirs (CIPN), qui a joué un rôle important dans la naissance du Mémorial ACTe, voit le jour dans la mouvance nationaliste dès 1992 et continue d'être une des formations les plus revendicatrices : il a traîné l'Etat devant les tribunaux pour obtenir 20 millions d'euros de réparations et veut que le terme « esclave » soit remplacé par « ancêtre africain réduit en esclavage » (AFRES). *« Nous savons les mots qui peuvent nous rabaisser plus bas que terre »,* explique Jacqueline Jacqueray, la présidente. Des militants du LKP sont également derrière le déboulonnage, il y a cinq ans, de la stèle aux 500 premiers Français arrivés en juin 1635, à Sainte-Rose. Mise en place par le Cercle Auguste-Lacour, une association de Blancs-pays, elle a été renversée et incendiée avant même d'être inaugurée – *« il s'agissait de rendre hommage aux "engagés", souvent modestes, pas aux planteurs esclavagistes »,* plaide Henry Roussel-Dupré, le trésorier. Les déboires du monument ont été suivis par ceux de la tombe du général Richepance, au fort Delgrès, saccagée il y a deux ans, et du buste à Basse-Terre de Victor Schœlcher, pourtant père du décret d'abolition du 27 avril 1948, qui a été volé l'été dernier, avant d'être retrouvé, découpé, au col des Mamelles.

**"L'ESCLAVAGE NOUS A LÉGUÉ UNE CITOYENNETÉ TORTURÉE QU'IL FAUT RÉPARER. CELA PASSE AUSSI PAR UN TRAVAIL DE GÉNÉALOGIE."**
EMMANUEL GORDIEN

La Guadeloupe a en fait une histoire très particulière. Elle est la seule île des Caraïbes à avoir connu deux fois l'abolition (en 1794, à la Révolution, en 1848, sous la IIe République), la seule à avoir subi un rétablissement de l'esclavage (en 1802, par le Premier consul Bonaparte). La Martinique, occupée par les Anglais, reste esclavagiste durant cette période, Saint-Domingue, aujourd'hui Haïti, devient, elle, République noire indépendante en 1804. *« A la Révolution, beaucoup de planteurs, notamment nobles, sont guillotinés par Victor Hugues, le gouverneur envoyé par Paris, ou s'enfuient sur les îles voisines. Pendant huit ans, les esclaves de Guadeloupe connaissent la liberté,* explique l'historien Frédéric Régent. *Une armée de couleur se forme, avec des officiers, comme Louis Delgrès. Quand Napoléon envoie les troupes du général Richepance en 1802, la répression est terrible, avec des milliers de victimes et de déportés. Aucune île ne connaîtra pareil châtiment. »*

L'esclavage sera définitivement supprimé en Guadeloupe un mois après la promulgation du décret de 1848. Le gouverneur prononce l'émancipation des 85 000 esclaves. La proclamation est imprimée en 3 000 exemplaires. Article 1er : *« L'esclavage est aboli. »* Article 2 : *« L'indemnité due légitimement aux propriétaires est placée sous la sauvegarde de l'honneur français. »* Les maîtres des 500 exploitations reçoivent 470 francs par esclave. Les nouveaux libres obtiennent, eux, un nom de famille. Anagramme de leur prénom, patronyme historique, mois de l'année, planète, qualificatif humiliant… Leur nouvelle identité est fonction de l'imagination des officiers d'Etat civil et des écrivains publics réquisitionnés.

## ANCÊTRE YORUBA

Les registres des nouveaux libres de Guadeloupe dormiront longtemps dans les cartons des Centre d'Accueil et de Recherche des Archives nationales (Caran), à Paris. Jusqu'à ce que l'association CM98 – dont les sept Guadeloupéens fondateurs sont à l'origine de la marche du 23 mai 1998 en mémoire des esclaves – aille les chercher, les photocopier, les passer à la moulinette informatique. Aujourd'hui, chaque Guadeloupéen, chaque Martiniquais peut retrouver sur le site internet de l'association la trace de son ancêtre libéré en 1848. *« L'esclavage, creuset des sociétés antillaises, nous a légué une citoyenneté torturée qu'il faut réparer. Cela passe aussi par un travail de généalogie »,* souligne Emmanuel Gordien, le président. Lui-même descend de Georges Bourriqui, matricule 2660, rebaptisé Gordien (nom d'un empereur romain). Son aïeul, qui appartenait à l'ethnie yoruba, du royaume de Kétou, dans l'actuel Bénin, est arrivé en 1831, pendant la traite clandestine, pour travailler, sur la plantation Saint-Pierre, à Grande-Terre, jusqu'à son émancipation.

Grande-Terre est la partie nord de l'île, la plus plate, la plus ensoleillée, là où se trouvaient la plupart des exploitations sucrières et le plus grand nombre d'esclaves. Les champs de canne à sucre continuent de s'étendre à perte de vue. Les traces des anciennes habitations sont encore là, dont une centaine de moulins à vent, souvent envahis par un « figuier maudit », le surnom donné au ficus endémique censé apporter le mauvais œil. Certains moulins, les mieux conservés, ont été transformés en chapelles. *« Au début il s'agissait de purifier les lieux, de les bénir après les atrocités de l'esclavage,* raconte Frank Rilcy, de l'association Plus (Port-Louis Unité Solidarité), qui organise des marches mémorielles. *On apportait des figurines saintes, des lumières, puis on a fait des vœux, des prières. C'est devenu des lieux sacrés. »*

Le moulin de La Mahaudière s'appelle désormais la chapelle Sainte-Thérèse. L'histoire de cette plantation est encore prégnante. L'ancien propriétaire, Jean-Baptiste Douillard Mahaudière, avait pour concubine l'esclave Lucile – dont la fillette, Félicité, était probablement de lui – mais il refusait de l'affranchir. Il a préféré l'accuser (à tort) d'avoir empoisonné sa femme, ses bœufs et deux esclaves et l'a enfermée presque deux ans dans un cachot de 5 mètres carrés où elle ne tenait pas debout. A sa libération, en 1840, ses yeux ne pouvaient plus supporter la lumière, ses *« jambes refusaient de* [la] *porter »,* racontera Lucile au procès de son maître, poursuivi – et acquitté – pour séquestration abusive (*voir p. 48*). Nul ne sait quand est morte la jeune femme, placée ensuite à l'atelier colonial des esclaves de l'administration royale. Ni où elle est enterrée. De la maison du maître Jean-Baptiste Douillard Mahaudière, il ne reste que quatre bouts de murs rongés. Le sol, envahi par les ronces, est jonché de dizaines de figurines de la vierge et de bougies. ◻

NICOLAS LO CALZO

# DIRE LES NOMS

*En 1848, à l'abolition de l'esclavage, l'administration française a donné des "noms de famille" à 200 000 esclaves affranchis. Leurs descendants souhaitent que ces patronymes soient inscrits sur le futur mémorial de l'esclavage au jardin des Tuileries, à Paris*




***Rassemblement pour le 20e anniversaire de la marche du 23 mai 1998, organisé par le CM98, association défendant la mémoire des victimes de l'esclavage, le 23 mai 2018, à Paris.***

*Par DOAN BUI et NATHALIE FUNÈS*

*« On nous a arraché nos noms. »* Dans son roman « la Saison de l'ombre », l'écrivaine Leonora Miano dépeint un homme sans nom réduit en esclavage, qui n'est plus *« ni un fils ni un frère »*. Le nom des esclaves, c'était la première chose que les négriers effaçaient. Dans l'entrepont des bateaux, ils n'étaient plus que des marchandises. Sur les plantations, les maîtres leur attribuaient des sobriquets. *« Say their names »* : le slogan de Black Lives Matter, amenant à rendre hommage aux morts des violences policières, s'inscrit dans l'histoire de l'esclavage et de tous ces disparus sans noms. *« Dites leurs noms »*, c'est aussi le credo du CM98 (le Comité Marche du 23 mai 1998). Née après la grande manifestation parisienne du 23 mai 1998, l'association milite pour que les 200 000 noms des affranchis en 1848 soient inscrits sur le futur monument à la mémoire des victimes de l'esclavage, prévu aux Tuileries, à Paris.

*« Pendant ce moment unique de l'abolition, tout d'un coup, les esclaves sont devenus des citoyens et les sans-noms ont été nommés,* raconte Serge Romana, président de la Fondation Esclavage et Réconciliation et cofondateur du CM98. *Contrairement aux Etats-Unis, où les esclaves ont pris les noms des maîtres, les officiers d'état civil et les écrivains publics ont dû faire preuve d'imagination. »* Il y eut des Vaillant, des Belleame, des Cœurvolant, des noms de fruits, d'arbres, ou de fleurs (Rosier), des personnages historiques (César), des

lieux géographiques (Caracas), des outils (Marteau), des animaux (Lapin), des anagrammes (Cirederf pour Frédéric) ou des anagrammes incomplètes (Thuram pour Mathurin). Mais aussi des noms insultants, des Sauvage, des Lafolle, des Banal, des Serville, des Pasbeau, comme une ultime vengeance de l'administration coloniale...

La quête des noms du CM98 remonte à 2006. L'association exhume cette année-là de bouleversantes archives : les registres des actes d'individualité pour la Martinique, les registres des nouveaux libres pour la Guadeloupe, où avaient été consignés les patronymes des nouveaux citoyens. La base des noms est désormais accessible sur Anchoukaj.org (l'*anchoukaj*, du créole *chouk*, « racine », est l'action d'affilier un descendant à son aïeul) et sur le site du CM98. *« Quand on a décrypté ces registres,* raconte Serge Romana, *il y avait des gens qui faisaient la queue pendant trois heures devant nos bureaux pour retrouver leur ancêtre. »* Frank Rilcy, cofondateur de l'association mémorielle Plus, à Port-Louis, en Guadeloupe, a ainsi récupéré les traces de son aïeul, Cyril, à Anse-Bertrand, matricule 2349, sur l'habitation sucrière Longchamp, du nom du propriétaire : « *L'administration lui a donné comme nom l'anagramme de son prénom.* » Cyril Rilcy, donc.




BRUNO LEVESQUE / IP3

En épluchant les registres notariés des plantations, où les esclaves en tant que *« biens meubles »* étaient inventoriés, il est possible de tomber sur d'autres fragments de vie, avec l'espoir de retrouver le nom du bateau négrier. *« Aujourd'hui, je peux raconter à mes petits-enfants une histoire que mes parents ne connaissaient pas »,* indique Serge Romana, qui a pu identifier son aïeule, Juliette, née à Sainte-Anne, esclave au Moule, matricule 5322. Emmanuel Gordien, président du CM98, a remonté, lui, le fil de *« 33 ancêtres esclaves »* et même identifié le pays d'origine d'un aïeul arrivé en 1831 : le royaume de Kétou dans l'actuel Bénin. Mais l'histoire, la plupart du temps, s'arrête à 1848. Les noms d'avant l'esclavage, portés par les ancêtres en Afrique, restent le plus souvent inconnus. *« Je suis allé un jour chez un descendant de planteurs, dans une villa magnifique,* raconte Jean-Luc Romana, frère de Serge, et cofondateur, lui aussi, d'une association mémorielle Lanmou ba yo, au Moule, en Guadeloupe. *La première chose que j'ai remarquée, c'est l'arbre généalogique de la famille, avec tous les noms remontant jusqu'au Moyen Age. Je me suis dit que jamais je ne pourrai avoir le même. »*

Dans les ateliers généalogiques aux Antilles ou en France, on se passionne pour ces fameux tests génétiques, qui font déjà un tabac chez les Afro-Américains. *« Il y avait une honte à être descendant d'esclave, on ne voulait pas l'assumer. Maintenant, surtout dans les jeunes générations, il y a une sorte de fierté. On est avant tout des Caribéens, des nègres fiers »,* explique Willy Gassion, journaliste à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe. Fierté ? En 2013, deux monuments ont été érigés à Sarcelles et à Saint-Denis, gravés de 213 noms (le nombre d'années d'esclavage aux Antilles). L'opération a été reconduite en 2017 avec les stèles de Grigny et Viry-Châtillon. Un mémorial itinérant se déplace désormais chaque 23 mai, journée d'hommage aux victimes de l'esclavage, avec des panneaux de noms. Et en Guadeloupe, la mairie des Abymes a installé un Morne de la Mémoire (« colline » en créole), à l'emplacement d'une ancienne maison de planteur : cinq grandes plaques de pierres noires où sont gravés les 1 425 noms, en lettres dorées, des esclaves de la commune émancipés, en 1848.

En gravant ces noms dans la pierre, les adhérents du CM98 se sont livrés à une psychanalyse collective : 600 groupes de paroles ont été organisés, avec des sujets aussi divers que la couleur de la peau, l'estime de soi, la sorcellerie, la filiation, la « désaffiliation », la famille *« Les gens se livrent parfois pour la première fois,* indique Serge Romana. *Aujourd'hui, grâce à l'Histoire, on comprend mieux pourquoi la famille antillaise reste matrifocale, tournée autour de nos mères, nos grand-mères, avec des hommes, qui ont parfois du mal à prendre leur place de père. Dans la société esclavagiste, l'homme esclave ne pouvait plus revendiquer sa paternité, puisqu'il était incapable de protéger ses enfants, de lui transmettre un nom. »* L'article 12 du Code noir stipulait que l'enfant *« suit la condition de la mère ».* Reste esclave si elle est esclave, même si son père est le propriétaire. Devient libre quand elle est affranchie.

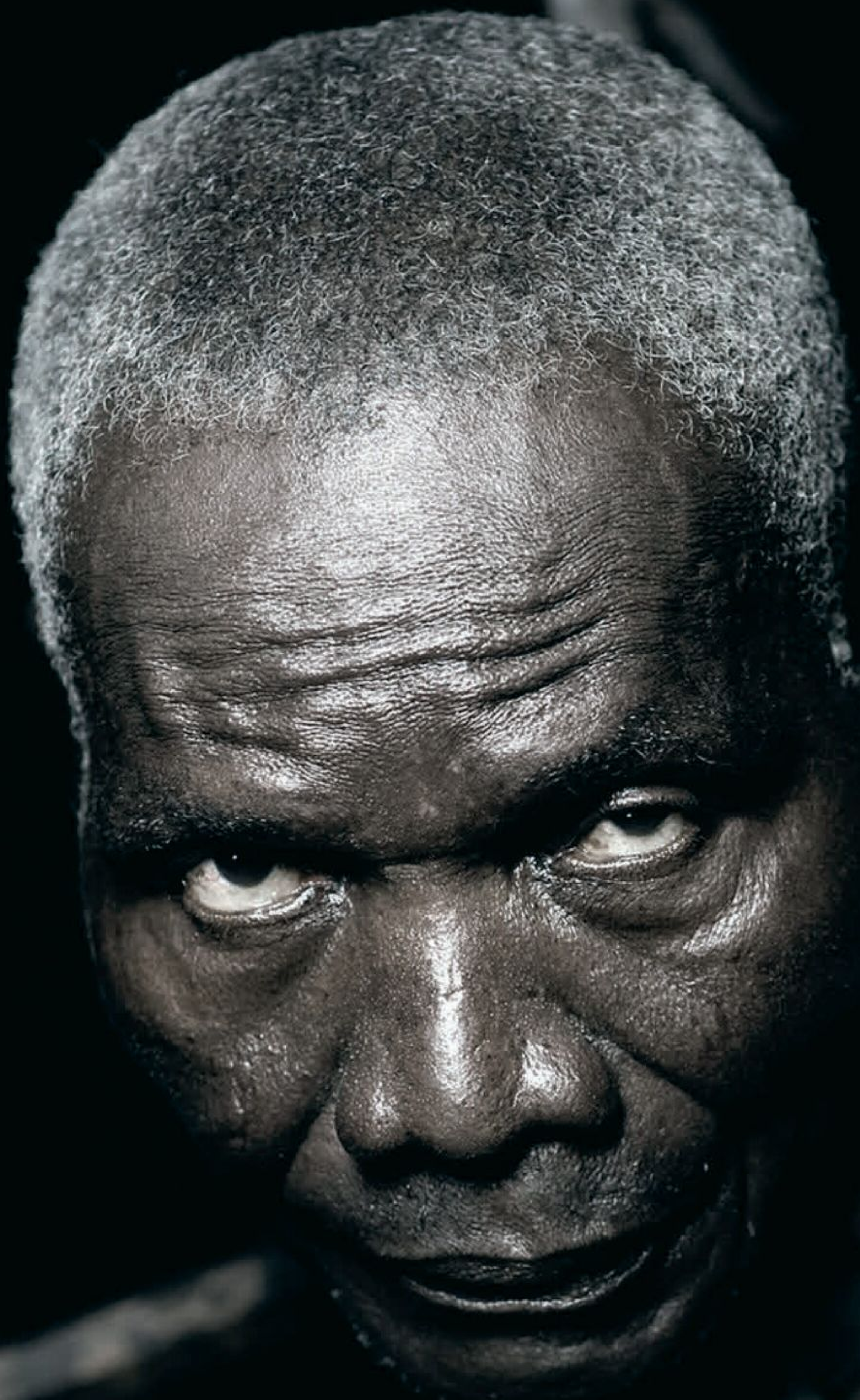
L'écrivain martiniquais Patrick Chamoiseau raconte la survivance de deux types de noms aux Antilles. Le nom serré, ce surnom secret que s'attribuaient les esclaves entre eux, inconnu des maîtres, qui constituait *« une sorte de résistance, une simple fidélité à une mère, une grand-mère, une lignée de femmes brisées »* (1) . Et le nom crié. Celui qu'employaient les planteurs et leurs gérants quand ils appelaient les esclaves dans les champs de canne à sucre. *« Dessous le nom crié, j'aime à imaginer le nom murmuré, le nom muet, le nom serré, cette vibration sonore avec laquelle on vit ce que l'on est vraiment. »* Le *« nom serré »* remontait parfois, dit-on, jusqu'à ce nom perdu d'Afrique. Les anthropologues ont décrit l'importance du rituel sacré qu'est l'attribution de noms. Dans plusieurs langues au Tchad, le mot *« nom »* est le même que celui qui désigne le *« corps ».* Comme l'écrit Leonora Miano : « *C'est d'être nommé qui fait exister ce qui vit.* » ◻

*(1) Préface aux « Noms de famille dans la population martiniquaise d'ascendance servile », Guillaume Durand, l'Harmattan, 2011, l'ouvrage le plus complet sur la question.*

*Né en Belgique, l'artiste Fabrice Monteiro est descendant d'esclaves. Pour la série "Marrons", réalisée au Bénin où il a grandi, il a dessiné les plans des entraves utilisées par les négriers pour les faire reproduire à l'identique par des forgerons locaux*

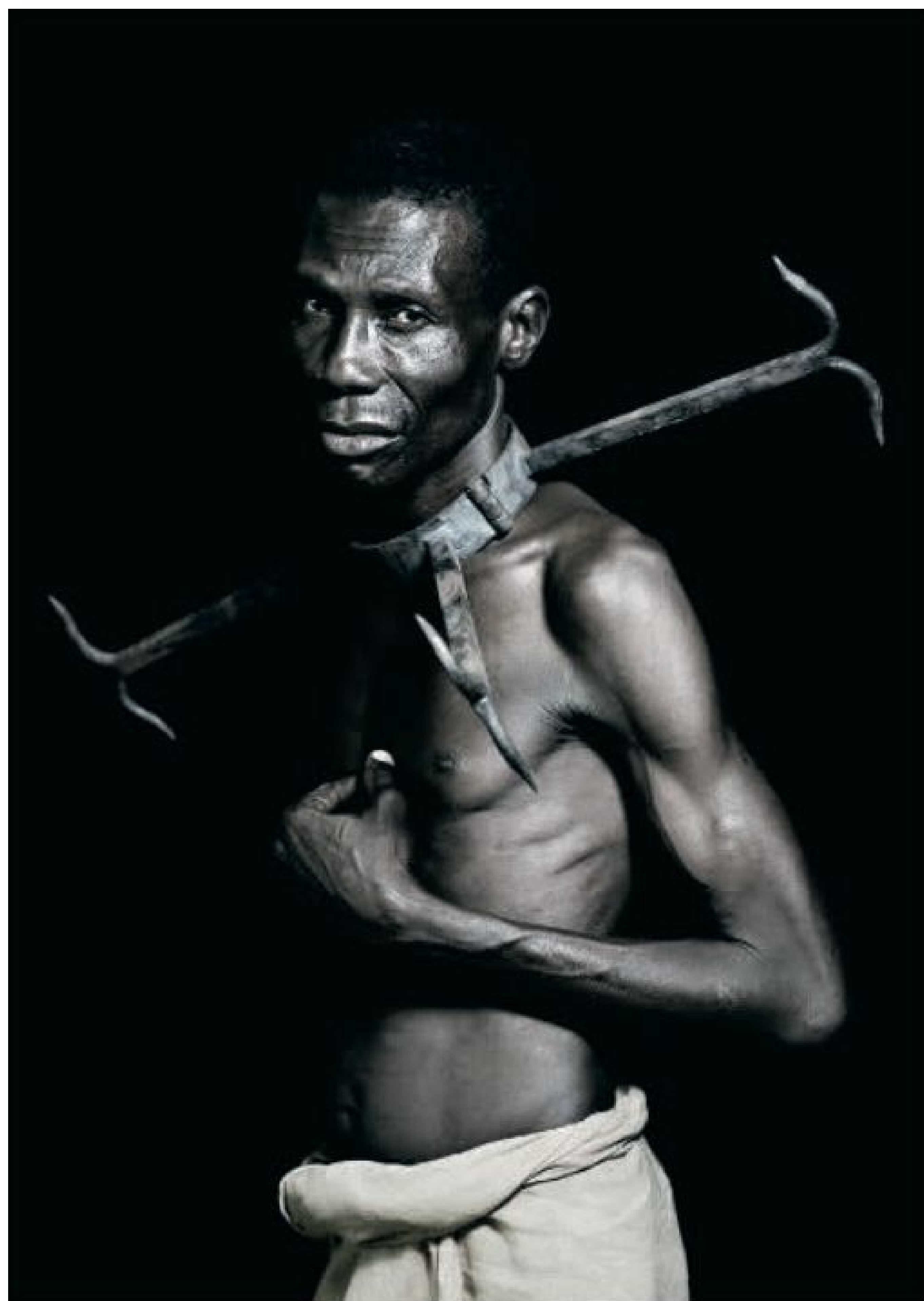
PHOTOS **FABRICE MONTEIRO**

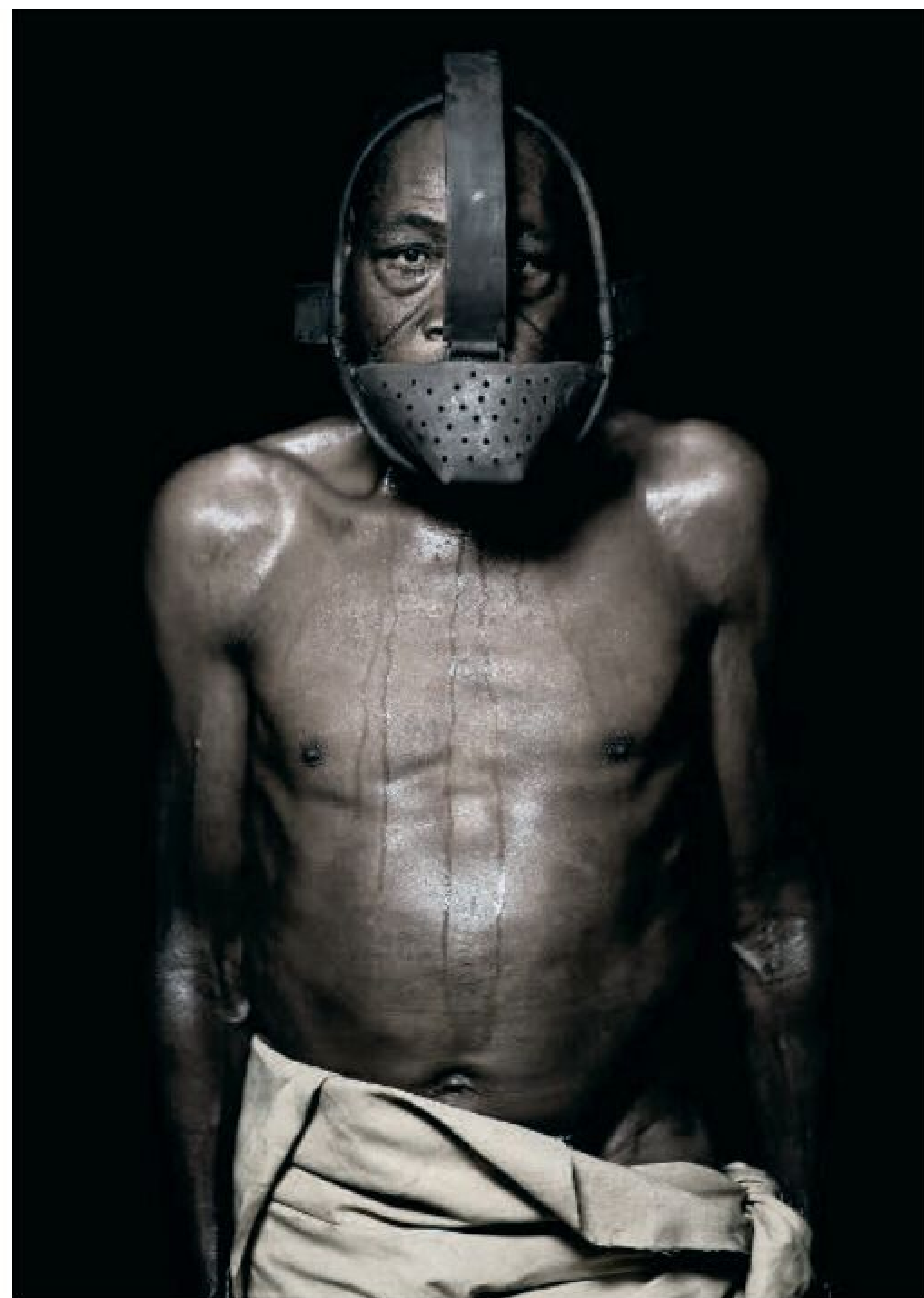
*Propos recueillis par NATHALIE MARCHETTI*



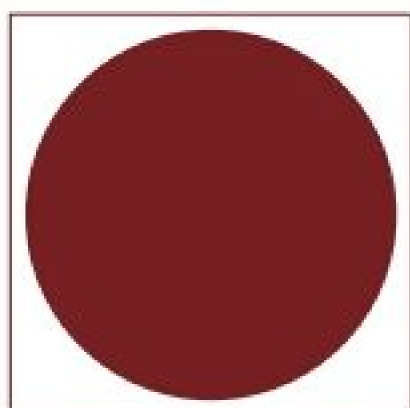
# “MOI, DESCENDANT D’ESCLAVES”

*Collier de cou à longues tiges, censé s’accrocher à la végétation et empêcher toute fuite.*





*Autre vue du collier à longues tiges.*



« Mon nom est Monteiro. Je suis un Agouda, du nom cette communauté de descendants d'esclaves marqués par leur patronyme portugais. Je suis métis. Belge flamand par ma mère, béninois par mon père. Né en Belgique, j'ai grandi au Bénin. A l'âge de 18 ans, mon père m'a révélé l'histoire de notre ancêtre : Pedro Monteiro. Son véritable nom était Ayedabo Adagoun Odo, originaire de l'ethnie des Yoruba au Nigeria. Arraché à son pays par des négriers portugais, il a été esclave au Brésil, rebaptisé, et ramené au Bénin, à Ouidah, en tant qu'affranchi ou alors pour travailler avec ses maîtres comme négociant pour la traite.

Pourquoi, depuis des générations, ma famille a-t-elle préféré garder cette identité portugaise plutôt que d'exhumer notre nom originel effacé par les négriers ? Je n'aurai jamais la réponse mais je porte en moi ce récit de mes origines. Cette série « Marrons », réalisée en 2010, a une signification particulière pour moi : c'est mon premier travail personnel d'artiste. Mon père en avait été bouleversé. Il est mort un an après. Ces photos ont été comme une thérapie. Je voulais mettre des visages sur cette réalité floutée par un long déni historique et politique.

La série a été réalisée à Ouidah, au Bénin. J'ai trouvé mes modèles dans la rue, je cherchais cette physionomie spécifique aux Béninois métissés entre Brésil et Afrique. Après avoir fait des recherches à la bibliothèque du Musée du Quai Branly, à Paris, sur les différents modèles d'entraves, avec lesquelles les négriers cadenassaient les esclaves fugitifs, pour les punir et les contrôler, j'en ai choisi cinq et dessiné des plans très précis. Des forgerons locaux les ont reproduits avec une troublante dextérité.

Le Bénin est un pays aux croyances vaudoues très ancrées : ce ne fut pas facile de convaincre les modèles, effrayés par la crainte du mauvais sort. Les entraves sont terriblement lourdes, blessantes. Pendant la prise de vue, leur expression se transformait, exprimant comme une douleur immémorielle. Ce projet fut une expérience physique réelle, hors du temps. »

*Fabrice Monteiro, né en 1972, vit et travaille à Dakar, Sénégal. Il exposera son travail au long cours « The Prophecy » du 27 mai au 31 juillet 2021 à la Galerie Magnin-A, 118 bd Richard-Lenoir Paris-11e. Rens. : www.magnin-a.com*

*Châtiment du masque de fer, empêchant de boire et de manger, ou simplement de se rassasier d'une canne à sucre pendant la récolte.*

*Fabrice Monteiro / Courtesy Galerie Magnin-A, Paris © Adagp, Paris, 2021.*



*Masque de fer couvrant la surface totale du visage.*



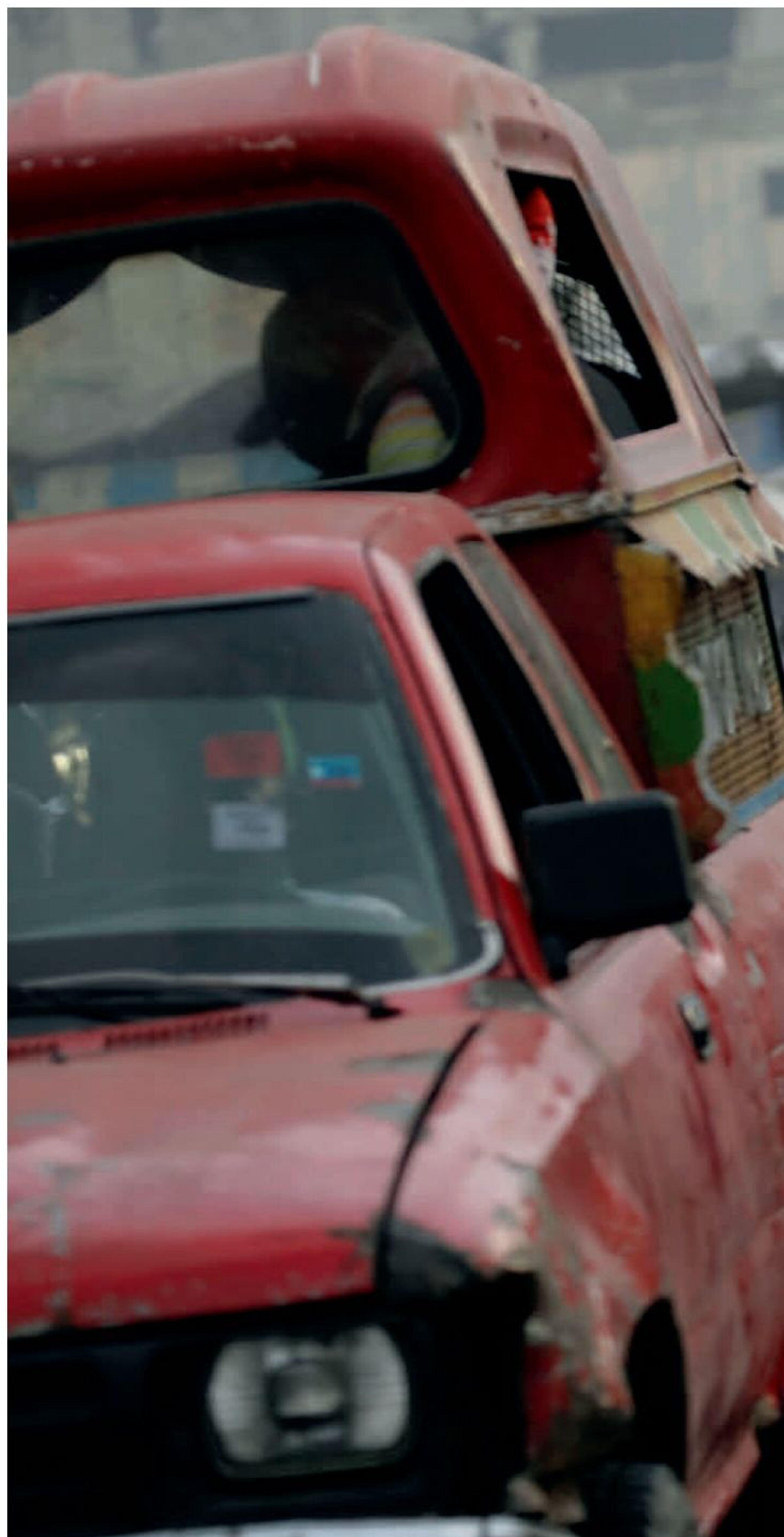
*Carcan à clochettes pour signaler tout déplacement de l'esclave.*



*Autre carcan à clochettes.*

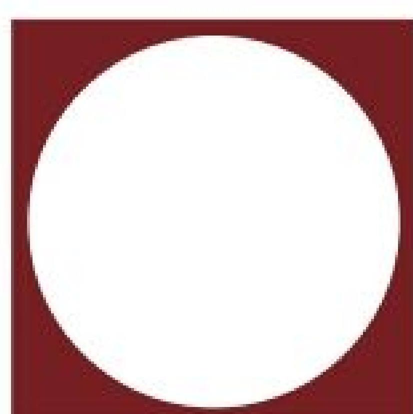
# "LA FRANCE DEVRAIT REMBOURSER

*Le saviez-vous? Lors de l'abolition en 1848, l'Etat français n'a pas dédommagé les esclaves, mais... les propriétaires ! Cet épisode peu connu a été analysé par l'économiste Thomas Piketty, qui plaide pour des réparations financières au bénéfice des anciennes colonies françaises*


ANDRES MARTINEZ CASARES / REUTERS

**THOMAS PIKETTY,** ÉCONOMISTE

*Propos recueillis par ÉRIC AESCHIMANN*



***Dans « Capital et Idéologie », votre grand livre de 2019, vous avez consacré un long chapitre à l'esclavage. Comment avez-vous été amené à vous intéresser à ce thème, qui a priori est loin de vos sujets d'étude?***

Mon livre se proposait d'étudier l'histoire des sociétés inégalitaires, et le colonialisme et l'esclavage y jouent un rôle central, tout comme ils sont essentiels à la compréhension de l'histoire du capitalisme occidental. Mais il m'a fallu du temps pour en arriver à cette perspective, car rien dans ce que l'on apprend à l'école ne nous y prépare. Moi qui suis né en 1971, j'ai grandi dans une ambiance où la France se présentait à elle-même et à ses enfants comme le pays d'Astérix et Obélix: un petit pays toujours menacé par les grands empires – l'Empire romain, le Reich, les grandes puissances de la guerre froide – et qui lui-même n'aurait jamais envahi ni dominé personne ! L'élève que j'étais pouvait faire toute sa scolarité en passant complètement à côté de l'empire colonial français, et notamment du recours massif à l'esclavage, de son rôle dans le décollage industriel et dans l'histoire du colonialisme mondial. Les choses n'étaient pas totalement cachées, certes, mais elles étaient euphémisées, mises dans un recoin très lointain. Lorsque j'ai commencé à m'intéresser à la dette d'Haïti, j'ai dû tirer les fils, reprendre la documentation disponible, afin de lui rendre la place qui est la sienne : une place centrale dans l'histoire de la France. Plus généralement, l'expérience coloniale, dont l'esclavagisme est un élément central, court de 1500 jusqu'aux années 1960, voire aux années 1990 si on pense à l'apartheid en Afrique du Sud. C'est une dimension majeure de l'histoire de l'humanité, dont nous sortons à peine.

***Qu'avez-vous retenu de cette « remontée aux sources »?***

Premier constat: les îles où la France a pratiqué l'esclavagisme – Haïti, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion – se ☛

# 30 MILLIARDS D'EUROS À HAÏTI"



*Dans une rue de Port-au-Prince, à Haïti, le 2 décembre 2020.*

☛ distinguent par la plus forte concentration d'esclaves connue de l'histoire humaine. Ils y formaient 90 % de la population, alors que dans le Nordeste brésilien, dans le sud des Etats-Unis, ou encore dans l'Antiquité (à Rome ou à Athènes), le chiffre ne montait pas au-delà de 40 %. Un autre point concerne les révoltes : elles ont joué un rôle bien plus important qu'on ne le dit en général. On affirme souvent que c'est la Révolution française qui, en votant l'abolition de l'esclavage en 1794, a sonné le glas des sociétés esclavagistes. En réalité, tout a commencé à Saint-Domingue en 1791, avec une révolte d'esclaves victorieuse, qui a forcé la main aux assemblées parisiennes, lesquelles n'ont fait qu'entériner le fait accompli. La même peur des rébellions a conduit à l'abolition au Royaume-Uni, en 1833 : deux ans plus tôt, une révolte très grave avait secoué la Jamaïque, faisant suite à d'autres soulèvements en Guadeloupe et à la Réunion, dans la lignée de la révolte de Saint-Domingue. On explique parfois que les maîtres ont renoncé à l'esclavage lorsqu'ils ont compris que le travail libre serait plus rentable que le travail d'esclave. Cela a pu jouer dans certains cas. Mais une bonne partie des propriétaires se seraient satisfaits du statu quo : ce sont les révoltes qui ont joué le rôle moteur.

***Dans votre livre, on découvre qu'au moment de l'abolition, en France comme au Royaume-Uni, ce ne sont pas les esclaves qui ont été dédommagés, mais les propriétaires. Cela semble monstrueux…***

En 1833, lorsque le Parlement britannique vote l'abolition, il accorde aux 4 000 propriétaires d'esclaves une indemnisation dont le montant total représente à peu près 5 % du PIB de l'époque, soit 120 milliards d'euros aujourd'hui – 30 millions d'euros par propriétaire. Lorsque, en 2010, dans le cadre d'une étude universitaire, les noms de 4 000 bénéficiaires ont été mis en ligne, on a pu voir que ces sommes étaient à l'origine de fortunes familiales dont certains descendants profitent toujours – par exemple, l'un des cousins de David Cameron !

***Qu'est-ce qui a justifié ces indemnisations?***

Il faut y voir les ravages de ce que j'ai appelé « l'idéologie propriétariste » du XIXe siècle. La propriété privée est tellement sacralisée qu'un propriétaire, dès lors qu'il a acquis des esclaves dans un cadre légal à l'époque, doit être absolument indemnisé le jour où ceux-ci sont émancipés. Cette position ne faisait pas l'unanimité : pendant la Révolution, Condorcet défendait la compensation pour les esclaves et Thomas Paine une redistribution des terres. Mais en 1833 au Royaume-Uni comme en 1848 en France, c'est le point de vue « propriétariste » qui l'a emporté. Tocqueville, que l'on continue à présenter comme un grand libéral, ou encore Schœlcher, entré au Panthéon pour avoir mené à bien cette abolition, ont défendu l'indemnisation complète des propriétaires. « Si l'on remet en cause cette propriété-là, où s'arrêtera-t-on? » disaient-ils. Allait-on, par exemple, demander des comptes à celui qui avait vendu ses esclaves dix ans plus tôt pour investir les bénéfices dans un immeuble parisien ou un château bordelais ? Ce qui, du reste, aurait été logique : une abolition juste aurait impliqué la remise en cause de l'ensemble des propriétés importantes, et c'est bien pour cela qu'on s'en méfie. Quand, plus tard, on réalise qu'une indemnisation complète des propriétaires pèsera lourdement sur les finances publiques, Tocqueville propose que la moitié soit prise en charge… par les esclaves eux-mêmes, ceux-ci travaillant pendant vingt ans à demi-salaire ! Il est très fier de sa solution et c'est un mécanisme proche qui est adopté, avec une




HÉLÈNE VALENZUELA/FONDS MACTE. COLL. RÉGION GUADELOUPE

*« Domestiques nègres ». Carte postale du fonds du Mémorial ACTe, à Point-à-Pitre (Guadeloupe).*

loi réprimant le délit de vagabondage : quiconque ne peut présenter un contrat de travail à long terme est mis en prison. Pour obtenir ce sésame, la plupart des anciens esclaves n'ont d'autre choix que rester travailler pour leur ancien maître avec un salaire de misère. Un véritable travail forcé et sous-rémunéré, qui prépare le chemin au travail forcé que l'on retrouve dans les colonies françaises jusqu'en 1946.

***La dette d'Haïti, elle aussi, est le fruit d'une compensation en faveur des propriétaires.***

En 1804, Saint-Domingue proclame son indépendance et prend le nom d'Haïti. A la Restauration, l'Etat monarchique renonce à reprendre le contrôle de l'île, mais exige en échange que les anciens maîtres des plantations soient dédommagés. En 1825, le montant est fixé à l'équivalent de trois années de production d'Haïti. On dirait aujourd'hui : 300 % du PIB, ce qui est colossal. Les réparations réclamées par la France à l'Allemagne en 1919 étaient au même étiage, et on a vu ce que cela a donné… Mais Haïti n'a pas les moyens de s'y opposer et doit se tourner vers un consortium de banquiers français, qui lui prête l'argent moyennant un taux d'intérêt élevé. L'île peut régler les dédommagements à la France (la Caisse des Dépôts se charge de les répartir entre les anciens propriétaires), mais se retrouve avec une dette faramineuse qu'elle va traîner comme un boulet pendant plus d'un siècle. Les années où elle ne peut honorer ses échéances, la France la menace militairement – un système colonial est toujours un tandem entre investisseurs privés et Etat. En 1904, quand Haïti fête le centenaire de son indépendance, le président français de l'époque refuse d'y participer, pour protester contre les retards de remboursements. Dans les années 1920, les titres de

créance sont revendus à des banques américaines. Les ultimes versements interviennent dans les années 1950 ! Et lorsque, en 2004, Chirac boycotte les cérémonies du bicentenaire de l'indépendance, la raison a changé : ses diplomates craignent qu'Haïti ne demande à la France de restituer cette dette inique.

***Dans quelle mesure l'esclavage a-t-il enrichi la France? Quelle est sa place dans l'avènement du capitalisme?***

Les îles esclavagistes françaises et britanniques rapportaient à la fin du XVIIIe siècle des flux financiers considérables à leurs métropoles, approximativement autant que les portefeuilles financiers internationaux détenus par les propriétaires français et britanniques pendant la Belle Epoque : entre 5 % et 10 % de revenu national au pays, soit l'équivalent de la production industrielle du nord-est du pays. Mais au-delà de l'apport financier direct, il faut insister sur le rôle central joué par le colonialisme pour desserrer la contrainte écologique et permettre la Révolution industrielle, grâce notamment aux importations de bois, de sucre et surtout de coton produits dans les plantations. Entre 1800 et 1860, dans le sud des Etats-Unis, le nombre d'esclaves passe de 1 à 4 millions et la production de coton est multipliée par 10, alimentant l'ensemble de l'industrie textile européenne. Laquelle est le socle de la première révolution industrielle : c'est ce qui permet à l'Europe de contrôler la production mondiale et de reléguer les productions indiennes et chinoises. Nous sommes issus de ce monde, il nous faut essayer de regarder ce passé de façon sereine.

***Pourtant, selon la théorie libérale qu'Adam Smith formule à la même époque, c'est le marché, et non l'esclavage, qui a permis l'essor industriel…***

Adam Smith et ses contemporains ne sont pas dupes du fait que le capitalisme colonial est tout sauf fondé sur la loi du marché. C'est un capitalisme militarisé, esclavagiste, patriarcal. La Compagnie anglaise des Indes orientales ou son homologue néerlandaise, qu'on présente comme les premières grandes sociétés par action, prospèrent en envoyant de véritables armées qui pratiquent la violence et la conquête. Lorsqu'il formule la fable de la main invisible du marché qui assure la prospérité de tous, Adam Smith sait que cela ne correspond pas à la réalité qu'il a sous les yeux. Il cherche simplement à montrer qu'il pourrait exister une façon morale possible de s'enrichir. Cela lui permet de condamner mollement l'esclavage et de récuser toute idée de rupture violente : l'extension graduelle de la concurrence et l'accès au marché pour tous permettront, estime-t-il, de passer, mécaniquement et de façon apaisée, à un développement plus moral.

***Selon vous, la France devrait-elle désormais engager un processus de réparation?***

Oui. Depuis que la question a émergé, on répond que l'affaire est trop ancienne. Cet argument me semble à la limite de la malhonnêteté intellectuelle. Des réparations ont été données pour les spoliations aussi anciennes. Je pense aux biens juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, dont l'indemnisation a été l'objet de la commission Mattéoli créée en 1999, et qui se poursuit aujourd'hui. Je pense aussi aux Nippo-Américains enfermés dans les camps aux Etats-Unis, auxquels le Congrès a accordé, en 1988, 20 000 dollars par tête. Des héritiers de la famille Hohenzollern sont actuellement en contentieux avec l'Etat allemand pour la restitution d'œuvres d'art d'un château de leurs aïeux nationalisé en 1918… Dès lors, comment prétendre que la dette d'Haïti, qui a couru jusqu'aux années 1950, serait une affaire trop ancienne ? Aux Etats-Unis, lors de la guerre de Sécession, les Etats confédérés avaient promis à chaque esclave noir « 40 acres *[16 hectares, NDLR]* de terre à cultiver et une mule ». En anglais, *forty acres and a mule* : par ironie, Spike Lee en a fait le nom de sa maison de production. Or non seulement la promesse a été oubliée, mais l'abolition de l'esclavage a été immédiatement suivie par la mise en place d'une ségrégation raciale qui a duré jusqu'aux années 1960. Ce n'est pas si vieux et là aussi, il pourrait – et il devrait – y avoir réparation.

Un autre argument contre les réparations fait valoir qu'il faudrait se tourner vers l'avenir au lieu de ressasser le passé. Mais si l'on veut préparer un avenir plus juste, sur la base de politiques de redistributions de type universaliste que je défends par ailleurs (comme l'héritage pour tous, indépendamment des origines des uns et des autres), encore faut-il faire preuve, vis-à-vis des injustices du passé, d'une politique à peu près cohérente. Justice réparatrice et justice universaliste ne sont pas opposées, bien au contraire.

***Si le principe de réparation était acté, quel pourrait être son mode de calcul ?***

Il n'y a pas de formule parfaite, il faut faire confiance à la délibération démocratique, mais puisque la France avait imposé à Haïti un tribut équivalent à 3 années de production, on pourrait partir de cette base. Trois années du PIB actuel d'Haïti, c'est 30 milliards d'euros. Je pense donc que la France devrait rembourser 30 milliards à Haïti. Cette proposition est minimale, elle ne compte pas les intérêts : je me contente de revaloriser le montant de 1825 au rythme de la croissance d'Haïti. Pour la France, ça représenterait un peu plus de 1 % de sa dette publique actuelle : on est dans l'épaisseur du trait. Pour Haïti, ce serait la base d'un nouveau départ. Pour notre mémoire collective aussi.

***Et pour les autres colonies esclavagistes françaises ?***

Je crois qu'il faudra rouvrir la proposition faite en 1998 par Christiane Taubira lors du projet de loi reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'humanité. Dans une première mouture, un article 5 prévoyait une commission de réparation, avant que la majorité socialiste de l'époque ne s'y oppose. Ce débat pourrait reprendre un de ces jours : les discriminations raciales sont l'objet d'une prise de conscience de plus en plus large au sein de la jeunesse, comme on a l'a vu en juin 2020 autour du mouvement Black Lives Matter. D'autant qu'il y a actuellement des projets de recherche en France comparables à ce qui a été fait au Royaume-Uni. Le jour où l'on publiera les noms des propriétaires indemnisées en 1825 et en 1848, cela risque d'avoir un certain écho. Je pense aux départements d'outre-mer, s'il s'agit des familles qui sont toujours là et qui possèdent depuis des générations de vastes propriétés foncières, quand les descendants d'esclaves n'ont jamais eu accès à la terre. La commission proposée par Taubira envisageait une réforme agraire. Je pense que c'est la bonne perspective. Bien sûr, les réparations sont un sujet complexe, mais si l'on parvenait à en faire un débat apaisé, la société dans son ensemble ne s'en porterait que mieux. ◻

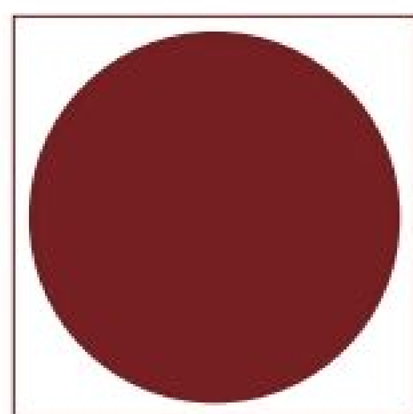
**THOMAS PIKETTY**
Spécialiste des inégalités économiques, directeur de recherche à l'EHESS, ancien directeur de l'Ecole d'Economie de Paris, il a accédé à la renommée mondiale grâce son ouvrage « le Capital au XXIe siècle » en 2013 (Seuil), véritable best-seller. Dans « Capital et Idéologie », 2019 (Seuil), il consacre un long chapitre à l'esclavage.

# ÊTRE NOIR AUJOURD'HUI

*La France commence à sortir du déni de son passé esclavagiste. Mais il reste encore beaucoup à faire : "étudier, se souvenir, et réparer ce qui doit l'être"*

**PAP NDIAYE,** HISTORIEN

*Propos recueillis par AGATHE RANC*



***En quoi le racisme moderne est-il lié à la traite et à l'esclavage?***

C'est une question débattue depuis longtemps: lequel précède l'autre? Le racisme a-t-il entraîné l'esclavage, ou l'esclavage a-t-il créé le racisme? Ce qui est certain est que si l'esclavage existe depuis l'Antiquité, il s'est racialisé au XVII[e] siècle, au sens où les esclaves sont devenus très majoritairement des Africains noirs. Dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, des lois et des Codes ont fixé le statut d'esclave, le rendant irrémédiable, héréditaire et indépendant de la religion (ce qui autorisait les esclaves chrétiens). Il y avait certainement un substrat de racisme anti-noir avant l'esclavage moderne, mais celui-ci lui a donné une centralité, une ampleur et des fondations intellectuelles, morales, scientifiques tout à fait inédites.

***En 2008, dans « la Condition noire », vous observiez un « contraste historiographique abyssal » entre les Etats-Unis et la France, où l'histoire de l'esclavage n'a pas fait l'objet d'une « réappropriation par le bas ». Comment l'expliquer?***

Une première explication est qu'aux Etats-Unis le territoire national et le territoire esclavagiste se recoupaient largement. Cela a fait de l'esclavage une question évidente et incontournable dans l'histoire et les mémoires. En France, en revanche, l'esclavage était ultramarin, périphérique, moins visible depuis la métropole. Il a donc été considéré comme plus marginal et beaucoup de nos compatriotes l'ont chassé de leur récit de l'histoire nationale, d'autant que l'Etat couvrit la mémoire de l'esclavage d'un voile pudique: *« Je recommande à chacun l'oubli du passé »*, déclarait déjà le gouverneur de Martinique en 1848. Par ailleurs, les sujets de recherche des historiens ne sont jamais indépendants des moments politiques et des sociétés dans lesquels ils sont insérés. Aux Etats-Unis, le mouvement des droits civiques a eu un impact majeur sur l'histoire de l'esclavage, qui n'était jusque-là traitée que du point de vue des propriétaires d'esclaves. Du côté français, les demandes pourtant insistantes venues des départements d'outre-mer n'ont pas réussi à peser. Elles ne sont devenues visibles en métropole qu'avec l'arrivée de nouvelles générations et grâce aux influences britannique ou américaine, où des mouvements puissants de valorisation des identités historiquement niées se sont affirmés depuis la fin des années 1960. La grande manifestation de mai 1998, qui a rassemblé plusieurs dizaines de milliers de personnes pour la commémoration du 150[e] anniversaire de l'abolition de l'esclavage, a donné à cette demande une force remarquable.

***Longtemps, l'histoire de l'esclavage a été limitée à celle de son abolition par les Blancs. Désormais, on la voit davantage comme une lutte sur plusieurs siècles.***

L'historiographie internationale met aujourd'hui l'accent sur les capacités des esclaves à agir, à construire des cultures et des pratiques religieuses propres, à maintenir les liens familiaux. Et à résister aussi, de multiples manières: par la fuite, la révolte individuelle ou collective, bien sûr, mais aussi par des gestes subreptices comme le sabotage des outils ou le ralentissement de la cadence. Pour citer le politiste américain James C. Scott, dont le travail sur les « arts de la résistance » est particulièrement fécond, l'attitude des dominés et des dominants en public est très différente de celle qui est la leur en privé, hors des situations de pouvoir. Le « texte public » et le « texte caché » des esclaves, et les luttes pour l'accès à ces textes, voilà un courant central de l'historiographie contemporaine.

***Un seul musée en Guadeloupe, quelques rares monuments en métropole, des manuels scolaires qui passent rapidement sur la question : le passé esclavagiste de la France fait-il l'objet d'un déni?***

Il convient d'éviter deux écueils: celui consistant à dire que tout aurait changé depuis le vote de la loi Taubira tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, il y a vingt ans. Ce n'est pas le cas, notamment dans les programmes scolaires, comme l'a montré une étude récente de Marie-Albane de Suremain et d'Eric Mesnard (1). Il y a des différences entre les programmes des lycées technologiques et généraux, et, d'une manière générale, on observe des reculs ces dernières années. L'autre écueil, symétrique, serait de dire que rien n'aurait changé. Ce n'est pas vrai non plus. Le Mémorial ACTe à Pointe-à-Pitre, inauguré en ☛

*Manifestante devant le centre gouvernemental du comté de Hennepin, le 8 mars 2021, à Minneapolis (Minnesota), le jour de l'ouverture du procès de l'ancien policier Derek Chauvin, accusé du meurtre de l'Afro-Américain George Floyd.*

CHRIS TUITE/IMAGESPACE/SIPA USA VIA REUTERS


BLACK LIVES
MATTER

☛ 2015, ainsi que la création de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage en 2019, sont des étapes importantes. Il existe désormais deux journées nationales du souvenir, les 10 et 23 mai. De multiples événements sont organisés par des associations et des municipalités. Mais le cinéma, surtout, et la télévision sont encore très frileux sur le sujet. On ne peut donc plus vraiment parler de déni, mais il y a encore beaucoup de méconnaissance et de dénégation – une attitude que résume la fameuse formule analysée par le psychanalyste Octave Mannoni : *« Je sais bien mais quand même... »*

***Vous venez de prendre la direction du Musée national de l'Histoire de l'Immigration. Quelle place y occupera la question de l'esclavage?***

Elle y sera présentée par le prisme migratoire. Les traites transatlantiques furent une forme, extrême, de migration. A ce titre, elles ont leur place dans ce musée, sans que celui-ci ne devienne pour autant un musée de l'esclavage. L'exposition permanente s'ouvrira par la date de 1685, qui est à la fois celle de la promulgation du Code noir et celle de la révocation de l'édit de Nantes – qui entraîna l'exil de 150 000 à 200 000 protestants.

***« La République ne déboulonne pas les statues », déclarait Emmanuel Macron en septembre 2020. Que faire des traces d'un passé esclavagiste dans l'espace public ?***

La République a déboulonné beaucoup de statues, en particulier pendant la Révolution. La plupart des statues publiques actuelles ont été érigées entre 1880 et 1914, à un moment où l'empire français était en plein essor. Elles sont donc très représentatives d'un moment de notre histoire, et pas de toute notre histoire. Il est possible d'imaginer un rapport vivant à la statuaire publique qui ne consiste pas seulement à garder en l'état ou à supprimer. On peut joindre des panneaux explicatifs, comme cela a été fait à Bordeaux pour certains noms de rues. On peut aussi déplacer les statues, ou en modifier la signification en les accompagnant de nouvelles œuvres.



*Statue de Joséphine de Beauharnais, à Fort-de-France. Erigée en 1851, décapitée en 1991... et détruite en 2020 par des militants anticoloniaux.*

La statue de Joséphine de Beauharnais *[épouse de Napoléon, descendante d'une grande famille de planteurs esclavagistes, NDLR]* érigée au centre de la place de la Savane à Fort-de-France, en Martinique, dans les années 1850, fut déplacée par Aimé Césaire en 1974, puis décapitée en 1991, et détruite par des militants anticoloniaux en 2020. A propos de celle du marchand d'esclaves Colston à Bristol, déboulonnée en juin, l'artiste Banksy a suggéré de la remettre sur socle, accompagnée d'autres statues de personnes en train de la faire chuter. La statue du général Lee à Richmond, en Virginie, est devenue un support de projections vidéo de visages dont celui de George Floyd, cet Américain noir tué par la police en mai 2020 et dont la mort a déclenché un mouvement mondial contre le racisme et les violences policières. Voilà quelque chose de bien plus créatif que le déboulonnage, même s'il ne faut pas l'exclure.

***Dans le débat sur les réparations et la mémoire, on entend dire que « la France n'a pas inventé l'esclavage », n'a pas à faire « repentance »... Que pensez-vous de cet argument ?***

La France n'a certes pas inventé l'esclavage, et j'ajouterais que les Français se sont lancés plus tardivement que les Anglais et les Portugais dans la traite transatlantique, en raison, d'une part, des guerres de Religion qui ravageaient le royaume dans la seconde moitié du XVIe siècle, et, d'autre part, de l'existence

**PAP NDIAYE**
Historien, spécialiste de l'histoire sociale des Etats-Unis et des minorités, il a publié en 2008 « la Condition noire » (Calmann-Lévy). Il vient d'être nommé à la tête du Musée national de l'Histoire de l'Immigration, à Paris.

## "NOUS AVONS COLLECTIVEMENT LE DEVOIR DE RÉPARER LES SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES, MINÉES PAR LES INÉGALITÉS ET LES INJUSTICES QUI VIENNENT POUR UNE BONNE PART DE L'ESCLAVAGE."

d'activités anciennes et rentables dans lesquelles étaient investies les élites commerçantes. En comparaison avec l'Angleterre, qui organisa 41 % des expéditions esclavagistes européennes, ou le Portugal (39 %), la France occupe une place subalterne (13 % du total). Du port de Liverpool partirent 4 894 expéditions, soit plus que tous les ports français réunis. Pour autant, cela n'exonère en rien notre pays d'une réflexion et d'une exploration historique des activités esclavagistes qui y furent menées. Il ne s'agit pas de « repentance », une notion aux connotations religieuses qui n'a rien à faire ici, mais d'étudier, de se souvenir, et de réparer ce qui doit l'être.

***Faut-il, comme le défend l'économiste Thomas Piketty, ouvrir le débat sur les réparations ?***

Plutôt que d'ouvrir un débat interminable sur les réparations de l'esclavage, je propose de discuter des réparations des conséquences de l'esclavage. Cela déplace le regard du passé vers le présent, vers les sociétés héritières de l'esclavage. Il faut reconnaître que l'esclavage, ce crime contre l'humanité, est irréparable. Mais nous avons collectivement le devoir de réparer les sociétés contemporaines, minées par les inégalités et les injustices qui viennent pour une bonne part de l'esclavage. La question de la propriété foncière, celle de l'accès aux soins, à l'éducation, voilà ce qui doit nous occuper prioritairement. En parallèle, il est juste et nécessaire de construire une mémoire collective de l'esclavage, ce que la fondation du même nom s'emploie à faire avec brio.

***Avec « la Condition noire », vous posiez des bases pour « un champ d'étude qui pourrait devenir celui des "Black studies à la française" et vous remarquiez l'invisibilité des Noirs dans le champ universitaire. Plus de dix ans après, comment la situation a-t-elle évolué ?***

D'un point de vue universitaire, les travaux se sont multipliés, témoignant de l'intérêt des étudiants et des jeunes chercheurs, en partie afro-descendants mais pas seulement. Il s'agit d'un champ de recherche jeune, extrêmement internationalisé, dont il faut comprendre l'essor en lien avec celui des subjectivations noires que l'on observe un peu partout dans le monde. Et puis Black Lives Matter a eu des effets puissants sur les projets de recherche. Tout cela produit un effet cumulatif qui finit par dessiner un champ d'étude pas vraiment structuré mais très actif.

***Pourquoi la notion de race, utilisée aux Etats-Unis comme outil dans la politique antidiscriminatoire, reste-t-elle si mal admise en France ?***

Cette notion est fortement contestée en France car elle est doublement suspecte. D'une part, elle est accusée de réhabiliter des distinctions de nature entre les êtres humains, et donc de faire rentrer par la fenêtre ce qu'on a eu tant de mal à chasser par la porte (le racisme biologique). Rappelons que la notion de race dans les travaux contemporains de sciences sociales ne signifie nullement qu'il existe des races biologiques que la science pourrait constater de façon objective : c'est seulement la reconnaissance pragmatique de son existence dans les imaginaires et de ses effets sociaux. Reconnaître qu'on ne vit pas dans un monde déracialisé est nécessaire pour combattre le racisme.

D'autre part, elle est suspectée de minorer l'importance des rapports de classe. Cela tient à la place centrale de la question sociale dans les sciences sociales françaises. La perspective marxiste classique a installé des priorités de recherche (les rapports de domination entre la classe ouvrière et le capitalisme), des agents spécifiques investis d'une mission historique (la classe ouvrière), des mouvements sociaux conduits ou non par le parti ou le syndicat et sous-tendus par une téléologie politique. Ce faisant, les chercheurs ont négligé l'existence de nouveaux agents luttant contre des injustices et des torts irréductibles aux rapports de classe, de telle sorte que les minorités ethno-raciales ont été non seulement négligées, mais suspectées de participer de la démobilisation et de la désaffiliation de la classe ouvrière.

Fondamentalement, la question qui se pose au marxisme est de prendre au sérieux le racisme et les formes de domination raciale, sans les dissoudre dans les rapports de classe, et sans considérer celles et ceux qui en font état comme incapables de reconnaître la vraie nature des processus matériels et idéologiques par lesquels la classe dominante maintient son pouvoir. Il convient de penser à la fois l'irréductibilité de la question raciale et son lien indissoluble aux rapports de classe et de genre.

***Les mêmes débats existent-ils aux Etats-Unis ?***

Outre-Atlantique, la classe sociale a toujours une importance centrale dans les travaux de sciences sociales, mais elle n'est jamais considérée isolément des rapports de genre et de race. Les débats sont incessants quant aux bonnes manières d'entrecroiser tout cela, mais la grande différence par rapport à la France est que la notion de race est admise comme une catégorie d'analyse légitime, et même banale. La société américaine se représente elle-même comme héritière de l'histoire de l'esclavage, de la ségrégation, de l'histoire de l'immigration, et comme multiculturelle. La société française se représente très différemment, par un récit qui met de côté ce qui serait susceptible d'en entamer l'unité.

***Qu'est-ce qu'être noir aujourd'hui ?***

Il faut distinguer les identités choisies (chacun a le droit de se définir comme elle ou il l'entend, ce n'est pas le rôle des sciences sociales que de prescrire ce que l'on doit être) des identités imposées. A ce dernier titre, les personnes noires sont bien l'objet d'une assignation raciale : elles n'ont pas le choix de paraître autrement. La situation n'a pas changé depuis douze ans, ou même depuis un siècle : ce que j'appelle la condition noire, c'est l'expérience d'apparaître comme tel, nolens volens, dans les interactions sociales. Tout l'enjeu, en attendant le métissage généralisé, est de déracialiser la société française, c'est-à-dire faire que la couleur de peau n'ait pas plus d'importance que la couleur des yeux ou des cheveux. ◻

*(1) « Enseigner les traites, les esclavages, les abolitions et leurs héritages », sous la direction de Marie-Albane de Suremain et d'Eric Mesnard, Karthala, 2021.*

INSTANTS/GETTY IMAGES




HUMANITE
2P 6363
2Z 3322

*Vendeuse de rue devant un bas-relief à la mémoire de l'esclavage sur un mur du Musée Da Silva de Porto-Novo, au Bénin.*

# ET SI LA TRAITE N'AVAIT PAS EU LIEU...

*La colonisation de l'Afrique aurait-elle été si facile? La hiérarchie du monde serait-elle la même? Interrogé sur la place de l'esclavage dans la mémoire africaine, Achille Mbembé répond en posant ces questions vertigineuses*

**ACHILLE MBEMBÉ,** PHILOSOPHE

*Propos recueillis par SARAH DIFFALAH*



***Vous êtes né au Cameroun, vous avez fait vos études en France, vous avez enseigné aux Etats-Unis, vous avez vécu au Sénégal et vous résidez aujourd'hui en Afrique du Sud... De quelle manière l'histoire de la traite et de l'esclavage vous est-elle parvenue?***

A la maison, on n'en parlait simplement pas. Cela ne relevait ni de l'interdit, ni du tabou. A l'école primaire, on nous a appris qu'il y avait eu un commerce dit « triangulaire » dans lequel étaient impliqués des chefs locaux, des négriers venus d'Europe et des planteurs du Nouveau Monde. Il n'y avait pas de jugement moral. Quelques paragraphes dans mon livre d'écolier et rien d'autre. Puis je me suis inscrit à l'université. Ça ne figurait dans aucun programme d'enseignement. C'est aux Etats-Unis, que j'ai, de moi-même, essayé de comprendre ce qui s'était passé.

Je doute que les choses aient véritablement changé depuis. Dans la plupart des pays africains, à l'exception de quelques sites mémoriaux comme l'île de Gorée au Sénégal, les vieux forts danois au Ghana ou La Route de l'Esclave au Bénin, cette histoire est largement méconnue. Presque pas de travaux académiques dignes de ce nom. La mémoire des esclavages est fragmentée, sporadique et évanescente. Elle n'a pour ainsi dire pas été prise en charge par les nouveaux Etats indépendants. Aujourd'hui, c'est à peine une virgule dans le grand livre du temps, le temps du monde. Et c'est cela le scandale. Parce que si l'on ne place pas la figure de l'esclave au centre de notre lecture du monde moderne, l'on ne comprendra strictement rien à la genèse de notre monde, à l'histoire du capitalisme, à la violence structurale qui en est le soubassement. C'est là, entre le XV^e^ et le XIX^e^ siècle, que tout s'est joué, que s'est mise en place la hiérarchie du monde que nous habitons.

***Comment fait-on pour se façonner une identité si on ne transmet pas une mémoire aussi constitutive que celle de l'esclavage?***

On peut en effet penser que tout façonnement d'identité – une affaire de conscience historique – passe par la constitution d'une mémoire. Beaucoup de sociétés écrivent leur histoire et se forgent une mémoire sur la base de documents qu'elles conservent dans des archives. Dans le passé, les procédures de remémoration en Afrique obéissaient à une autre anthropologie. Même si elle existait dans certaines sociétés, l'écriture n'était pas le principal support de la mémoire. Celle-ci était éprouvée et vécue, y compris corporellement. Elle était mise en scène, dansée, dramatisée et théâtralisée. Le plus important, ce n'était pas de rester celui que l'on avait toujours été. Au contraire, c'était de pouvoir devenir quelqu'un d'autre, de passer par d'autres états, de se métamorphoser. On ne se souvenait pas des choses pour le simple plaisir de s'en souvenir.

La difficulté concernant la mémoire de la traite atlantique en particulier, c'est qu'en Afrique cet événement n'est assumé par aucune nation. Il n'existe aucun Etat africain contemporain auquel l'on puisse imputer cette responsabilité. Les anciens royaumes esclavagistes qui participèrent à cet odieux commerce ont tous disparu. Le commerce des esclaves fut, lui-même, passablement décentralisé, et la plupart des entrepreneurs de l'époque s'appuyaient sur des intermédiaires et des réseaux plus ou moins informels qui se sont évanouis depuis le XIX^e^ siècle. Le plus grave, cependant, c'est que dans nombre d'Etats ☛

AFOLABI SOTUNDE / REUTERS

☛ postcoloniaux dépourvus de conscience historique, on pense qu'il peut y avoir des identités sans mémoire. Ils se trompent. C'est une chose de dire que la gestion de l'oubli fait partie du façonnement de l'identité. C'est une tout autre chose de prétendre que l'on peut habiter le monde sur la base d'identités amnésiques.

***En dépossédant des individus d'eux-mêmes, la traite négrière n'a-t-elle pas enfoui les identités héritées, et rendu impossible l'imagination d'un futur ?***

Paradoxalement, non. Les Africains qui débarquent dans le Nouveau Monde avaient certes été déracinés. Mais leur inconscient n'avait pas été totalement effacé malgré le traumatisme de la traversée. Quelque chose des identités antérieures, même éparpillées, était resté. A partir d'un présent fait de ruines et de souffrances, ils apprirent de nouveau, pas à pas, à faire communauté, à créer des symboles et à imaginer le futur. C'est ainsi, par exemple, que naquit le jazz. Les sociétés de l'oralité, dites « sans écriture » n'étaient pas des sociétés anti-mémoire, bien au contraire. Elles savaient accumuler et stocker savoirs et connaissances. Mais ce n'était guère facile. L'on perdait beaucoup de choses et, à chaque fois, il fallait pouvoir recommencer. Tout ceci exigeait de formidables dispositions à la réinvention. Oublier ne constituait pas, à proprement parler, une tragédie. L'identité était plastique et pliable. Elle s'obtenait par la projection vers ce qui n'était pas encore advenu. Elle était constamment en réfection. Dans un tel paradigme, être capable d'oublier était une extraordinaire ressource.

***Qu'a fait la traite atlantique à l'Afrique ?***

Quelques roitelets locaux ont appris à fumer du tabac, à boire du rhum et du whisky et à consommer des biens qu'ils ne produisaient pas, accumulant au passage des dettes que certains durent rembourser en vendant leurs propres parents aux négriers. Quelques royaumes s'agrandirent en en annexant d'autres. D'autres périclitèrent, puis sombrèrent dans le désordre et l'anarchie. Aucun processus interne d'accumulation intensive ne fut durablement enclenché. Dévastées, d'importantes parties du continent furent littéralement vidées de leurs populations. Les ressorts moraux de maintes communautés furent cassés, laissant la place à une culture politique de la brutalité et de la corruption. Du XVIe au XIXe siècle s'installent, notamment dans les régions côtières, des formes de pouvoir autophages qui reposent sur la dévoration et la consumation des énergies vitales des sociétés locales. A la veille de la conquête coloniale, maintes communautés se trouvent dans un état d'effondrement moral avancé.

La traite a par ailleurs précipité l'Afrique dans une logique d'échange avec le monde extérieur caractérisé par l'extraversion. Sa capacité à garder pour elle et chez elle le meilleur d'elle-même a été considérablement affaiblie. Cette tendance structurelle à l'affaiblissement se poursuit de nos jours. Enfin, on ne mesure pas suffisamment les conséquences environnementales. La traite atlantique constitua l'un des premiers moteurs de ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler l'anthropocène. Ce ne sont pas seulement des corps humains qui furent embarqués dans cet exode, ce sont aussi des microbes, des bactéries, des maladies... C'est tout un contexte étiologique qui a été transformé. Les razzias d'esclaves, les guerres de prédation et autres chasses à l'homme impliquaient des milliers de gens armés qui se nourrissaient sur l'habitant, dévastaient les récoltes, accaparaient le bétail. A la destruction du capital social et naturel, il faut donc ajouter les dispositifs de la peur et de l'insécurité. L'Afrique aurait gardé intact son capital démographique, et son développement aurait sans doute suivi un chemin différent.



SIPHIWE SIBEKO / REUTERS

*Une guide touristique devant le fort de Cape Coast, au Ghana, qui servait d'entrepôt à esclaves, sous la domination britannique. Il abrite aujourd'hui le Musée de l'Esclavage.*

***Par exemple ?***

Le rapport de force entre l'Afrique et ceux qui la convoitaient, l'Europe en premier, aurait été différent. Sans les saignées esclavagistes, l'entrée dans le capitalisme se serait peut-être effectuée selon d'autres modalités moins prédatrices. Le continent aurait peut-être emprunté un autre type de transition démographique et agricole. Des systèmes d'exploitation intensive des terres auraient pu être mis en place. Imaginez que les grandes plantations en Jamaïque, au Brésil ou dans le sud des Etats-Unis aient prospéré sur le continent ou que les millions de bras occupés à la culture du coton, à l'assèchement des marais, au creusement des canaux... aient été mis au travail en Afrique, l'on aurait peut-être assisté à l'émergence d'autres formes de domination peut-être moins improductives. Le coût écologique aurait sans doute été élevé. Mais l'on serait au moins rentré dans le capitalisme à partir de positions moins défavorables.

***Des Africains ont alimenté le système esclavagiste durant des siècles...***

Et alors ? Cela ne dédouane personne. Du reste, il faut établir une nette distinction entre trois formes d'esclavage. A côté de la traite atlantique et des traites transsaharienne et indo-océanique, il y a eu diverses formes autochtones d'exploitation et de subordination. Par exemple l'exploitation des cadets sociaux (jeunes et femmes) par les aînés n'était pas exactement la même chose que l'esclavage domestique. A peu près partout, les rapports hiérarchiques étaient compensés par des obligations en matière de protection et de redistribution. Les dominés disposaient de puissants mécanismes pour obliger les puissants à rendre des comptes. L'esclavage domestique, quant à lui, concernait, pour l'essentiel,



**ACHILLE MBEMBE**
Professeur à l'université du Witwatersrand à Johannesburg en Afrique du Sud, il est une figure majeure de la vie intellectuelle africaine. Il a publié notamment « Critique de la raison nègre » en 2013 et « Brutalisme » en 2020 (La Découverte).

les captifs de guerre. Au sein de la maisonnée à laquelle ils étaient rattachés, certains d'entre eux pouvaient, à la longue, devenir des parents par adoption. Les captifs n'étaient pas considérés comme des biens meubles. Ils ne subissaient pas l'ignominie de la mort sociale, de l'effacement de leur nom jusqu'à la confiscation de leur descendance qui a frappé les esclaves outre-Atlantique. Ils pouvaient devenir soldats dans l'armée du roi ou disposer eux-mêmes d'autres captifs. Il y a là des mécanismes d'amortissement de la violence beaucoup plus disséminés que dans les plantocraties. Je ne veux pas sous-estimer la violence à l'œuvre dans toute forme de domination sociale, surtout quand cette violence s'appuie sur des mécanismes de stigmatisation. Mais on ne peut pas mettre sur le même plan toutes ces formes d'exploitation.

***Au Sénégal, avec l'île de Gorée, au Bénin avec La Route de l'Esclave, au Ghana avec sa politique « du retour » de la diaspora et ses sites touristiques mémoriels à Elmina ou Cape Coast... des gouvernements ont initié des politiques mémorielles concrètes. Peuvent-elles refléter l'histoire?***

La politique mémorielle ne suffit pas. Surtout si elle ne s'appuie sur aucun programme de recherche historique d'envergure. Il faudra bien que l'histoire elle-même soit écrite et que les Africains jouent un rôle clé dans ce processus. Cela suppose qu'ils investissent dans la formation des historiens. Une autre dimension concerne la circulation des archives de la traite, jusque-là malheureusement confisquées par les puissances publiques et privées d'Occident. Si on veut que la mémoire de l'esclavage joue un rôle dans la conscience africaine, il faut aller plus loin. L'Union africaine pourrait décider d'un jour férié annuel, commémoré à l'échelle du continent. Je pense aussi à l'inscription, dans les Constitutions des pays africains, d'un droit au retour pour ceux des descendants d'origine africaine disséminés à travers le monde et qui souhaitent s'établir en Afrique. Je pense par ailleurs à l'établissement de « maisons de la diaspora », à la liberté de circulation à l'intérieur du continent, à un moratoire sur les déportations en Afrique...

***Diriez-vous que l'esclavage est un sujet qui intéresse davantage la diaspora que les Africains eux-mêmes?***

Pour le moment, oui. Les Africains de la diaspora vivent les conséquences de ce traumatisme historique au quotidien. L'héritage de siècles d'esclavage fait qu'aujourd'hui encore, la figure du Noir n'est pas tout à fait celle d'un humain comme un autre. Lui qui a été si longtemps une marchandise. C'est un préjugé inconscient qui subsiste. Il n'y a malheureusement aucune région de la Terre où son droit d'exister soit garanti, où il soit le bienvenu, où les portes de l'égalité lui soient inconditionnellement ouvertes. Comment peut-on être citoyen d'un pays qui méprise ou qui ne reconnaît pas votre histoire, qui ne vous commémore pas et qui ne fait pas place aux interrogations que vous portez, aux drames qui ont marqué les rapports entre votre pays et celui d'où viennent vos ancêtres? Par conséquent le sujet interpelle plus directement la diaspora que les Africains restés sur le continent.

***Que pensez-vous du déboulonnage des statues d'anciens esclavagistes par exemple?***

Un espace public démocratique est celui qui offre à chaque citoyen la possibilité de s'identifier et de se reconnaître dans les valeurs que l'on prétend incarner. Pour qu'un tel espace ne se transforme pas en espace d'aliénation, surtout pour les minorités, il faut le réaménager sans cesse. Cela dit, en principe, toute statue, y compris de bourreaux, peut trouver sa place sur la place publique à condition qu'elle soit lisible. De tels personnages devraient être vus pour ce qu'ils furent, à savoir des monstres aux yeux de ceux dont ils remplirent les nuits de terreur. Si les statues doivent contribuer à l'élargissement du champ de la citoyenneté, alors visibilité et lisibilité ne sauraient être dissociées. Mais allons au-delà des statues. Pourquoi devraient-elles dominer et surplomber l'espace public? N'y a-t-il pas d'autres manières de faire mémoire de notre vie commune par autre chose que ce monumentalisme? Nous pourrions aérer ces espaces afin qu'ils deviennent des espaces de respiration et non d'asphyxie, des espaces de générosité et non de terreur et de cruauté pour les plus vulnérables d'entre nous. C'est de ce monde nouveau de symboles dont nous avons besoin pour justement réenchanter la démocratie.

***Le chemin est-il encore long?***

Il y a eu des avancées comme la loi Taubira, mais ce n'est pas suffisant. La France se donne l'illusion selon laquelle l'esclavage – tout comme la colonisation – est une chose qui concerne un « ailleurs », des contrées lointaines et étrangères. Or la France a toujours été au contact du monde. Son histoire ne se limite pas à ses frontières hexagonales. Les Africains font partie du passé de l'Occident.

***La France doit-elle réparer le préjudice fait aux Africains? Doit-elle présenter des excuses?***

La capacité à se dire la vérité serait déjà un bon début. Au fondement de la réparation se trouve la vérité. Or, dès qu'il s'agit de l'esclavage et des crimes coloniaux, beaucoup en France comme dans d'autres Etats européens préfèrent se raconter des histoires. Si on ne reconnaît même pas qu'il y a eu préjudice, que voulez-vous qu'on répare? Seule la vérité nous rendra tous libres. ◘

# VOUS êtes née en Guinée ;

## QUEL ÂGE AVIEZ-VOUS QUAND VOUS ÊTES ARRIVÉE DANS LA COLONIE ?

— Je ne sais pas. J'ai eu plusieurs maîtres. M. Vivié m'a achetée sans mon consentement. J'ai refusé de travailler aux cannes. Alors il m'a déchiré ma chemise de batiste et m'a battue de coups de cravache. J'ai deux enfants. J'ai reçu plusieurs fois 29 coups de fouet. Il y a huit ans que je suis chez M. Vivié. J'ai été enchaînée. [...]

— Mais vous alliez marronne ?

— Oui, je me suis sauvée : il y avait trois jours que j'étais enfermée, avec le même pot de chambre et sans manger.

— Un jour que vous coupiez des cannes trop doucement, votre maître vous a battue. [...]

— Monsieur me battait toujours.

— Vous étiez enceinte ?

— Oui. Je l'ai dit à Monsieur qui m'a assommée de coups de pied. Il n'épargne ni femme enceinte ni nourrice.

— Assélie se plaignait-elle des coups que lui donnait M. Vivié ?

— Oui, elle pleurait toujours. Assélie, ma fille, a été assommée par Monsieur à coups de bâton. Les femmes qui l'ont baignée après sa mort ont dit qu'elles avaient trouvé ses reins cassés.

*Déposition de Marguerite durant le procès de Vivié, planteur en Martinique, poursuivi en 1848 pour mauvais traitements contre ses esclaves. (Extrait de « Maîtres accusés, esclaves accusateurs. Les procès Gosset et Vivié, Martinique, 1848 » de Caroline Oudin-Bastide aux Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2015.)*

# A l'occasion du *mois des mémoires*, France Télévisions partenaire de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage se mobilise.

**Programmation spéciale**

Secrets d'histoire consacré à Toussaint Louverture,
le 10 mai à 21.05 sur France 3

Retransmission de la cérémonie du 10 mai
sur France info et sur le portail Outre-mer La 1ère

Mise en lumière de cette page de l'histoire de France,
sur les antennes TV, radio et web du pôle Outre-Mer

Programmation inédite sur Lumni, la plateforme
éducative en ligne de l'audiovisuel public

•1 •3 franceinfo: Lumni

© Musée de l'Histoire de France du château de Versailles

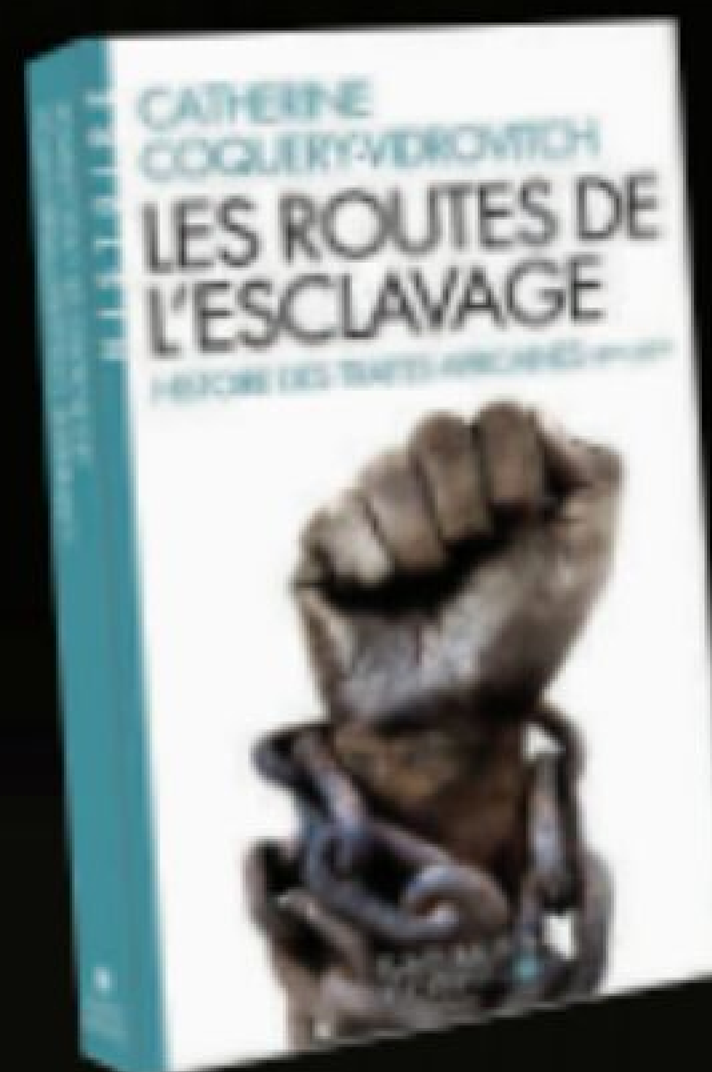
En partenariat avec
L'OBS

# LES ROUTES DE L'ESCLAVAGE

## HISTOIRE DES TRAITES AFRICAINES VIè-XXè SIÈCLE

**L'ouvrage de référence de Catherine Coquery-Vidrovitch est désormais disponible en version poche**

*Un regard nouveau sur l'histoire de l'esclavage*... **Médiapart**
*Nécessaire*... **Le Monde**
*Ambitieux*.. **Le Point**
*Magistral*... **Télérama**




UNE ENQUÊTE CHOC SUR L'UN DES PLUS GRANDS CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ QUI IMPLIQUA L'EUROPE, L'AFRIQUE ET LES AMÉRIQUES ET ENTRAÎNA LA DÉPORTATION DE 25 MILLIONS D'AFRICAINS.

**Une serie documentaire éponyme de Daniel Cattier, Juan Gelas et Fanny Glissant est toujours accessible en VOD ou DVD sur arteboutique.com**

Albin Michel

arte ÉDITIONS